

**ÉTUDE SUR LE RÉGIME
MONÉTAIRE ET BANCAIRE
DE L'AFRIQUE DU SUD
JUSQU'A LA CRÉATION D'UNE BANQUE
CENTRALE DE RÉSERVE EN 1921**

THÈSE PRÉSENTÉE

*à la Faculté de Droit de l'Université de Neuchâtel
(Section des Sciences commerciales)
pour obtenir le grade de
Docteur ès sciences commerciales et économiques*

PAR

D. ALEXANDER IJSSELSTIJN

LICENCIÉ ÈS SCIENCES ÉCONOMIQUES



PARIS

LIBRAIRIE GÉNÉRALE DE DROIT & DE JURISPRUDENCE

Ancienne Librairie Chevalier-Marescq et C^e et ancienne Librairie F. Pichon réunies

R. PICHON ET R. DURAND-AUZIAS, ADMINISTRATEURS

Librairie du Conseil d'Etat et de la Société de Législation comparée

20, RUE SOUFFLOT (5^e ARR^t)

1925

Tous droits réservés

**ÉTUDE SUR LE RÉGIME
MONÉTAIRE ET BANCAIRE
DE L'AFRIQUE DU SUD**
JUSQU'A LA CRÉATION D'UNE BANQUE
CENTRALE DE RÉSERVE EN 1921



La Faculté de Droit de l'Université de Neuchâtel, Section des Sciences commerciales, sur le rapport de M. le prof. P. E. Bonjour, autorise la publication de la présente thèse de M. D. A. Ijsselstijn, d'origine hollandaise : **Etude sur le Régime Monétaire et Bancaire de l'Afrique du Sud jusqu'à la création d'une Banque Centrale de Réserve en 1924.** Elle ne donne ni approbation, ni improbation aux opinions émises, ces opinions devant être considérées comme propres à l'auteur.

Neuchâtel, le 5 février 1925.

Le Doyen de la Faculté de Droit,

BÉGUELIN.

A MES PARENTS

AVANT-PROPOS

Au seuil de cette thèse, je tiens à présenter l'expression de ma grande gratitude à toutes les personnes auxquelles je me suis adressé pour obtenir des renseignements sur les matières qui font l'objet de la présente étude et qu'elles m'ont si obligeamment communiqués. Je remercie tout particulièrement la « *Nederlandsche Bank van Zuid-Afrika* » qui a bien voulu mettre ses archives à ma disposition.

Les sources d'information principales de cette thèse sont les Publications officielles du Gouvernement de l'Union Sud-Africaine (Bureau de recensement et de statistique), le « *Journal of the Institute of Bankers in South Africa* », enfin des quotidiens britanniques et étrangers, des brochures, périodiques, etc., à défaut d'ouvrages imprimés relatifs aux questions en cause.

Enfin, j'exprime mes profonds remerciements à M. le professeur F. Scheurer pour l'intérêt qu'il m'a témoigné, et surtout à M. le professeur P.-E. Bonjour pour les soins qu'il a consacrés à l'examen du manuscrit.

Le français n'étant pas ma langue maternelle, je suis également très reconnaissant à M. le Dr M. Fallet, du Locle, d'avoir bien voulu revoir mon travail au point de vue de la forme.

BIBLIOGRAPHIE

(SOURCES CONSULTÉES)

- AMPHLETT (G. T.). — *History of the Standard Bank of South Africa Ltd, 1862-1913*; Robert Maclehose and Co. Glasgow, 1914.
- Dawes-report. *Reports of the Expert Committees appointed by the Reparation Commission*; His Majesty a Stationery Office. London, 1924.
- GIDE (Ch.). — *Cours d'Economie Politique*, I et II; Recueil Sirey. Paris, 1918 et 1923.
- HAWTREY (R. G.). — *Monetary reconstruction*; Longmans, Green and Co. London, 1923.
- HIRST (Francis W.). — *Trade expenditure, taxation, and money*; Longmans, Green and Co. London, 1923.
- KEESING (Léonard). — *Standardized or index money?*; New-York, March, 1924.
- KEYNERS (John Maynard). — *A tract on monetary reforms*; Macmillan and Co, Ltd. London, 1923.
- LEHFELDT (R. A.). — *Gold, prices and the Witwatersrand*; P. S. King et Son, Ltd. London, 1919.
- *The National Resources of South Africa*; Longmans, Green and Co. London, 1922.
- *Restoration of the World's Currencies*; P. S. King et Son, Ltd. London, 1923.
- NEUMARK (Fritz). — *Begriff und Wesen der inflation*; Verlag von Gustav Fischer. Jena, 1922.
- PHILIPPOVICH (Eugen von). — *Grundriss der politischen Ökonomie*, I, II, III; Verlag von J. C. B. Mohr. Tübingen, 1923, 1922, 1921.
- SPALDING (William F.). — *Foreign Exchange and foreign bills in*

- theory and practice*; Sir Isaac Pitmans et Sons, Ltd. London, 1921.
- STRAKOSCH (Henry). — *The South African Currency and Exchange Problem*; Central News Agency, Ltd. Johannesburg, 1920.
- TAUSSIG (P. W.). — *Principles of Economics*; I, II; The Macmillan Company. New-York, 1917.
- Union of South Africa. Official year Book no 5-1922*; The Government Printing and Stationary Office. Pretoria, 1923.
- WEBER (Adolf). — *Depositbanken und Spekulationsbanken*; Duncker et Humblot; München und Leipzig, 1922.
- WITHERS (Hartley). — *The Meaning of Money*; John Murray. London, 1918.
-

TABLE DES MATIÈRES

	Pages
AVANT-PROPOS	vii
BIBLIOGRAPHIE	ix
TABLE DES MATIÈRES.	xi
INTRODUCTION.	1

PREMIÈRE PARTIE

Le développement des Banques avant la guerre mondiale

CHAPITRE PREMIER

APERÇU HISTORIQUE JUSQU'A L'ANNÉE 1894

1. Généralités	5
2. Les premières banques jusqu'à l'année 1861	6
3. Introduction du principe de la société anonyme (« limited liability »).	8
4. La crise des années 1864-65 et l'assainissement subséquent.	14
5. Le développement des banques dans l'Etat libre d'Orange	19
6. L'influence exercée sur le mouvement bancaire par la découverte des champs de diamants	23
7. La période de 1880 à 1889 en général	27
8. L'influence de la découverte des champs d'or sur le mouvement bancaire	34

CHAPITRE II

COUP D'ŒIL RÉTROSPECTIF DE 1890 A 1914

	Pages
1. La période de 1890 à 1899 en général	35
2. La guerre des Boers et le mouvement bancaire	39
3. La période de 1900 à 1914	44

DEUXIÈME PARTIE

Le développement des Banques pendant et après la guerre mondiale jusqu'à la création de la « Banque centrale de réserve de l'Afrique du Sud »

CHAPITRE PREMIER

LA SITUATION ÉCONOMIQUE DU PAYS ET LES SOURCES DU REVENU NATIONAL

1. Généralités	51
2. L'unification de l'Afrique du Sud et ses conséquences économiques	52
3. L'industrie minière	55
4. Les manufactures	57
5. L'agriculture	58
6. Le commerce transatlantique	71

CHAPITRE II

LE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE DE L'UNION SUD-AFRICAINE A PARTIR DE 1914 JUSQU'À LA CONFÉRENCE DE PRÉTORIA (DITE « CONFÉRENCE DE L'OR ») EN 1919.

1. Le mouvement commercial en 1914	76
2. Les banques sud-africaines en 1914.	79
3. L'influence de la guerre mondiale sur le système monétaire de la Grande-Bretagne	84
4. La guerre mondiale et le système monétaire de l'Union sud-africaine	88

CHAPITRE III

LES PRINCIPES GÉNÉRAUX DES RÉFORMES MONÉTAIRES

	Pages
1. La signification de la monnaie	98
2. Les conséquences sociales des fluctuations de la valeur de la monnaie	101
3. L'influence des variations de la valeur de l'argent sur la distribution des richesses	105
a) Considérations générales.	105
b) La classe des prêteurs de capitaux.	107
c) La classe des entrepreneurs du commerce et de l'industrie	114
d) La classe des salariés	121
4. L'influence des variations de la valeur de la monnaie sur la production des richesses	123

CHAPITRE IV

LA SITUATION MONÉTAIRE ET BANCAIRE DE L'UNION SUD-AFRICAINE
JUSQU'À L'INSTITUTION DE LA COMMISSION D'ENQUÊTE DE 1920

1. La situation monétaire et bancaire en général.	131
2. La Conférence de l'or (« Gold Conference ») de 1919	137
3. Critique des résolutions de la « Gold Conference »	144

CHAPITRE V

LA COMMISSION D'ENQUÊTE ET LA LOI DE 1920

1. La Commission d'enquête de 1920	155
2. L'influence de Mr. Henry Strakosch.	161
3. Les propositions de la minorité de la Commission	173
4. L'attitude des banques	180
5. The Currency and Banking Act of 1920.	186

INTRODUCTION

L'Afrique du Sud est un des pays neufs qui ont pris, au cours des cinquante dernières années, un développement remarquable, notamment au point de vue économique, développement que la Guerre mondiale n'a pas peu accéléré.

Pour apprécier exactement la situation générale de l'Union Sud-Africaine (*Union of South Africa*), il est indispensable de posséder des notions sur l'Afrique tout entière, sur cette terre immense, généralement appelée le « continent noir ».

L'Afrique est, en effet, le continent qui a été exploré le dernier, bien qu'il apparaisse comme le premier dans l'Histoire.

La plus grande partie de ce continent était réellement « noire », c'est-à-dire obscure, voire même tout à fait inconnue pour nous. Les informations authentiques faisaient complètement défaut, sauf pour la dixième partie du territoire, celle du Nord, dont nous admirons le passé merveilleux. C'est l'Afrique des Pharaons, faite de législation sage et d'art exquis et puissant à la fois. C'est aussi l'Afrique conquérante d'Annibal. C'est enfin l'Afrique raf-

finée des Ptolémées et l'Afrique romantique d'Antoine et de Cléopâtre.

Mais la décadence guettait toutes ces civilisations grandioses à jamais disparues. Les noms magiques de Carthage, de Thèbes, de Memphis n'éveillent plus en nous que des souvenirs historiques. Et combien changée trouvons-nous aujourd'hui cette Alexandrie, autrefois centre de luxe et de culture raffinée !

Rien n'est demeuré, en Afrique, de ces illustres générations de savants, de législateurs, de soldats et d'orateurs, sinon les pyramides gigantesques avec leurs sépultures royales. Que de cultures sans lendemain !

Des influences diverses ont arrêté la civilisation africaine, de sorte que le « continent noir » est même moins connu aujourd'hui que des territoires découverts assez récemment, tels l'Amérique du Nord et l'Australie.

N'est-ce pas un fait remarquable aussi que les invasions des Phéniciens, des Perses, des Grecs, des Romains n'aient pas réussi à créer, en Afrique, des influences permanentes, tandis que plus près de nous, les anciens colons ont été absorbés par l'Afrique mystérieuse après avoir perdu leur identité dans l'identité du sang africain demeuré plus fort. Et de tous ces empires splendides, il ne reste que des ruines, à ce point que l'Afrique est presque tombée dans sa condition originelle.

L'Afrique, cependant, a contribué puissamment à l'édification du monde antique. Evidemment, il n'était pas facile de la coloniser, malgré sa fertilité, sa surface immense et son climat excellent.

Mais de nos jours, le développement de l'Afrique est

devenu d'une haute importance pour notre monde occidental, relativement pauvre en ressources naturelles eu égard aussi à sa population très dense. Autrefois, le Nord de l'Afrique marchait à la tête de la civilisation. Aujourd'hui, c'est le Sud-Africain qui tient la tête du développement économique et politique.

La colonisation moderne y pénétra progressivement, et après avoir institué un régime permanent, elle y établissait la société européenne la plus vaste et la plus vieille de l'Afrique contemporaine. L'Union sud-africaine reprenait ainsi la tâche que l'Égypte, la Grèce et Rome ont abandonnée jadis (1). Elle s'efforce surtout de résoudre le problème des races, en donnant à la population noire la place qui lui convient dans le développement normal des affaires économiques et politiques. Il est certain qu'une bonne solution de cette question si importante peut exercer une influence définitive sur les conditions de la vie économique et politique de l'Afrique tout entière.

C'est à raison de la signification grandissante que l'Union sud-africaine a eue et qu'elle aura encore à l'avenir pour l'Afrique non seulement, mais aussi pour l'Europe appauvrie, et de façon générale, pour le Monde entier, qu'une étude sur le régime monétaire et bancaire de l'Afrique du Sud, ainsi que sur la réforme de ce régime se justifie. Ce dernier constitue un facteur capital de la vie économique du Sud-Africain. Aussi peut-il bien faire l'objet d'une thèse de doctorat ès-sciences commerciales et économiques.

1. *Travel in South Africa* (Introduction); published under the authority of the General Manager, South African Railways and Harbours; Johannesburg, 1921.

PREMIÈRE PARTIE

LE DÉVELOPPEMENT DES BANQUES AVANT LA GUERRE MONDIALE

CHAPITRE PREMIER

APERÇU HISTORIQUE JUSQU'A L'ANNÉE 1891

1. Généralités.

D'une manière générale, on peut diviser en quatre périodes l'histoire de la banque dans l'Afrique du Sud. Pendant la première période, nous rencontrons des banques locales et de petites entreprises privées émettant des billets de banque.

Une nouvelle ère s'annonce avec la seconde période qui a débuté par la fondation de la « London and South African Bank » en 1862, et de la « Standard Bank of South Africa », en 1862 également. Il s'agit là de deux grands établissements anglais qui créèrent de nombreuses succursales dans tout le pays.

C'est aussi pendant cette période que s'affirme le mouvement de concentration des banques dans le Sud-Africain. Les puissantes institutions anglaises absorbent de plus en plus et méthodiquement les petites banques de province.

La loi de 1891, appelée « Cape Bank Act », inaugure la troisième période. Le Gouvernement exerce désormais un contrôle plus strict sur les banques et notamment sur l'émission des billets de banque, ainsi que sur la publication des rapports de gestion. Pendant cette période, la concentration des banques suit son cours, réduisant ainsi rapidement le nombre des banques.

Enfin, la quatrième période débute avec la création de la Banque centrale de réserve en 1920.

Dans cette thèse, nous envisagerons sous leurs différents aspects les événements les plus saillants qui ont exercé leur influence sur le développement des institutions bancaires dans l'Afrique du Sud.

2. Les premières banques jusqu'à l'année 1861 (1).

La première banque sud-africaine, la « Lombard Bank » a été fondée en 1793, sous le régime colonial de la « Oost Indische Compagnie » (Compagnie des Indes orientales), deux ans avant le moment où la domination anglaise se substitua au régime hollandais. Cet établissement fut ins-

1. Les renseignements concernant ce paragraphe sont empruntés principalement à « Banking in South Africa » par M. Dr. D. C. Endt, étude parue dans la revue mensuelle *Commercial Holland*, mai 1920.

titué en vue de favoriser et d'aider financièrement l'exportation sud-africaine en Hollande et aux Indes orientales néerlandaises. La banque fondée par la « Oost Indische Compagnie » disposait d'un capital de 600.000 « rijksdaalders » (un rijksdaalder équivalait à 2 1/2 florins et approchant à 5 francs suisses). Elle émit des billets de banque et prêtait de l'argent au 5 0/0 en exigeant pour toute sécurité un droit de gage sur des terres, des immeubles, des métaux précieux, des pierres précieuses et autres marchandises.

En 1806, la « Lombard Bank » se trouvait dans une situation déplorable. Un nouvel établissement fut fondé alors par la direction de la « Lombard Bank » avec l'appui du Gouvernement anglais, sous la raison sociale « Discounto Bank » au capital de 100.000 rijksdaalders (équivalent approchant à 500.000 francs suisses). Ses opérations s'étendirent à l'émission de billets de banque, à l'acceptation de dépôts au 5 0/0 et à des prêts au 6 0/0. Egale-ment très forte fut la tendance de la nouvelle institution de constituer des fonds par l'émission de billets de banque. En 1822, alors que le capital social de la Banque était de 100.000 rijksdaalders, cette dernière avait une émission de trois millions de rijksdaalders. Une dépréciation considérable des billets s'ensuivit ; les billets de 2 florins 50 tombèrent à un florin. En 1831, une nouvelle banque fut créée, ayant un caractère tout à fait différent de celui des deux établissements précités. Ce fut une caisse d'épargne qui porta le nom de « Cape of Good Hope Savings Bank Society » ; cette Caisse prospéra. Elle existe encore de nos jours, tandis que la « Lombard

Bank » et la « Disconto Bank » disparurent en 1842.

A la suite de l'essor commercial qui s'affirma dès la seconde moitié du siècle dernier une quarantaine de petits établissements bancaires furent fondés dont le capital social variait entre 4.600 et 175.000 livres sterling. Le développement de la vie économique du Transvaal ne s'affirma cependant qu'après la découverte et l'exploitation des mines aurifères. Presque toutes ces petites institutions bancaires exerçaient leur activité dans la Colonie du Cap, dans l'Etat libre d'Orange et le Natal. Citons parmi ces banques : la « Cape of Good Hope Bank », fondée en 1836, au capital de 175.000 livres sterling, la « Natal Bank », créée en 1854, la « Kaffarian Colonial Bank », au capital de 16.500 livres sterling, fondée en 1862, à King Williamstown.

Ces petites banques étaient plus ou moins des institutions locales, dirigées par des organes sud-africains et travaillant avec des fonds sud-africains.

3. Introduction du principe de la société anonyme (« limited liability ») (1).

Dès le début de la seconde moitié du XIX^e siècle, nous l'avons déjà dit, l'industrie et le commerce firent dans la Colonie du Cap, des progrès incessants, favorisés par le perfectionnement des moyens de transport (chemins de

1. La plupart des renseignements des paragraphes suivants, ainsi que ceux du Chapitre II, sont empruntés au volume *History of the Standard Bank of South Africa, Ltd. (1862-1913)*, par M. G. T. Amphlett.

fer) et de communication (télégraphe). Cependant, l'augmentation du capital des banques de la Colonie retardait singulièrement sur l'accroissement du commerce. Des capitalistes anglais ayant découvert dans ce pays un terrain favorable aux réalisations financières fondèrent en 1861 un grand établissement, au capital de 500.000 livres sterling. Ainsi débuta la « London and South Africa Bank », dont le siège était à Londres. Ce fut l'une des dernières banques, sinon la toute dernière banque instituée en vertu d'une charte royale (« Royal Charter »). Mais en 1864-1865 la Colonie traversa une crise qui obligea la banque à fermer ses succursales de province. Cette mesure causa un fort préjudice aux opérations de bourse de la banque, car les succursales provinciales alimentaient ce domaine de son activité. Les succursales de Cape Town, de Port Elizabeth, Grahamtown et Durban furent seules maintenues. Les banques avaient subi des pertes considérables en raison d'avances de fonds trop facilement consenties sur des diamants. La « London and South Africa Bank » interdit, en 1871, à ses succursales ce genre d'avances. Mais cette ligne de conduite financière détermina la perte de nombreux clients, car même les maisons les plus respectables de la Colonie étaient intéressées directement ou indirectement au commerce des diamants. Ce genre d'affaires fut d'ailleurs très lucratif pendant de longues années. Cét état de choses provoqua une forte diminution des relations de la banque, laquelle, après une tentative de reconstitution, dut, en 1877, fusionner avec la « Standard Bank of British South Africa Ltd » qui avait déjà attiré à elle les meilleurs clients.

La « Standard Bank of British South Africa Ltd » avait été fondée en 1862, une année après la « London and South Africa Bank ». Les circonstances qui déterminèrent la fondation de cet établissement se présentaient sous un jour extrêmement favorable. Le marché monétaire de Londres était, en effet, très animé, grâce aussi à une spéculation active. Le « English Companies Act » de 1862 (loi anglaise sur les sociétés industrielles et commerciales) favorisa grandement cette activité en permettant aux sociétés industrielles et commerciales de se constituer sous la forme de « limited liability company » (sociétés anonymes). La « Standard Bank of British South Africa Limited » fut une des premières institutions financières inscrites conformément aux dispositions de la nouvelle loi.

Lors de l'inauguration de ce nouveau régime légal, les journaux discutèrent longuement l'opportunité et la non-opportunité de l'application aux sociétés de banque du principe de la « limited liability ». Beaucoup d'orateurs niaient très sérieusement cette opportunité. Avant l'application de la loi de 1862, il existait déjà des banques constituées comme sociétés anonymes (« Joint Stock Banks »), mais leurs actionnaires étaient solidairement responsables (lois de 1826 et 1833), et le principe de la responsabilité illimitée des actionnaires était maintenu.

Cependant, l'expérience pratique a révélé que ce principe ne répondait pas aux exigences de l'époque. La revue anglaise *The Economist*, dans son numéro du 12 décembre 1857, s'exprime en ces termes à ce sujet : « Le principe de la responsabilité limitée garantirait une classe

supérieure d'actionnaires et de directeurs ; il amènerait le public à observer plus de prudence dans ses relations d'affaires avec les banques ; il augmenterait aussi la prévoyance des organes directeurs, et même en cas de banqueroute, les créanciers se trouveraient dans une situation plus favorable si la responsabilité des actionnaires était limitée, mais positive. Car la responsabilité illimitée des actionnaires, c'est-à-dire la responsabilité avec toute leur fortune, est une situation indéfinie et partout sujette à caution. C'est ce que le public comprend aisément ».

L'expérience, en effet, a démontré abondamment que la responsabilité illimitée est en réalité le plus souvent une responsabilité théorique, et non pas aussi effective qu'on le pense généralement.

La loi de 1862 enfin prescrivait ce qui suit : « Seules sept personnes au moins peuvent constituer une société avec ou sans responsabilité limitée » (« Only seven or more persons might constitute themselves as a company either with or without limited liability »).

Dans un article intitulé « Banking Mania », la revue *Banker's Magazin* commentait, en 1862, la fondation de la « Standard Bank » : « Si l'on se met à monter des banques avec tant d'ardeur, disait-elle, la chose finira par une crise qui détruira non seulement le principe de la responsabilité limitée, mais impliquera très sérieusement dans la ruine générale et les directeurs et les actionnaires, etc. ».

En ce qui regarde la nécessité d'octroyer plus de facilités bancaires au public, le même périodique s'exprimait

en ces termes au sujet de la « Standard Bank of British South Africa Limited » : « Elle offrira de nouvelles facilités à côté de celles déjà offertes par la « London and South Africa Bank », car ses directeurs étant des hommes de la pratique, avec des relations commerciales et coloniales suffisantes, il n'y a aucune raison de penser que cette institution ne jouira pas de la même prospérité et du même succès.

« Il est fort probable que la « Standard Bank of British South Africa » et la « London and South Africa Bank » absorberont ou fusionneront du moins avec plusieurs des petites banques du Cap, de Port Elizabeth et de Natal, et qu'elles centraliseront ainsi en quelque sorte les transactions financières de la Colonie.

« La Colonie du Cap favorisera le développement des fonds de banque et grâce à une direction judicieuse, les bénéfices seront sans doute considérables. Mais avant que d'autres projets soient encouragés dans la Colonie de Natal — car l'on entend dire que des fondations ultérieures de banques sont envisagées — il convient de considérer les institutions actuelles pour savoir jusqu'à quel point l'extension de la Colonie est susceptible de supporter de nouvelles compétitions ».

En 1862, il y avait trente banques dans la Colonie du Cap, toutes constituées selon le principe de la société anonyme (« Joint Stock Bank »).

Des établissements privés de moindre importance y existaient en outre, qui faisaient des affaires bancaires et émettaient des billets de banque. Les sociétés anonymes de banque publiaient seules leurs bilans. Les chiffres que

nous reproduisons ci-après donnent une idée de la situation de ces institutions.

En 1859, les fonds de roulement de 16 banques s'élevaient à Lst. 2.343.983.

En 1860, les fonds de roulement de 17 banques s'élevaient à Lst. 2.630.207.

En 1861, les fonds de roulement de 21 banques s'élevaient à Lst. 3.061.300.

En 1862, les fonds de roulement de 29 banques s'élevaient à Lst. 3.350.000.

Les chiffres concernant la « London and South Africa Bank » ne figurent pas dans les données pour les années 1861 et 1862, car ces chiffres ne furent pas publiés. Son capital versé s'élevait à Lst. 400.000.

En 1862, les fonds des diverses institutions se décomposaient comme suit :

Capital-actions versé.	Lst.	940.343
Réserves	Lst.	147.998
Billets de banque en circulation. . .	Lst.	304.910
Dépôts	Lst.	1.955.782
		<hr/>
Total.	Lst.	3.349.033

Ces fonds (à l'exclusion de ceux de la « London and South Africa Bank ») étaient utilisés comme suit :

Prêts aux clients et actifs divers . . .	Lst.	3.058.353
Caisse	Lst.	286.471
		<hr/>
Total.	Lst.	3.344.824

Plusieurs de ces institutions réalisaient des bénéfices considérables. En 1862, par exemple, la « Commercial Bank of Port Elizabeth » payait un dividende s'élevant à 19 1/2 0/0, et la « Port Elizabeth Bank » un dividende de 16 1/2 0/0 sur le capital-actions versé.

Dès cette date, la « Standard Bank of British South Africa » inaugura délibérément sa politique d'absorption des petites banques qui existaient alors dans les différents ports de la Colonie du Cap, de la Cafrerie britannique et au Natal. La « Port Elizabeth Bank » (en 1863), la « Colesberg Bank » (en 1863), la « British Kaffrarian Bank » (1863) et la « Beaufort West Bank » (1864) fusionnèrent successivement avec la « Standard Bank ».

4. La crise des années 1864-65 et l'assainissement subséquent.

Dès l'année 1863, l'Afrique du Sud traversa une crise commerciale très sérieuse. L'abondance d'argent et la spéculation active à Londres, au début des années soixante du siècle passé, provoquèrent le transfert, dans l'Afrique du Sud, de capitaux considérables augmentés encore par les fonds de nouvelles banques. Toutefois, en grande partie, ces capitaux furent engagés imprudemment dans des affaires plus spéculatives que productives pour la Colonie.

Les commerçants du Cap liquidèrent alors leurs dettes (« debit balances ») en Angleterre, à l'aide de remises qui furent achetées à leur tour sous une forme quelconque. Ce moyen ranima la confiance des maisons londoniennes, confiance qui se traduisit par de nouveaux

envois au Cap, dont les commerçants firent des achats excessifs.

Il existait à cette époque, au Cap, un système de crédit illimité. Chacun accordait du crédit et en bénéficiait. Même les particuliers se faisaient ouvrir un compte courant chez leurs fournisseurs, et lorsqu'ils payaient exceptionnellement c'était à l'aide de billets à ordre le plus souvent maintes fois prolongés. Le détaillant donnait à son tour des acceptations à six mois aux commerçants en gros, lesquels en usaient de même avec leurs correspondants anglais. Les créances douteuses étaient nombreuses et une hausse considérable des prix fut la conséquence de cet état de choses.

D'autre part la sécheresse avait régné dans plusieurs régions. L'Etat libre d'Orange guerroya avec les Bassoutos, et d'autres tribus suscitèrent des troubles à la frontière est. Au Cap enfin, les marchands de laine subirent de grandes pertes en raison de la baisse du prix de la laine, conséquence du changement de la mode. On demanda désormais de la laine « longue » (alpaca ou lama du Pérou), tandis que le Cap produisait la laine « courte ». Les exportateurs de laine eurent aussi à souffrir de la fermeture du marché américain due à la guerre civile aux Etats Unis.

Le commerce de gros était trop enflé et le commerce de détail de la province avait trop de paiements arriérés. L'ébranlement du crédit, puis la ruine furent les conséquences désastreuses de cet état de choses.

Il va sans dire que les banques furent sérieusement impliquées dans cette crise et qu'elles subirent des pertes.

La crise sud-africaine ne fut d'ailleurs pas peu aggravée par les complications qui surgirent en 1866 sur le marché financier, à la suite de la suspension des paiements par la maison Overend et Gurney à Londres, la banque d'es-compte la plus notable à cette époque, et dont la chute causa des pertes colossales en Angleterre, en provoquant même la suspension de paiements de plusieurs autres banques, parmi lesquelles figuraient aussi des banques fondées sur le principe de la responsabilité limitée (« limited liability company »).

La situation s'améliora vers l'année 1870 ; les difficultés avec les Bassoutos, dans l'Etat libre d'Orange, avaient cessé. Et à cette même époque un grand événement se produisit : nous voulons parler de la découverte des champs de diamants. Le développement de cette nouvelle branche d'industrie stimula fortement les activités économiques dans ce pays. L'exportation de laine alla en augmentant, et comme le commerce reprit aussi un nouvel essor, les banques purent liquider leurs créances véreuses.

Parmi les autres facteurs dont les grandes banques bénéficièrent alors figure l'ouverture, en 1872, de la « Donald Currie Line », une Compagnie de messageries maritimes entre l'Angleterre et le Cap. Il faut mentionner enfin la politique active du gouvernement qui visait à l'extension de sa suprématie dans l'Afrique du Sud par l'annexion effective du Pays des Bassoutos (Basutoland) et son désir d'annexer les champs de diamants (« Diamant Velden »).

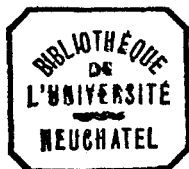
Pendant les premières années d'exploitation de ces champs, le mouvement numéraire fut considérable. Plu-

sieurs banques locales durent sacrifier une part notable de leurs dépôts et quelques-unes furent même contraintes à liquider leurs affaires. Les natifs occupés à la surface ne voulaient accepter que des espèces sonnantes, tandis que les mineurs (travailleurs du fond) préféraient les billets de banque. A cette époque, l'usage voulait que les succursales des banques émettent leurs propres billets, lesquels étaient généralement acceptés par les autres succursales, lorsqu'elles en avaient la convenance, et moyennant le paiement d'une commission. Toutefois ces billets n'étaient convertibles qu'à la succursale qui les avait émis. Cela en raison du risque que les banques eussent couru en cas de présentation en grand nombre de billets d'autres succursales et des difficultés que présentait le transport de numéraire à des distances très grandes. Mais les moyens de communications ayant déjà été considérablement améliorés à partir de 1874, et principalement pour satisfaire aux besoins du trafic des champs de diamants, les grandes banques, telle la « Standard Bank of British South Africa » décidèrent que leurs succursales accepteraient dorénavant, sans frais, tous les billets de banque, quel que fut le lieu de leur émission.

Au cours des années soixante-dix du siècle passé, plusieurs banques locales disparurent, et entre autres, la « Banque agricole » (« The Agricultural Bank ») de Queenstown, en 1872, dont la disparition fut en grande partie la conséquence des perles subies dans le commerce des diamants. Les banques désignées ci-après fusionnèrent en 1874 avec la « Standard Bank of South Africa » : « The Albert Bank », « The Beaufort and Victoria Bank »,

LUSSELSIJN.

2



« The Caledon Bank », « The Malmerstown Bank », et « The Sudlenton Bank ». A l'occasion de ces fusions, la « Standard Bank » reprit les dépôts fermes et les dépôts courants des dites banques dont elle exigea en échange des fonds suffisants pour faire face à tous les engagements. Elle escompta aussi un certain pour cent de leurs lettres de change de premier ordre, mais ne garda le solde que pour l'encaissement. La « Standard Bank » évalua aussi leurs immeubles et le personnel des banques entra à son service.

L'année 1873, la « Oriental Bank » créait des succursales dans la Colonie du Cap et le Natal, mais elle subissait de fortes pertes en 1875, dues en partie à l'absence de personnel expérimenté pour diriger les succursales. Et comme le bruit circulait, en 1879, dans l'Afrique, qu'elle avait perdu beaucoup d'argent aux Indes, ses clients la quittèrent pour confier leurs fonds disponibles à d'autres institutions. Un « run », pas très important d'ailleurs, se produisit à sa succursale de Kimberley. Mais elle fut appuyée par la « Standard Bank » qui mit ses billets de banque à la disposition de la « Oriental Bank ». Ces billets furent acceptés de plein gré par la clientèle de cette dernière.

A la fin de l'année 1879 la « Bank of Africa Ltd » fut fondée à Londres aux fins de prendre la succession des affaires de la « Oriental Bank ».

Durant les années soixante-dix, la « Cape Commercial Bank » était seule institution financière au Transvaal, mais elle ne prospérait guère. Cependant, dès que le gouvernement anglais eut annexé le Transvaal, en 1877, la

« Standard Bank » ouvrit une succursale à Prétoria et ultérieurement des succursales à Lijdenburg, Potchefstroom et Heidelberg. Les affaires se développèrent désormais favorablement et l'annexion du Transvaal exerça aussi une bonne influence sur le commerce du Natal.

La fin de la période de 1870 à 1880 ne fut pas aussi favorable que son début. Une nouvelle sécheresse, les hostilités des tribus du Bassoutoland ainsi que du Zoulouland provoquèrent des pertes, dont le corollaire fut une réaction dans les spéculations excessives sur les diamants. La baisse de la valeur de ces pierres précieuses détermina une forte dépression économique.

5. Le développement des Banques dans l'État libre d'Orange.

Le développement des banques dans l'État libre d'Orange a été influencé, d'une part, par l'intervention gouvernementale, et de l'autre, par la concurrence entre la « Bloemfontein Bank » et la « Standard Bank of British South Africa ». Cet état de choses mérite d'être considéré spécialement, dans le présent paragraphe. La première des deux banques citées ci-dessus fut fondée à Bloemfontein par un groupe de citoyens, quelques années avant que la « Standard Bank » inaugurât son activité dans l'État libre d'Orange. La succursale de la « Standard Bank » accepta aussi les billets de banque émis par sa concurrente locale, mais lors de la présentation de ces billets pour le paiement, il lui fut impossible de recevoir

des espèces sonnantes, et la « Standard Bank » dut se résigner à accepter des traites. En 1865 toutefois, le montant total de ces traites ayant dépassé Lst. 10.000, la banque anglaise commença à exercer une certaine pression sur la direction de la « Bloemfontein Bank ». Pour se défaire d'une concurrente importune, cette dernière adressa au Parlement (« Volksraad ») deux mémoires hostiles aux banques étrangères. Un de ces mémoires était signé par les directeurs de la banque collectivement et l'autre par chacun des directeurs individuellement en leur qualité de citoyen, ainsi que par le personnel de la banque et d'autres personnes encore. La « Standard Bank » fut attaquée dans une session du Parlement (« Volksraad »), parce qu'elle était une société anonyme (« limited liability company »), et que par conséquent elle n'offrait pas des garanties suffisantes et n'avait pas le droit d'exercer son activité dans l'Etat libre d'Orange avant d'avoir obtenu, entre autres, l'agrément du gouvernement.

En 1865, le Parlement votait la résolution suivante : « Le Parlement, considérant que des banques étrangères fondées dans l'Etat libre d'Orange exercent leurs branches d'activité sans avoir obtenu l'agrément légal, qu'elles ne présentent pas de garantie pour les billets de banque émis par elles, qu'elles n'ont engagé aucune responsabilité vis-à-vis de notre Etat et que les gains importants qu'elles réalisent sont transportés hors de nos frontières, estime, que si telles institutions de banques étrangères ne sont pas interdites dans ce pays, toute la population tombera de plus en plus sous leur domination et dans la dépendance de capitalistes étrangers. » Le Parlement décida

qu'à partir du 1^{er} janvier 1866, il serait interdit à toute banque étrangère d'exercer une activité quelconque dans l'Etat libre d'Orange, et qu'à partir de cette date il ne serait plus permis de fonder aucune nouvelle banque, sous peine d'une amende de Lst. 100 pour chaque infraction. Toutefois, il fut permis aux succursales des banques qui existaient alors dans le pays de réaliser et liquider toutes les transactions faites avant la date du 1^{er} janvier 1866, et prescrit qu'aucune banque étrangère ne pourrait désormais s'établir dans le pays sans l'autorisation du Parlement.

Quoique la « Bloemfontein Bank » réussit ainsi à se débarrasser d'une concurrente redoutable, il est évident que cette situation privilégiée ne pouvait être de longue durée. Pour parer à la pénurie de monnaie que provoqua le drainage de l'argent, par la « Standard Bank », le Gouvernement de l'Etat libre d'Orange dut émettre pour Lst. 30.000 de papier-monnaie qui fut déclaré monnaie légale (« legal tender ») et qu'il mit à la disposition de la « Bloemfontein Bank » moyennant le paiement d'un intérêt de 6 0/0. Cette dernière banque réussit alors à augmenter sa circulation de billets de banque en les payant, à leur présentation, avec le papier-monnaie du Gouvernement.

Un permis d'établissement fut accordé à la « Oriental Bank » dont la « Bank of Africa » reprit les diverses branches lors de sa fondation en 1879. Et plus tard, la « Natal Bank » fut autorisée à établir une succursale à Harrismith.

L'Etat libre d'Orange avait profité du développement

des champs de diamants et le Gouvernement britannique lui versa la somme de Lst. 90.000 lors du règlement d'une question de frontière. Tout cela lui permit non seulement d'amortir tout le papier-monnaie (« bluebacks ») en circulation et de récupérer Lst. 70.000, mais il fut aussi à même de participer pour la somme de Lst. 70.000 à la fondation de la « National Bank of the Orange Free State Limited ». Ce nouvel établissement absorba la « Bloemfontein Bank » moyennant le paiement de Lst. 6.10 pour chaque action de Lst. 3.5 libérée. Il convient cependant de faire remarquer que les relations entre la « National Bank of the Orange Free State Ltd » et la « Standard Bank of South Africa » prirent finalement un développement favorable. Lorsqu'en 1884, l'Etat libre d'Orange dut faire un emprunt de Lst. 100.000, il demanda le concours de la « Standard Bank ». Celle-ci prêta immédiatement ses services en plaçant l'emprunt sur le marché de Londres. Deux ans plus tard, le même Gouvernement voulut de nouveau emprunter Lst. 40.000. Mais le marché londonien n'était pas disposé à absorber ces nouvelles obligations, et, d'autre part, la « National Bank of the Orange Free State Limited » refusa d'accorder des facilités en prétextant qu'elle n'avait pas de fonds disponibles. C'est dans ces circonstances que le Gouvernement proposa au Parlement d'abroger la loi sur les banques étrangères. Cette menace suffit pour que la « National Bank » donnât au Gouvernement le concours qu'il lui demandait.

Immédiatement après l'occupation de Bloemfontein par les troupes britanniques que commandait Lord Robert, la « Standard Bank of British South Africa » y fonda une

succursale qu'elle maintint, la guerre finie, en dépit des protestations du Parlement.

Postérieurement à l'union des colonies sud-africaines le Gouvernement de l'Etat libre d'Orange décida de liquider les intérêts qu'il avait à la « National Bank of the Orange Free State Ltd ». Des mises aux enchères eurent lieu, la « Standard Bank of British South Africa » offrit Lst. 18.15 par action et la « National Bank of South Africa Limited (fondée en 1891) porta l'enchère jusqu'à Lst. 20.2/9, dernière offre qui fut acceptée.

6. L'influence exercée sur le mouvement bancaire par la découverte des champs de diamants (« Diamant Velden »).

Le premier diamant fut découvert en 1869 dans le district de Hopetown; un autre diamant trouvé dans le même district fut vendu en Europe pour la somme de Lst. 25.000. La nouvelle de ces découvertes attira beaucoup de personnes dans les districts situés le long du Vaal. Les camps principaux de chercheurs de diamants situés sur les deux rives du Vaal s'appelaient « Klipdrift » et « Pniel ». Ce territoire était situé hors de la juridiction britannique. « Pniel » fut déclaré territoire de l'Etat libre d'Orange et à « Klipdrift » les chercheurs de diamants instituèrent même un Conseil qui gouvernait le territoire sous la présidence d'un certain Parker. Dès l'année 1870, on comptait déjà environ 10.000 personnes sur les bords du Vaal.

Au début, les banques ne s'attendaient pas à des transactions rémunératives avec les champs de diamants. Toutefois, après 1870, lorsque des diamants furent trouvés à Jagersfontein dans l'Etat libre d'Orange, un commerce local considérable se développa et le besoin de recourir à des banques se fit sentir impérieusement. La même année, le commissaire britannique. Mr. J. Campbell. arrivait à Klipdrift dont les habitants lui firent très bon accueil, et une année plus tard c'est-à-dire en 1871, les « Diamants Fields » furent déclarés territoire britannique. A la même époque, la « Standard Bank of British South Africa » fondait la première succursale de banque dans les champs de diamants à Klipdrift. Les avances de fonds garanties par le dépôt de diamants constituaient une branche d'affaires absolument neuve. Aussi les employés des banques commirent-ils bien des fautes. Mais bientôt, les banques acquirent une certaine routine dans cette nouvelle branche d'affaires. Elles fixèrent aussi les règles relatives à ce genre de transactions. Beaucoup de chercheurs de diamants ne désiraient même plus d'avances de fonds, mais ils étaient, au contraire, disposés à payer aux banques une commission raisonnable pour la vente de leurs diamants, car pour faire leurs transactions ils préféraient les banques aux accapareurs louches.

A mesure qu'un nouveau champ de diamants était découvert, un camp de chercheurs était fondé et dès que ce dernier avait une certaine importance, des succursales de banques y étaient créées. Dès l'année 1872, la « Cape of Good Hope Bank » et la « Standard Bank » ouvraient chacune une succursale au champ connu sous le nom de

« De Beers ». Cette dernière banque fonda aussi une succursale à « Du Toit's Plan ».

Comme le marché européen n'était pas du tout préparé pour recevoir de grandes consignations de diamants inattendues, le prix de ces derniers baissa et les spéculateurs subirent des pertes considérables. En 1874, les affaires aux champs de diamants avaient diminué à ce point que plusieurs banques durent fermer leurs succursales.

Les chercheurs estimèrent alors que les difficultés d'exploitation individuelle des mines de diamants étaient trop grandes pour les mineurs ; aussi se mirent-ils à fonder des sociétés d'exploitation appelées « Joint Stock Companies ». En 1879, la presque totalité de la mine de Kimberley était la propriété d'une douzaine de sociétés de ce genre.

Au début des années 1880, un nouveau phénomène fit son apparition dans la vie commerciale du Sud-Africain. Les valeurs minières étaient devenues l'objet d'une spéculation effrénée. La hausse du cours des actions fut exorbitante et les journaux faisaient fortune en publiant les prospectus de nouvelles sociétés minières. Les souscriptions par le public aux actions offertes étaient si nombreuses que fort souvent l'attribution des actions s'élevait à peine au cinq pour cent des souscriptions. Parfois, la seule souscription d'actions était vendue contre une prime considérable par action ; l'acheteur courait les chances du nombre des titres qui lui seraient attribués.

Pour mettre un terme à ce jeu de hasard, les banques refusèrent d'accorder de nouvelles avances sur des dépôts miniers.

Un banquier anglais qui habita Kimberley pendant cette période, prévoyant la débâcle de cette spéculation, commentait en ces termes le train de vie que l'on y menait alors : « Quand la bulle de savon creva, un grand arrêt se produisit dans la consommation des vins chers et des cigares à 2 1/2 schellings (« half-a-crown »).

Les champs de diamants firent affluer vers l'Afrique du Sud beaucoup de capital européen. A en croire certaines évaluations, les sommes placées dans cette industrie s'élevaient, fin 1881, à Lst. 12.000.000 approchant.

Pendant plusieurs années, les sociétés de diamants subirent de fortes pertes. Cependant, dès l'année 1886 une certaine amélioration se produisit. Elle est attribuable à plusieurs facteurs. D'abord, à une meilleure législation minière ; ensuite à la hausse des prix, malgré l'augmentation de la production ; enfin à l'ouverture du chemin de fer de Kimberley et à d'autres causes encore. L'exportation de diamants, en 1886, fut approchant de Lst. 1.000.000 plus élevée que celle de l'année précédente. Le mouvement de concentration des sociétés minières progressa considérablement au grand avantage des banques. Le fait est, qu'après l'absorption de la société minière « Kimberley Central » par la « De Beers Company », cette dernière demeura la seule propriétaire de la presque totalité des champs de diamants. La concurrence entre sociétés ayant cessé, la spéculation sur les actions minières diminua beaucoup et un commerce régulier s'établit.

7. La période de 1880 à 1889 en général.

La situation économique dans le Sud-Africain, au commencement des années 1880, était assez normale. Le différend avec les Zoulous avait été réglé ; la laine se vendait à des prix satisfaisants et les exportations augmentaient. On en pouvait dire de même du commerce de la laine mohair et de celui des plumes d'autruches. L'industrie des diamants florissait. Cependant, l'atmosphère, au Bassoutoland était trouble.

Une grande perturbation se produisit lorsque, quelques mois plus tard, la guerre des Boers éclata. Cette guerre porta un grand préjudice aux intérêts du commerce et à l'activité des banques. Le Gouvernement des Boers imposa à chaque banque et à chaque succursale de banque un impôt qui s'élevait à Lst. 150. Il vendit aussi des concessions pour la formation de nouvelles institutions de banque. Les seules banques de ce temps-là étaient la « Standard Bank of British South Africa » et la « Cape Commercial Bank ». La situation de cette dernière fut à ce point critique qu'elle dut confier à la « Cape of Good Hope Bank » la liquidation de ses affaires au Transvaal.

Une loi impériale de 1881 autorisait les banques anglaises à étendre leurs branches d'activité à des territoires situés hors de la juridiction et souveraineté britanniques. C'est en application de cette loi, que la « Standard Bank of British South Africa » supprima le terme de « British » (britannique) dans sa raison sociale.

La « Convention de Prétoria » (« Pretoria Convention »),

qui fut le résultat de négociations, en 1881, entre les Boers et le Gouvernement britannique, prescrivait que toutes les dettes contractées seraient remboursables. L'article 30 de la dite convention prévoyait aussi des mesures contre l'émission de papier-monnaie (« bluebacks ») inconvertible en espèces.

La guerre contre les Bassoutos, entreprise l'année précédente, obligea le Gouvernement du Cap à demander l'appui financier des banques. L'inquiétude régnait tout le long de la frontière du Bassoutoland et en général dans tous les districts de natifs.

Les résultats de cette guerre furent de lourds impôts dans la Colonie du Cap, le désordre général dans le Bassoutoland et l'appauvrissement des districts d'indigènes. Le Gouvernement réussit enfin à exercer le contrôle sur ce pays. Mais toutes ces circonstances ne manquèrent pas d'exercer une influence défavorable sur la vie économique. A la fin de 1881, neuf cas importants d'insolvabilité se produisirent à Grahamstown ; ils furent suivis d'un cas encore plus sérieux à Cape Town. C'étaient là les premiers symptômes d'une crise générale dont les causes motrices furent les dépenses prodigues de guerre, les spéculations en valeurs minières (« overtrading »), les troubles politiques et d'autres encore. Les années suivantes le commerce d'importation et d'exportation diminua rapidement. La valeur des importations qui s'élevait à Lst. 9.372.000 en 1882, n'atteignait plus que Lst. 3.000.000 en 1885, tandis que les exportations de laine, par exemple, tombèrent de Lst. 2.881.000 à Lst. 1.426.000.

La force des banques fut grandement affaiblie au cours

de cette crise. L'ampleur des emprunts par obligations en témoigne. A cette époque, la réserve de la plupart des banques, sauf celle de la « Bank of Africa », de la « Natal Bank » et de la « Standard Bank of South Africa » ne se trouvait pas dans une juste proportion avec leurs engagements. Ceux de la « Western Province Bank », par exemple, s'élevaient, en 1881, à Lst. 354.000. tandis que ses fonds disponibles atteignaient Lst. 13.300. La « Cape Commercial Bank » avait subi de grandes pertes au Transvaal et à la suite de déconfitures de clients au Cap, elle était devenue insolvable à son tour. Elle dut passer une convention avec la « Cape of Good Hope Bank » pour la liquidation de ses affaires au Transvaal. Mais en fin de compte, cette dernière s'aperçut qu'elle avait fait une mauvaise transaction. En 1882, la « Cape Commercial Bank » fermait ses guichets, et pour prévenir une nouvelle dislocation de la vie économique, les grandes banques se déclarèrent disposées à accepter les billets de la banque déclarée insolvable. D'autres banques, de moindre importance, telles l'« Union Bank » et la « South Africa Bank » furent soutenues par les établissements plus puissants. Il va sans dire que beaucoup de clients, prévoyant des événements désastreux, confièrent leurs intérêts aux grandes banques.

A la suite de cette crise, le mouvement bancaire, selon les propres informations publiées par les banques, accusait pour les quatre exercices annuels précédant immédiatement le 31 décembre 1885, une diminution qui s'élevait à $\frac{3}{4}$ de millions de livres sterling en ce qui regarde la circulation des billets de banque ; à plus de 1 million

de livres sterling concernant la balance des **comptes** courants et environ 7 millions de livres sterling pour les lettres de change escomptées. Le total global de l'actif des banques qui s'élevait à Lst. 18.400.000 en 1881, était tombé à Lst. 8.500.000 en 1886.

Le développement des moyens de communication dans l'intérieur du Sud-Africain provoqua une amélioration de l'organisation intérieure des banques, nous voulons dire la restriction des centres d'émission de billets de banques. Autrefois, chaque succursale de banque émettait des billets, désormais ce droit sera réservé aux seules succursales principales.

Après bien des années de difficultés financières, la République du Transvaal se resaisissait en 1886, à la suite de la découverte des champs de diamants et d'or. Aussi les dernières années de la période de 1880 à 1889 sont-elles marquées par la restauration de l'industrie des diamants et l'ouverture à l'exploitation des champs d'or découverts au Transvaal. Toutes les branches d'industrie qui eurent des transactions commerciales avec les exploiters des champs d'or furent prospères. Le Natal, par exemple, bénéficiait de ce nouvel état de choses parce que les meilleures routes pour le transport des matériaux de construction entre la côte et Johannesburg, la nouvelle ville de l'or, empruntaient son territoire. La grande dépression économique disparut alors dans l'Afrique du Sud.

La construction de chemins de fer et de tramways dans le Sud-Africain fut développée en ce temps-là par une société néerlandaise, la « *Nederlandsche Zuid-Afrikaansche Spoorweg-Maatschappy* », la seule concessionnaire

dans la « République sud-africaine », ainsi s'appelaient le Transvaal à cette époque.

En 1888, le Gouvernement du Transvaal octroya une concession à une banque hollandaise, la « Nederlandsche Bank en Credietvereniging van Zuid-Afrika », fondée à Amsterdam. Elle inaugura son activité dans l'Afrique du Sud à Prétoria, siège du gouvernement. Cet établissement, connu de nos jours sous le nom de « Nederlandsche Bank voor Zuid-Afrika » développa ses affaires de préférence à la campagne, où elle rencontra beaucoup de sympathie de la part des populations d'origine hollandaise, tandis que les populations urbaines étaient pour la plupart d'origine britannique. Aussi, les immenses sociétés d'exploitation des mines d'or et d'argent furent-elles contrôlées de tout temps par les capitalistes anglais, qui favorisèrent naturellement les banques anglaises. Ce qui engagea en outre la banque hollandaise à développer ses relations à la campagne, c'est le fait que les meilleurs gages pour prêts hypothécaires étaient constitués par des terrains et des immeubles. Pour pouvoir donner à cette branche d'affaires toute l'extension possible et lui vouer tous ses soins, elle fonda même la Banque hypothécaire de Prétoria (« Pretoria Hypothek-Bank ») dont elle possédait toutes les actions.

8. L'influence de la découverte des champs d'or sur le mouvement bancaire.

Les premières succursales créées dans les districts des champs d'or furent celles de la « Natal Bank » à Moodies

et de la « Standard Bank of South Africa » à Barberton, après la découverte de la fameuse roche de « Sheba », en 1886.

Au mois de septembre de la même année, le « Witwatersrand » était reconnu comme champ d'or et l'on y fonda la ville de Johannesburg. Les banques fondèrent aussi des succursales en plusieurs autres endroits, où l'on découvrit des mines d'or.

A la fin de 1887, il existait 270 sociétés minières dans la « Zuid-Afrikaansche Republiek ». Les promoteurs de sociétés et les spéculateurs y furent malheureusement plus actifs que les ingénieurs et les mineurs ; ils provoquèrent une spéculation effrénée sur les valeurs minières. Plusieurs sociétés n'existaient qu'en apparence et, elles n'inaugurèrent jamais l'exploitation de leurs champs d'or. Néanmoins, leurs actions étaient vendues à des prix exorbitants. D'autres compagnies ne disposaient même pas de capitaux qui leur eurent permis de continuer les travaux préparatoires. Les fonds que les champs de diamants laissèrent disponibles, prirent le chemin de Barberton et de Johannesburg. En 1888, le capital européen afflua aussi fortement vers le « Witwatersrand ». Chacun, dans l'Afrique du Sud, achetait et vendait pour ainsi dire des actions de mines d'or. Une grande excitation régnait, seule comparable à la fièvre de spéculation qui s'empara de la population dans les années 1880-81 après la découverte des champs de diamants. A la fin de cette période agitée, Johannesburg comptait une population de 15.000 à 20.000 habitants et il y existait quatre banques. Le mouvement économique de la place de Johannesburg accu-

sait des fluctuations extrêmes. Les prix des matières premières pour les mines et des matériaux de construction avaient atteint des taux formidables. Ils s'élevèrent à l'occasion au 300 pour cent dans l'espace de deux mois, déterminant ainsi l'insolvabilité de plusieurs compagnies minières. Celles-ci firent subir à leur tour de fortes pertes aux banques. Une autre source de pertes pour les banques, ce furent les lettres de change accordées contre nantissement (« scrips »). Fort souvent le paiement de ces lettres de change était refusé lors de leur présentation à Londres ou tout autre place très éloignée, car ces « scrips » subissaient de fortes baisses.

En 1890, et pendant les années postérieures, de nombreuses compagnies minières disparurent, d'autres furent réorganisées et dotées de fonds de roulement suffisants. Désormais, l'industrie minière commença à se développer sur une base plus saine. L'extension des chemins de fer contribua aussi à la réduction des frais généraux des mines, de sorte que même les « low grade mines » procurèrent un bénéfice. Dans la suite, la découverte des « Deep Level Mines », c'est-à-dire de mines situées au fond, contribua fortement à la stabilisation de l'industrie. Dès 1894, la prospérité des mines et le paiement de gros dividendes par les sociétés minières, appelèrent l'attention des capitalistes européens, et durant toute l'année suivante, on pourra constater une affluence énorme de capitaux étrangers. L'argent devint abondant et les banques rencontrèrent même des difficultés dans la recherche d'emplois productifs pour tous ces fonds. Cependant, cette affluence de capitaux provoqua de nouveau une

spéculation trop grande sur les valeurs minières. D'autre part, la situation politique (invasion de Jameson) et les fortes taxes que le gouvernement du Transvaal imposa aux sociétés minières amenèrent une dépression. Peu à peu, le capital européen se retira du marché sud-africain, et le taux des actions minières baissa rapidement. La crise était arrivée à son terme, lorsque la guerre des Boers éclata pour la seconde fois en 1899.

CHAPITRE II

COUP D'ŒIL RÉTROSPECTIF DE 1890 A 1914

1. La période de 1890 à 1899 en général.

A la suite de la diminution de la valeur des fonds placés en actions minières, bien des banques se virent engagées dans des difficultés qui déterminèrent, en 1890, l'effondrement de l' « Union Bank » et de la « Cape of Good Hope Bank ».

Cette crise occasionna une réduction de l'émission des billets de banque, réduction variable qui alla du 15 0/0 au 60 0/0.

De nombreux paysans des districts de l'Ouest étaient actionnaires des établissements de banque insolubles. D'autre part, une maladie dévasta les vignes. Toutes ces perturbations inévitables ébranlèrent le crédit dans toute l'étendue du pays. La situation économique était devenue très incertaine ; personne ne voulait courir les risques de nouvelles entreprises. Ajoutez à tout cela la stagnation du commerce et de la spéculation. L'Europe retenait ses capitaux.

En 1891, l'Honorable John X. Merriman était trésorier de la Colonie ; une loi fut édictée pour réglementer le

droit d'émission des billets de banque et la publication du bilan annuel des banques. Cette loi intitulée « Cape Bank Act of 1891 » exerça une influence salutaire sur la crise des banques, car la faillite de quelques établissements avait aussi ébranlé la confiance que le public mettait dans les billets des autres banques. Autrefois, la loi de 1864 prescrivait la taxe dont les billets de banque étaient imposables dans la Colonie du Cap, mais elle était muette au sujet de la couverture des émissions d'établissements qui n'avaient pas leur siège social dans la Province du Cap.

Aux termes de la nouvelle loi, la valeur des émissions de billets de banque pour les Institutions qui avaient leur siège social en dehors de la Colonie du Cap devait être couverte par des titres du gouvernement déposés chez le Trésorier (Ministre des Finances) de l'Etat et les billets de banque furent reconnus désormais comme moyens de paiement légaux (« legal tender »), garantis par le gouvernement.

Ces nouvelles dispositions légales eurent pour conséquence d'augmenter le nombre des billets de banque en circulation ; l'ancienne taxe de 1 1/20/0 fut réduite à 1 0/0. Il en résulta aussi un autre avantage pour les banques, celui de ne plus être obligées d'accumuler de grandes réserves métalliques. Par contre, elles étaient tenues de placer leur argent en fonds publics pour une somme pour le moins égale à leur émission de billets, et comme ces fonds étaient susceptibles d'une dépréciation, les banques prévoyant des pertes éventuelles ouvrirent dans leurs bilans annuels un compte spécial pour ces opérations.

Seule une petite banque locale, la « Stellenbosch Bank » avait son siège social dans la Province du Cap ; elle fut exonérée de l'obligation de déposer des fonds publics en échange de ses billets de banque.

Dans l'Etat libre d'Orange, la question de l'émission de billets de banque fut réglée conformément aux dispositions d'une ordonnance (n° 20) de 1902 et dans le Transvaal par une loi (n° 2) de 1893. L'une et l'autre de ces lois autorisaient les banques à émettre des billets jusqu'à concurrence de leur capital versé, sauf une réserve de caisse s'élevant au tiers de l'émission. Jusque-là le Natal n'avait encore pris aucune mesure légale dans ce domaine.

L'année 1891 marque la fondation de deux nouveaux établissements de banque anglais dans l'Afrique du Sud, savoir : « The National Bank of the South African Republic » (aujourd'hui la « National Bank of South Africa Limited ») et l'« African Banking Corporation, Limited ». Le premier fut créé en vertu d'une concession qui lui fut octroyée par le gouvernement du Transvaal, tandis que le second acquérait la plupart des affaires de l'ancienne « Cape of Good Hope Bank » ; cette banque absorba d'ailleurs successivement la « Kaffrarian Colonial Bank », la « Western Province Bank » et la « Worcester Commercial Bank ».

Le « Cape Bank Act of 1891 » exerça en général une influence favorable sur la situation des banques. Cette loi prescrivait aux établissements l'obligation de déposer à la Chancellerie de l'Etat (« Registrar of Deeds ») l'état nominatif (adresse et profession) de leurs actionnaires et directeurs avec l'indication de la part versée pour chaque

action et de tenir un état nominatif semblable dans leurs principaux bureaux de la Colonie à l'intention des clients. Cette loi ne fut jamais amendée.

A la fin de 1892, les banques se relevèrent manifestement de la crise. Le prix des terrains monta, la situation de l'industrie minière s'améliora et le commerce se ranima, de sorte que les banques furent de nouveau à même de réaliser des bénéfices. L'industrie des mines aurifères captiva de nouveau l'attention du capital européen, et l'essor de cette industrie marqua le début d'une affluence de capitaux destinés au développement des ressources du pays en général. L'année 1895 dénote une participation énorme du capital étranger dans les mines d'or. Cependant, dès l'année suivante, de nouveaux éléments d'inquiétude se manifestèrent dans la vie économique à la suite de la fameuse invasion de Jameson. Il en résulta immédiatement une diminution des affaires, qui fut aggravée encore par une forte sécheresse, les ravages causés dans tout le pays par les sauterelles et la propagation d'épizooties.

L'agitation générale dans l'Afrique du Sud et les complications d'ordre politique, provoquèrent, cela va sans dire, une réaction défavorable au mouvement bancaire ; contre leur gré, les banques durent garder une trop forte encaisse métallique improductive. Mais la crise financière n'éclata pas, malgré les troubles de 1896 et 1897, fait qui témoigne de la force saine des affaires de ce pays en général, à cette époque. Pendant ces années d'incertitude, le public rechercha activement le service des banques. Celles-ci durent suivre une politique très prudente

concernant les gages fournis par les clients. Le pays commençait à surmonter cette dépression économique, lorsque les hostilités éclatèrent au mois d'octobre 1899 entre les républiques Boers et le gouvernement britannique. Elles se prolongèrent pendant deux années et demie, disloquant toute la vie économique du pays et entraînant des conséquences extrêmement importantes pour son développement ultérieur.

2. La Guerre des Boers et le mouvement bancaire.

Dès qu'elles présupèrent que les négociations entre le président Kruger et le Haut Commissaire britannique seraient impuissantes à prévenir la guerre, l'inquiétude générale s'empara des populations de Johannesburg et du Transvaal en général.

Au mois de septembre 1899, les banques s'informaient réciproquement que les « clearance balances » (1) des correspondants seraient désormais conservées exclusivement à titre de « safe custody », et cela aux seuls risques et périls de la banque créditrice. Les banques anglaises établies à Johannesburg avaient déjà envoyé à leurs succursales de Capetown la majeure partie de leurs fonds et ceux de leur clientèle.

Aux fins de réunir les fonds nécessaires pour soutenir la guerre, le Parlement (« Volksraad ») du Transvaal,

1. Clearance balances = soldes non encore liquidés dans les comptes entre banquiers ; safe custody = dépôt de valeurs.

dans une séance secrète, peu avant l'ouverture des hostilités, autorisa le Gouvernement à confisquer sur le territoire de la République tout l'or natif. L'or était surtout propriété britannique et prenait le chemin de l'Europe. Cet or, le Gouvernement le confisqua dans l'express de Johannesburg à Capetown et le fit transporter à la Monnaie de Prétoria.

La guerre fut déclarée le 11 octobre 1899. Les banques anglaises avaient encore une encaisse considérable, malgré les nombreux virements de comptes courants qu'elles effectuèrent à l'adresse de leurs succursales du littoral. Encore ne s'agissait-il que de transcriptions comptables. Au début des hostilités, l'encaisse des banques anglaises s'élevait à Lst. 900.000. Ces sommes, elles ne purent les expédier hors du Transvaal, car le Gouvernement des Boers interdit sévèrement tout transport d'espèces.

Au mois de mars 1900, le Gouvernement du Transvaal réquisitionnait Lst. 150.000 à la « Standard Bank of South Africa », Lst. 50.000 à la « Bank of Africa », Lst. 25.000 à la « African Banking Corporation » et Lst. 20.000 à la « Natal Bank ». Il promettait à ces établissements une garantie ultérieure qui consisterait en or natif.

Une loi prescrivait que la monnaie d'argent était convertible en or au siège de la Banque nationale de la République sud-africaine (« National Bank van de Zuid-Afrikaansche Republik »). Cette loi, le Gouvernement l'abrogea. Il fit aussi fondre et transformer en de petites barres d'environ 300 à 500 ozs. l'or natif réquisitionné et celui que produisaient les rares et petites mines encore en

activité. Ces barres portaient un numéro et circulaient comme numéraire en l'absence de quantités suffisantes de monnaie frappée. Un certificat indiquait la teneur et la valeur des barres.

Des publications officielles, il résulte que le total des espèces frappées à la Monnaie de Prétoria jusqu'à la fin du régime Kruger se décomposait comme suit :

Espèces en or	Lst. 2.383.771.10
Espèces en argent	Lst. 336.760
Espèces en bronze.	Lst. 1.029

Pendant le dernier trimestre 1899, l'émission d'espèces s'éleva à Lst. 80.000 par mois, et à la moyenne mensuelle de Lst. 160.000 pendant les cinq premiers mois (janvier-mai) de l'année 1900. Le total du numéraire mis en circulation s'élevait pour ces seuls huit mois à Lst. 1.040.000.

Une proclamation du gouverneur général portugais à Lourenço Marques déclarait le numéraire du Transvaal monnaie légale dans ce port, et les banques durent l'accepter.

Vers la fin de son gouvernement, Kruger émit aussi du papier-monnaie, mais une proclamation impériale décréta sa mise hors cours, dès que les troupes britanniques eurent occupé le pays.

A en croire les données publiées en 1902, par la Chambre des Mines de Johannesburg, les pertes directes que les mines d'or subirent du fait des hostilités se décomposaient comme suit :

Or natif (« raw gold ») réquisitionné dans les trains par le gouvernement des Boers.	Lst. 462.853
Or natif réquisitionné dans les banques et mines .	Lst. 304.445
Or obtenu des mines en exploitation avant l'occu- pation britannique	Lst. 1.929.875
	<u>Lst. 2 697.173</u>
A déduire :	
L'or natif trouvé dans les mines au moment de l'occupation britannique et qui a été restitué aux mines intéressées	Lst. 176.580
Pertes totales de l'industrie minière	<u>Lst. 2 520.593</u>

Ne sont pas comprises dans cette évaluation les pertes que l'improductivité de leur capital occasionna aux mines pendant la période de fermeture des exploitations aurifères.

Dans les districts campagnards dont la population était principalement d'extraction hollandaise, les titulaires de comptes courants auprès des banques anglaises firent arrêter leur compte et il y eut continuellement une forte demande d'espèces sonnantes. Les remboursements de dépôts fixes furent également importants. On évalue à plus de Lst. 200.000 les sommes qui furent retirées de la circulation au cours des six premières semaines de l'année 1901. Ce qui explique la défiance des clients hollandais c'était leur crainte de ne plus pouvoir faire de retraits sur leurs comptes courants sous le régime de la loi martiale britannique qui les menaçait. Pour calmer les populations le gouvernement du Cap publia une déclaration formelle, disant que les fonds déposés dans les banques ne pouvaient pas faire l'objet d'une interdiction sans l'intervention d'une cour compétente.

Au début des hostilités, les troupes britanniques subirent des revers, qui engagèrent le Gouvernement anglais à donner, au mois de juin 1900, les instructions suivantes aux banques britanniques :

1. Il est défendu aux banques d'honorer des lettres de change ou des transferts télégraphiques ou par lettres d'une succursale de banque quelconque à l'adresse d'une autre banque située dans la République sud-africaine ou dans l'Etat libre d'Orange.

2. Il est interdit d'effectuer des paiements, de négocier ou faire des avances sur des billets de banque de la Banque nationale de la République sud-africaine, de la Banque Néerlandaise (1) ou de la Banque nationale de l'Etat libre d'Orange.

3. Il est défendu à toute succursale de banque hors de la République d'accorder des découverts (« overdrafts ») en faveur de citoyens ou personnes quelconques résidant dans une des deux Républiques, ou encore sous la garantie de pareilles personnes, au profit d'une tierce partie.

4. Il est interdit aux banques et à leurs succursales de reconnaître des lettres de crédit émises par des personnes ou des institutions de banque établies dans les deux Républiques ou d'en faire l'objet du négoce, ainsi que de faire des avances sur les produits de ces Républiques.

5. Il est défendu de négocier, d'escompter ou d'envoyer pour l'acceptation ou l'encaissement des chèques, traites ou promesses tirées sur, ou domiciliées chez ou

1. Abréviation pour désigner la « Banque néerlandaise pour l'Afrique du Sud », fondée en 1889 à Amsterdam.

provenant de citoyens d'une des Républiques ou de personnes ou d'institutions de crédit résidant ou faisant le commerce dans une des Républiques, ou de faire des avances à l'aide de découverts (« overdrafts ») ou de toute autre manière sur les dits chèques, traites ou promesses.

6. Il est interdit d'effectuer aucune transaction qui puisse aboutir à une aide ou une assistance quelconque de l'ennemie de la Reine.

Six mois plus tard, cinq de ces instructions étaient déjà rapportées, et de nouvelles instructions locales furent promulguées, lorsque les troupes britanniques occupèrent postérieurement Johannesburg et Prétoria.

Dès le mois de mai 1901, la plupart des prescriptions relatives à la restriction des relations commerciales étaient abrogées.

Au début de 1902, ce fut même une vague d'optimisme qui se refléta dans l'engouement du marché des valeurs. Au mois de mai de la même année, les hostilités cessèrent après avoir duré exactement deux ans et six mois.

3. La période de 1900 à 1914.

La guerre des Boers provoqua de nombreux changements dans la vie économique de l'Afrique du Sud. L'expulsion par les Républiques de nombreux sujets britanniques provoqua un accroissement considérable de la population des villes du littoral. Ce fait occasionna tout naturellement une hausse du prix des immeubles dans les villes et leurs faubourgs. A la fin de la guerre, le monde

des affaires escomptait d'ailleurs une nouvelle ère d'expansion commerciale et de prospérité générale. Dans cette attente, les affaires allèrent vraiment en augmentant pendant quelque temps. L'insuffisance des installations des ports et des chemins de fer fut même manifeste, si grande était la quantité des marchandises à transporter. En dépit des provisions immenses de l'armée, les importations de marchandises de toute sorte furent surabondantes. Mais dès que l'armée procéda à la vente de ses approvisionnements, les marchés sud-africains furent submergés de marchandises, et les prix baissèrent. Les commerçants se trouvèrent dans une situation grave.

L'armée britannique dans l'Afrique du Sud comptait environ 250.000 personnes, soit un quart de l'ensemble de la population blanche du pays. Au début, la demande fut grande en marchandises de toute sorte. Les prix augmentèrent, et les fournisseurs de l'armée ainsi que les commerçants en général réalisèrent de beaux bénéfices. Mais ni les uns ni les autres ne songèrent aux conséquences du départ de l'armée. Le pouvoir d'achat des populations avait diminué considérablement, car force fut à l'industrie aurifère de chômer pendant plus de deux ans, et aux mines de diamants durant plusieurs mois. La guerre constitua d'ailleurs une vaste destruction de richesses et de travail. Cependant, la grande masse de la population ne comprenait pas que quelques années de travail et d'économie intenses suffiraient à ramener la prospérité.

Une crise économique s'ensuivit, qui dura quelques années. Les négociants se débattaient au milieu de difficultés financières et durent recourir aux services des ban-

ques. Mais en général, ces institutions observèrent une attitude prudente en restreignant l'octroi de facilités. Il est compréhensible que les intéressés, dans leur désappointement, critiquèrent beaucoup cette attitude des banques. Mais les événements démontrèrent la justesse de cette politique faite de réserve et de discrétion.

Le *Cap Times*, dans son numéro du 5 février 1904, écrivait à ce sujet, ce qui suit : « Ce qui parle en faveur de la saine gérance des banques, c'est qu'elles ont pratiqué des cours raisonnables pendant la période de hausse et de dépression, de sorte que leur situation est bonne, malgré la diminution des affaires. Il n'y a pas eu de ruine sérieuse ... ni de panique financière.... Nous pouvons féliciter les banques d'avoir surmonté si favorablement la période de crise et de se trouver dans une situation qui leur permet d'affronter l'avenir dans les mêmes conditions ».

Dans son éditorial du 4 mars 1904, les *South African News* s'exprimaient en ces termes : « Nous estimons que la Colonie doit se féliciter de ce que les grandes institutions publiques qui contrôlent notre crédit privé, ont agi avec prudence et sans panique, de façon à mériter la confiance du public comme des actionnaires ».

Un fait émergeait pourtant de cet aspect mélancolique des affaires. Les paysans qui avaient beaucoup souffert de la dévastation du pays pendant les hostilités et de la sécheresse qui sévit dans le pays, tôt après, réussirent à améliorer considérablement leur situation, grâce à de bonnes saisons et aux nouvelles méthodes appliquées à leurs exploitations rurales.

Les données ci-après, relatives à la Colonie du Cap, prouvent plus clairement que tout autre argument, que l'intensité des affaires commerciales était malsaine en 1902-1903 :

	Importations (à l'exclusion du numéraire)	Exportations
1898 . . .	Lst. 46.621.000	Lst. 24.423.000
1903 . . .	Lst. 34.685.000	Lst. 25.744.000
1908 . . .	Lst. 43.030.000	Lst. 44.740.000

En 1908, l'ancien Ministre des Finances de la Colonie du Cap, le Right Hon. John X. Merriman commentait la crise en ces termes :

« Je pense que les populations ont une grande dette de gratitude envers les banques du pays, car elles sont restées calmes et n'ont pas fait imprudemment des avances de fonds, quoique leur attitude ait été vivement critiquée. Mais quelle a été la conséquence de cette attitude ? La crise venant, les banques ainsi que les paysans se sont trouvés dans une situation saine ».

La dépression s'aggrava pendant les années 1907-1908 à cause de la baisse du prix des diamants provoquée principalement par la crise qui sévissait en Amérique. L'industrie diamantaire fut paralysée. La promulgation de la loi relative à l'Union sud-africaine et la réunion des quatre colonies principales (Colonie du Cap, Natal, Etat libre d'Orange et Transvaal) sous un seul gouvernement contribuèrent toutefois grandement à ramener la confiance. L'amélioration de la situation des affaires en général en fut la conséquence.

Pendant cette période de 1900 à 1914, le mouvement de concentration des banques continua à progresser. En

1910, par exemple, « The National Bank of South Africa Ltd » (jadis la « National Bank of the South African Republic » à laquelle le gouvernement du Transvaal participa jusqu'à la fin de la guerre), absorba la « National Bank of the Orange Free State Ltd », en 1912, la « Bank of Africa Ltd » et en 1914, la « Natal Bank ».

Les données statistiques ci-après indiquent, pour la période ultérieure à l'année 1891, l'actif et le passif de l'ensemble des banques sud-africaines, à l'exclusion toutefois de la Banque française de l'Afrique du Sud qui a travaillé pendant quelques années au Transvaal, mais dont le mouvement des affaires est demeuré inconnu.

Statistique de l'actif et du passif des banques sud-africaines pendant la période de 1891 à 1913, au 31 décembre de chaque année, indiqués en milliers de liv. st.

ACTIF

Année	Espèces et métaux non monnayés	Billets de banques et d'autres banques	Titres	Lettres de change escomptées	Avances	Soldes dus par le siège social d'Europe et par les succursales et les autres banques sud-africaines	Autres créances	Total
1891	4.473	41	2.095	5.611	4.209	3.852	1.265	21.546
1896	9.280	238	3.495	7.926	10.693	8.847	1.972	42.451
1901	8.809	219	6.365	8.362	15.511	10.583	4.395	54.244
1906	8.110	255	5.684	11.417	23.765	11.144	4.942	65.317
1911	7.851	280	4.557	14.477	26.669	13.608	4.842	72.284
1912	8.066	328	3.782	15.440	26.704	9.779	4.110	68.209
1913	8.150	290	3.673	15.029	26.939	11.324	4.488	69.893

PASSIF

Année	Capital et réserves	Billets de banque	Dépôts remboursables à terme fixe	Dépôts disponibles	Soldes dus au siège social d'Europe, aux succursales et aux autres banques sud-africaines	Autres engagements	Total
1891	3.360	939	5.680	6.415	3.253	1.899	21.546
1896	4.435	2.047	6.813	20.183	7.066	1.907	42.451
1901	9.343	2.251	10.172	22.607	7.224	2.647	54.244
1906	8.455	2.075	20.977	20.076	9.701	4.033	65.317
1911	7.822	2.379	21.070	23.322	12.651	5.040	72.284
1912	7.932	2.401	20.726	24.725	7.575	4.850	68.209
1913	8.111	2.304	22.089	22.785	8.902	5.702	69.893

Un examen attentif des données ci-dessus nous révèle plusieurs faits particulièrement saillants. Il s'agit notamment de la réserve de caisse qui n'a pas même doublé pendant la période en cause, tandis que le total des engagements a plus que triplé. C'est dire que le crédit basé sur l'encaisse métallique fut plus important en 1913 qu'en 1891. Il y a là une tendance qui s'est d'ailleurs aussi fortement accentuée pendant et après la guerre mondiale.

DEUXIÈME PARTIE

LE DÉVELOPPEMENT DES BANQUES PENDANT ET APRÈS LA GUERRE MONDIALE JUSQU'À LA CRÉATION DE LA « BANQUE CENTRALE DE RÉSERVE DE L'AFRIQUE DU SUD »

CHAPITRE PREMIER

LA SITUATION ÉCONOMIQUE DU PAYS ET LES SOURCES DU REVENU NATIONAL (1)

1. Généralités.

Avant de caractériser l'influence que la Guerre mondiale a exercée sur la vie économique de l'Afrique du Sud, il nous paraît opportun d'exposer la structure économique de ce pays, afin de pouvoir mieux saisir les changements d'ordre économique et législatif qui se sont produits durant cette période troublée.

1. Les tableaux statistiques de ce chapitre sont empruntés à l'*Official Year Book of the Union of South Africa*, n° 5 (1910-1921).



Le présent chapitre donne quelques renseignements généraux et une analyse succincte des sources du revenu national qui exercent une influence dominante sur le développement du pays, avec l'indication de l'exacte importance de chacune.

Ce pays étant encore jeune, il est compréhensible que sa production soit avant tout une production primaire ou naturelle et que la manufacture ou production secondaire y joue encore un rôle relativement peu important ou secondaire. Ainsi, dans l'Afrique du Sud peu peuplée, l'industrie minière produit beaucoup, bien que l'industrie en général y soit relativement peu développée. Cet état de choses a eu de grandes conséquences pour le développement du pays.

2. L'unification de l'Afrique du Sud et ses conséquences économiques.

A la conclusion de la paix de « Vereeniging » du 31 mai 1902, qui mit fin à la guerre des Boers, les républiques de l'Etat libre d'Orange et du Transvaal furent déclarées possessions anglaises sous le nom de « Colonies de la Couronne ». Le 31 mai 1910, c'est-à-dire à l'occasion du huitième anniversaire de la conclusion de la Paix de réunion, les quatre colonies (appelées désormais « provinces ») du Cap de Bonne Espérance, du Natal, de l'Etat libre d'Orange et du Transvaal furent réunies à l'Union sud-africaine en vertu de la loi constitutionnelle de 1909, appelée « South Africa Act 1909 ».

Désormais, la superficie du territoire de l'Union sud-africaine s'élève à 473.089 milles carrés (un mille carré anglais équivaut à 1.609 m²), chiffre qui représente approchant la vingtième partie de l'Afrique tout entière. Cette superficie, reportée sur les quatre provinces, se décompose comme suit :

	Superficie des Provinces (milles carrés)
Cap de Bonne Espérance	276.966
Natal	35.284
Transvaal.	110.450
Etat libre d'Orange	50.389
Union sud-africaine	<u>473.089</u>

L'Union sud-africaine a une superficie plus de 5 1/2 fois supérieure à celle de la Grande-Bretagne et approchant 30 fois plus grande que celle de la Suisse (15.976 milles carrés).

En 1922, la population de l'Union sud-africaine s'élevait à 7 millions d'habitants, dont 1 1/2 million de blancs. Ces blancs sont d'origine européenne, tandis que les « habitants de couleur » (ou « population noire ») comprennent les aborigènes, les asiatiques, les populations croisées et autres.

Selon les recensements de 1904, 1911 et 1921, la proportion des habitants blancs et des populations de couleur n'a pas beaucoup varié au cours des vingt dernières années.

Tableau statistique de la population noire et blanche de l'Union sud-africaine et porportion, en pour cent, de chaque race, par rapport à l'ensemble de la population (Recensements de 1904, 1911 et 1921).

Année	Population			Proportion en pour cent de la population totale	
	totale	Blancs	de couleur	Population blanche	Population de couleur
1904 . .	5.175.824	4.116.806	4.059.018	21,58	78,42
1911 . .	5.973.394	4.276.242	4.697.152	21,37	78,63
1921 . .	6.926.992	4.522.442	5.404.550	21,98	78,02

Il est permis de comparer les populations sud-africaines avec celles des Etats les plus anciens de l'Amérique du Nord également composées de sang hollandais, anglais et huguenot. Néanmoins, il y a une différence essentielle, car l'Afrique du Sud est habitée aussi par une population noire qui va en augmentant. Chaque race tient toutefois à conserver ses caractéristiques propres, à vivre en paix et à progresser.

L'histoire d'autres colonies nous apprend que là où le colon est prospère, l'indigène a succombé. En Amérique, ce furent les autochtones, dans l'Afrique antique ce fut le colon. Les Européens ne se sont jamais établis en Asie, si l'on fait abstraction de petites colonies gouvernementales. Dans l'Afrique du Sud, au contraire, la population indigène prospère sans le secours de la population euro-

péenne, ce qui donne à ce pays sa signification politique particulière et une importance internationale même plus grande que celle des Dominions les plus notables.

3. L'industrie minière.

C'est un fait généralement admis que l'industrie minière, c'est-à-dire l'exploitation des champs d'or et de diamants constitue la ressource économique principale de l'Afrique du Sud. Mais quelle que soit l'importance de cette ressource, le fait n'est pas exact. Les frais d'exploitation de l'industrie diminuent les revenus dans une proportion autrement large que les exploitations rurales. D'autre part, les fonds placés dans les mines étaient pour ainsi dire tous d'origine étrangère, de sorte que la majeure partie des bénéfices passaient au dehors sous forme de dividendes. Cependant, de grands changements se sont produits sous ce rapport, car l'Afrique du Sud elle-même a racheté dans les bourses étrangères une bonne partie des valeurs minières, et beaucoup de capitaux indigènes ont été placés dans les mines ouvertes récemment. On estime aujourd'hui que l'étranger ne touche pas plus de la moitié des dividendes.

Encore les mines ont-elles atteint approchant la limite de leur productivité, tandis que l'agriculture progresse continuellement, de sorte que sa prédominance s'affirme sûrement. Il convient de faire remarquer aussi que la valeur des champs d'or diminue, tandis que la culture des champs par les paysans et notamment des terres

demeurées jusqu'ici incultes, augmente grandement la valeur des terres.

Et pour établir la fonction propre de ces deux catégories d'industrie, dans la vie économique du pays, il ne suffit pas de comparer la valeur financière de leurs productions. Il faut, au contraire, considérer aussi la répartition des revenus qui en découlent.

On estime que l'agriculture nourrit un nombre de familles blanches quatre fois et un nombre de familles noires deux fois plus grand que l'industrie minière. Les revenus de cette dernière consistent pour les populations en des salaires élevés qui sont dépensés dans les villes.

A ces considérations, l'on objecte néanmoins fort souvent que l'importance des deux industries ne doit pas être mesurée par la comparaison des revenus directs, mais, au contraire, par l'appui donné aux autres industries, à l'industrie des denrées alimentaires et à celle des machines et aux chemins de fer, par exemple. Or, cet argument étant valable pour toute autre industrie, elle l'est aussi pour l'agriculture.

Il est vrai que l'existence de produits minéraux dans ce pays, y a attiré les émigrants et accéléré le développement économique. Il est vrai aussi que les mines ont fait affluer vers l'Afrique du Sud l'argent des capitalistes européens. Cela ne fait donc pas de doute, ce pays a traversé une période de développement minier, à l'instar de la Californie et du Victoria qui l'ont précédé.

4. Les manufactures.

La guerre mondiale a été un grand stimulant pour les manufactures, en raison des difficultés que rencontrait l'importation de marchandises de toute sorte qui n'étaient pas fabriquées autrefois dans le pays.

Mais une forte réaction se produisit à la conclusion de la paix. Les industries nouvellement créées ne furent plus si prospères, à mesure que les anciens fournisseurs de l'Afrique du Sud commencèrent à fabriquer et à exporter leurs produits.

Si l'on prend comme base d'évaluation le nombre des personnes employées, l'accroissement moyen des manufactures s'est élevé annuellement à 11 0/0 pendant la période quinquennale de 1915-16 à 1919-20.

Dans son ouvrage intitulé : *The National Resources of South Africa*, M. R. A. Lehfeldt, professeur à l'Université du Witwatersrand à Johannesburg évalue à Lst. 22 millions les revenus nets de la manufacture en 1917-18. Le total des revenus de l'industrie minière était approchant le même pendant la dite année, tandis que l'agriculture accuse des revenus de 100 0/0 supérieurs.

Les conjonctures de la guerre avaient éveillé dans l'Afrique du Sud également le désir de développer les manufactures et d'en faire un pays industriel. Toutefois, s'il est exact que les pays de la grande industrie ont été les pays dominants au cours du XIX^e siècle, il n'en demeure pas moins vrai, que le développement factice de cette source de revenus ne saurait contribuer à la prospérité

d'un pays tel que l'Afrique du Sud, qui possède encore des possibilités immenses d'expansion naturelle dans le domaine rural.

A cause du problème des races, la question industrielle a d'ailleurs aussi un côté politique. Etant donnée la structure économique de l'Afrique du Sud, il est permis de penser que les fabriques de produits ayant un marché local suffisant (fabriques de marmelades, menuiseries, tonnelleres, salaisons, etc.) prospéreront pourvu que la qualité de ces articles ne soit pas trop inférieure à celle des marchandises d'origine européenne ou américaine ; il en est de même des industries de transformations des matières premières.

En ce qui concerne la production des « staples products » — c'est-à-dire les articles de la grande industrie, produits en masse pour le marché mondial, — elle ne pourrait s'établir que dans l'est du Transvaal et dans le nord du Natal, où il y a de la houille en suffisance, et par suite de la proximité d'un bon port qui est Lourenço Marques. A ces facteurs favorables vient s'ajouter encore le fait d'une main-d'œuvre indigène abondante, passablement bon marché et habile.

On ne saurait espérer davantage du développement manufacturier de ce pays.

5. L'Agriculture.

L'agriculture est de beaucoup la plus importante des industries de ce pays, où l'on trouve des exploitations

rurales dans tous les Etats, depuis les cultures les plus primitives dans les villages de Cafres jusqu'au labourage des terres selon les méthodes modernes, c'est-à-dire scientifiques.

Les méthodes de culture des premiers colons furent très primitives, et comme les Boers avaient peu de relations extérieures, les stimulants manquaient pour leur faire adopter des méthodes plus rationnelles. Ces nouvelles méthodes on ne commença à les appliquer que lorsque la population devint plus dense.

Toutefois, la production des céréales, du tabac et des fruits a fait de grands progrès, et en ces dernières années, l'on a pu constater un développement considérable de la production et de l'exportation des viandes. Ce développement n'est pas le fait de l'appui du gouvernement, mais des efforts spontanés et vigoureux des paysans. C'est en somme, une industrie naturelle, susceptible d'une grande expansion.

Car, on a amélioré méthodiquement, dans l'Afrique du Sud, la qualité du bétail, grâce à l'importation de bestiaux de race supérieure, provenant principalement de la Frise (Friesland) en Hollande et de l'Angleterre.

Jusqu'en 1914, l'Union sud-africaine était obligée d'importer des quantités de viande congelée pour nourrir ses populations. Pendant la guerre mondiale, cette situation s'est fortement modifiée, comme on peut le voir par les statistiques ci-après qui sont l'illustration frappante des progrès réalisés par l'industrie des conserves de viande (« Beef »).

Année	Importations		Exportations	
	Poids (liv. angl.)	Valeur déclarée (l. st.)	Poids (liv. angl.)	Valeur déclarée (l. st.)
1910	2.989.044	30.553	5.027	98
1911	8.092.316	73.976	229.498	4.844
1912	9.023.605	88.284	296.834	6.729
1913	8.949.753	80.516	121.264	3.161
1914	737.950	10.960	463.767	10.039
1915	46.957	365	5.971.727	106.112
1916	6.969	139	19.260.612	392.832
1917	5.680	142	49.997.410	1.111.954
1918	—	—	21.135.367	542.101
1919	—	—	46.363.180	1.138.272
1920	83.862	1.119	14.435.455	367.573
1921	9.033	177	3.395.469	92.483

La culture du sucre est l'autre branche principale nouvelle de l'agriculture. Le gouvernement a encouragé cette culture en frappant d'un droit d'entrée les sucres étrangers. A cause de cette circonstance précisément, il n'est pas possible d'affirmer définitivement, s'il s'agit d'une industrie naturelle ou factice. A côté d'établissements de saccharification nombreux, l'Afrique du Sud possède aussi deux raffineries.

Les statistiques officielles ne donnant que les chiffres relatifs à la quantité du sucre fabriqué, il n'est pas possible de déterminer exactement la valeur de la production.

L'on estime cependant que la production brute s'éleva, en 1911, à Lst. 26.500.000. Les données ci-après montrent clairement l'influence progressive que la guerre a exercée sur l'exportation de ce produit.

*Sucre. Production, Importation et Exportation
pendant la période de 1910-11 à 1920-21.*

Année	Production (Tonnes de 2.000 liv. angl.)	Importation (Tonnes de 2.000 liv. angl.)	Exportation (Tonnes de 2.000 liv. angl.)
1910-11	82 000	32.321	2 790
1911-12	92.000	27.035	2.036
1912-13	96.000	23.617	2.303
1913-14	92.153	25.939	2.073
1914-15	102.653	15.774	2.859
1915-16	113.358	5.920	3.893
1916-17	114.709	7.978	4.047
1917-18	104.921	15.389	4.039
1918-19	150.214	10.498	12.898
1919-20	189.183	1.359	27.495
1920-21	143.680	2 050	42.725

C'est toutefois par l'amélioration des produits indigènes que l'agriculture a réalisé les plus grands progrès. Aussi ces produits font-ils de plus en plus l'objet des exportations. Avant les hostilités, l'Afrique du Sud — à l'exception du maïs, des vins, des fruits et quelques autres produits agricoles — se suffisait à peine à elle-même. Elle importait, au contraire, certaines denrées qu'elle est susceptible de produire non seulement en quantité suffisante pour sa propre consommation, mais encore pour l'exportation sur une échelle considérable : tels le beurre, les

œufs, les viandes, le sucre, etc. Mais le nouvel état de choses créé par la guerre a stimulé fortement sa production, démontrant ainsi les grandes possibilités d'expansion économique de l'Union sud-africaine.

La laine a été le produit d'exportation à la fois le premier en date et le plus important. De vastes régions du pays présentent une aptitude particulière à l'élevage des races ovines, et l'exploitation industrielle de la laine, du mohair et des peaux a été pendant de longues années la plus considérable.

Le nombre des brebis dans l'Union a augmenté rapidement pendant la période de 1904 à 1913. Au contraire des autres industries, la guerre a enrayé cet essor, ainsi qu'on le voit par le tableau ci-après.

Recensement des brebis dans l'Union sud-africaine.

	1904	1911	1913	1921
En milliers de têtes.	16.323	30.656	35.808	31.730.

Par le nombre de ses brebis, l'Afrique du Sud se place au quatrième rang de la production ovine, immédiatement après l'Australie, l'Argentine et les États-Unis.

La presque totalité de la production lainière est exportée dans les pays d'outre-mer. Le tableau ci-après fournit à ce sujet des données intéressantes, et notamment en ce qui regarde les années 1919 (hausse des prix) et 1921 (baisse des prix).

*Laine. Exportation de l'Union sud-africaine.
Quantité et valeur. 1910-1921.*

Année	Quantité (en milliers de liv. angl.)	Valeur (en liv. sterl.)
1910 . . .	121.668	3.830.819
1911 . . .	132.207	3.899.829
1912 . . .	161.975	4.780.594
1913 . . .	176.972	5.719.288
1914 . . .	133.981	4.238.205
1915 . . .	170.003	5.380.031
1916 . . .	136.395	6.601.376
1917 . . .	117.637	8.782.280
1918 . . .	115.634	9.680.630
1919 . . .	184.928	17.919.088
1920 . . .	119.505	15.988.103
1921 . . .	230.422	8.236.835

Avant la guerre, la majeure partie de la laine était exportée en Grande-Bretagne, qui en revendait une grande portion sur le marché mondial. Pendant la guerre, les débouchés habituels furent obstrués et la laine dut être exportée surtout au Japon et aux États-Unis.

Le tableau qui suit indique la répartition des exportations de laine sud-africaine après la guerre. Il permet de constater le retour aux conditions de l'avant-guerre, puisque l'Allemagne figure, en 1921, au second rang des grands acheteurs, et la Belgique au troisième rang, à ne considérer que les quantités exportées. Les États-Unis et le Japon enfin achetaient des quantités plus considérables que celles de l'avant-guerre.

Laine. Exportation. Destination. 1919-1921.

Destination	Quantité (en milliers de liv. angl.)			Valeur (en liv. sterl.)		
	1919	1920	1921	1919	1920	1921
Royaume-Uni	78.021	42.624	101.878	7.035.065	5.253.473	3.589.138
Canada . .	420	—	54	70.890	—	3.124
Etats-Unis .	54.339	16.257	16.607	5.365.071	2.566.310	979.755
Japon . . .	33.704	31.902	7.321	3.706.420	5.904.714	398.275
France . . .	8.582	1.240	21.094	649.476	91.534	605.223
Italie . . .	43	1.532	2.371	5.700	167.319	84.800
Pays-Bas . .	352	2.023	3.412	56.426	108.693	115.488
Belgique . .	9.469	16.579	27.757	1.029.005	1.540.860	820.108
Allemagne .	—	7.338	49.853	—	352.968	1.636.805
Autres pays.	1	10	75	35	2.232	4.119
Total. . .	184.928	119.505	230.422	17.919.088	15.988.103	8.236.835

La statistique ci-après révèle aussi un commerce considérable en peaux de brebis, notamment si l'on compare les chiffres des exportations des années 1913, 1919 et 1921.

Peaux de brebis. Exportation. 1910-1921.

Année	Quantité (en liv. angl.)	Valeur (en liv. sterl.)
1911 . . .	23.996.966	574.457
1912 . . .	29.029.147	724.196
1913 . . .	32.196.400	889.611
1914 . . .	30.353.731	753.273
1915 . . .	37.226.422	827.590
1916 . . .	30.410.386	1.084.042
1917 . . .	24.941.141	1.431.854
1918 . . .	25.284.318	1.329.236
1919 . . .	39.775.368	2.827.053
1920 . . .	24.066.098	2.141.027
1921 . . .	27.949.822	713.341

A l'instar de la laine, la presque totalité du mohair est destinée à l'exportation. Aussi les chiffres d'exportation constituent-ils un indice sur l'évaluation de l'ampleur de cette production dans l'Union sud-africaine.

Mohair. Exportation. 1911-1921.

Année	Quantité (en milliers de liv. angl.)	Valeur (en liv. sterl.)
1911 . . .	21.067	917.874
1912 . . .	23.480	967.236
1913 . . .	17.336	876.235
1914 . . .	18.866	834.202
1915 . . .	16.304	687.635
1916 . . .	17.374	1.115.281
1917 . . .	3.691	280.636
1918 . . .	19.646	1.641.889
1919 . . .	16.942	1.654.235
1920 . . .	6.290	518.973
1921 . . .	17.128	583.643

Le gros du mohair est expédié dans les filatures de Bradford. Avant de prendre part à la guerre mondiale, la Turquie fut dans cet article la concurrente la plus sérieuse de l'Union sud-africaine. L'offre de mohair excède toutefois plus ou moins la demande, qui est limitée. La production se ralentit après la Guerre des Boers, à mesure que l'Union ne pouvait plus faire concurrence à la Turquie. La consommation totale du monde entier est évaluée à 30.000.000 de livres anglaises dont l'Afrique du Sud produit plus de la moitié.

Les peaux de chèvres sont aussi exportées presque toutes dans les pays d'outre-mer. Le tableau suivant indique à partir de l'année 1911 la quantité et la valeur des peaux exportées par l'Union.

Peaux de chèvres. Exportation. 1911-1921.

Année	Quantité (en milliers de liv. angl.)	Valeur (en liv. stert.)
1911 . . .	7.469	262.636
1912 . . .	8.126	291.695
1913 . . .	9.105	325.936
1914 . . .	7.941	270.170
1915 . . .	8.305	264.875
1916 . . .	8.513	414.777
1917 . . .	4.463	362.626
1918 . . .	5.888	405.369
1919 . . .	11.945	1.076.543
1920 . . .	6.129	879.478
1921 . . .	3.490	132.475

L'élevage des autruches, qui est une industrie de luxe, a grandement souffert pendant la guerre. Elle atteint,

en 1913, son développement le plus grand. Le poids total des plumes exportées alors s'élevait à 1.023.307 livres anglaises évaluées à Lst. 2.953.557. Les prix baissèrent vers la fin de 1913, à la suite d'une surproduction. Au commencement des hostilités, en 1914, le commerce des plumes d'autruches était ébranlé. Les prix atteignirent alors à peine le tiers de ceux de l'année 1913 et l'exportation à peine le quart de celle de la même année.

Beaucoup de paysans adonnés jusqu'ici à l'élevage des autruches, changèrent d'industrie. La conséquence de ce nouvel état de choses fut la forte diminution du nombre des autruches ; seules les autruches fournissant des plumes d'une valeur supérieure furent conservées.

A la fin de 1918, immédiatement après l'armistice, le commerce des plumes d'autruches reprenait rapidement et vers le milieu de 1919, les prix avaient augmenté si fortement que l'élevage des autruches devint de nouveau une industrie lucrative pour les paysans.

Ultérieurement, cette industrie subit de nouveau une dépression plus ou moins forte en raison de la crise économique générale et des difficultés du change. Mais en tout état de cause, sa situation s'est améliorée considérablement.

Le tableau ci-après indique la quantité et la valeur des plumes d'autruches que l'Union sud-africaine a exportées depuis l'année 1903.

Quantité et valeur des plumes d'autruches exportées par l'Union sud-africaine pendant les années de 1903 à 1921.

Année	Quantité (en liv. angl.)	Valeur (en liv. sterl.)	
		Totale	Moyenne (par liv. angl.)
1903.	490.066	945.001	1.18/ 7
1904.	470.381	1.058.988	2. 5
1905.	471.024	1.081.187	2. 5/11
1906.	547.709	1.406.159	2.11/ 4
1907.	598.338	1.814.232	3. 0/ 8
1908.	637.815	1.738.392	2.14/ 6
1909.	788.262	2.091.280	2.13/ 1
1910.	741.078	2.272.846	3. 1/ 4
1911.	826.992	2.253.140	2.14/ 6
1912.	999.704	2.609.638	2.12/ 2
1913.	1.023.307	2.953.587	2.17/ 9
1914.	755.325	1.342.717	1.15/ 6
1915.	948.945	743.772	15/ 8
1916.	452.080	486.362	1. 1/ 6
1917.	219.048	175.019	15/11
1918.	108.924	88.628	16/ 3
1919.	904.611	1.646.014	1.16/ 5
1920.	285.444	547.336	1.18/ 4
1921.	296.711	461.533	1.11/ 1

La production du maïs a aussi augmenté considérablement dans l'Union sud-africaine et elle y a même acquis une grande importance pour l'Union : d'abord, parce que le maïs est la nourriture principale de la majeure partie de la population ; deuxièmement en raison de sa valeur économique comme nourriture du bétail, et enfin comme produit d'exportation.

La seule population indigène en consomme annuelle-

ment environ 700:000 tonnes. On évalue à 9.000.000 de sacs ou 900.000 tonnes la consommation normale de l'Union. L'importance du maïs comme nourriture du bétail augmente constamment et l'on estime que cette consommation dépassera dorénavant celle de la population.

Quant aux marchés d'outre-mer, il apparaît que les seuls nouveaux débouchés créés depuis la guerre sont l'île Maurice, la France et la Hollande. Mais déjà la production de maïs augmente dans l'île Maurice, et la Colonie de Kenya (ancienne Afrique orientale anglaise) semble appelée à devenir un concurrent sérieux de l'Union sud-africaine. Les relations commerciales avec la Hollande se présentent sous les aspects les plus favorables. Dès l'année 1921, ce pays figurait au quatrième rang des clients d'importance. D'une manière générale, l'Union sud-africaine a réussi à rétablir les marchés les plus importants de l'avant-guerre : la Grande-Bretagne, l'Allemagne et la Belgique.

Le maïs sud-africain a un avantage sur celui de l'Amérique : le climat permet au premier de sécher plus vite. Aussi son degré de moiteur est-il moindre que celui du maïs américain. D'autre part, la durée de la croissance du maïs sud-africain est approchant de quatre à sept semaines plus longue que celle du maïs américain.

Le tableau statistique ci-après illustre les changements survenus dans les marchés.

Mais. Exportation pendant les années de 1911 à 1921
(en deux centaines de livres anglaises).

Destination	1911	1912	1913	1918	1919	1920	1921
Grande-Bretagne	494.008	493.941	24.760	2.277.301	850.400	148.858	2.635.248
Ceylan	1				43.508		—
Australie	3.630	242.319	50.002	29.993	169.945	30.477	1.536
Nouvelle-Zélande	—	3	4	—	2.789	1.137	1.000
Kenya	5	4	4	119.080	1.450	—	24
Egypte	—	—	1	—	—	—	5.374
Belgique	344.833	204.787	8.579	—	28.863	13.045	171.196
Congo belge	—	10.574	6.883	—	115	—	—
Ile Maurice	—	—	—	1.106	39.244	1.286	—
Ste-Hélène	107	152	95	4.255	1.462	789	25.887
France	—	—	—	23.407	3.993	—	668
Colonies françaises	—	—	—	—	—	—	23.242
Allemagne	136.375	204.861	10.802	—	—	108.304	62.817
Afrique du Sud-ouest	15.018	3.127	5.826	2.479	4.416	4.715	600.357
Hollande	—	—	—	—	82.335	38.538	4.466
Portugal	—	—	—	—	—	—	195.740
Afrique portugaise	6.666	76.122	—	88.684	41.263	1.524	43.492
Madère	13.970	1.770	7.764	1.761	507	—	52.358
Espagne	—	—	—	—	—	—	32.031
Iles Canaries	18.140	24.843	—	—	—	—	29.164
Autres pays	19	1.374	9	—	—	—	700
Total	1.032.772	963.379	144.724	2.547.479	1.231.326	348.378	3.886.230

Parmi les autres branches de production qui ont déjà donné de bons résultats et offrent des perspectives favorables, figurent la viticulture et la culture des arbres fruitiers. Le Nord du Transvaal et le littoral du Natal en particulier offrent aussi de grandes possibilités en ce qui regarde les cultures tropicales.

6. Le commerce transatlantique.

La prospérité économique de l'Union sud-africaine est intimement liée au commerce transatlantique. On a calculé que la valeur des exportations d'avant-guerre s'élevait à la moitié de l'ensemble de la production sud-africaine. Encore l'or constituait-il plus de la moitié de ces exportations (la moyenne des années 1911, 1912 et 1913 s'élevait à 60 0/0), tandis que la majeure partie des autres genres d'exportations concernait les diamants.

Pendant la guerre mondiale, la valeur des exportations agricoles augmenta considérablement, mais leur quantité demeura pour ainsi dire stationnaire. Les exportations manufacturières furent de peu d'importance. Puisque l'Union sud-africaine était un pays neuf, ces produits manufacturés constituaient, au contraire, la majeure partie de ses importations.

Avant la guerre, elle importait aussi des quantités considérables de denrées alimentaires, mais ces importations ont beaucoup diminué.

Les matières premières ayant subi une forte hausse pendant la guerre, l'Afrique du Sud en profita considérablement à l'instar de tous les pays neufs. Cependant la

baisse qui se manifesta dès la fin de 1920 pour les produits agricoles et miniers porta un préjudice notable aux industries les plus importantes de l'Union, nous voulons dire l'agriculture et les mines. La dépréciation de la valeur de l'or tout particulièrement a causé beaucoup d'inquiétude dans ce pays. A cause de cette dépréciation, cela est évident, l'équivalent des exportations d'or, sous forme d'importations, a diminué en proportion. En d'autres termes, le niveau de la consommation du peuple a été abaissé dans la mesure où d'autres facteurs n'ont pas supprimé cette tendance.

Et comme d'autre part, il est peu probable que la valeur de l'or augmentera dans un avenir prochain, une partie des facteurs économiques, tels le travail et le capital s'adonneront désormais à d'autres branches d'industrie. Pour réduire les pertes inévitables que causera ce transfert — car les mines fermées ne servent à rien — la transition devra s'effectuer lentement. Cette période de transformation économique a d'ailleurs déjà été inaugurée. Et c'est pour cette raison qu'aucune nouvelle entreprise minière n'a été fondée en ces dernières années. La construction de nouvelles lignes de chemin de fer a également été suspendue. Enfin, il n'est pas probable que l'importation de capitaux étrangers soit importante dans les années à venir. L'Europe ne pourra en tout cas pas assumer le rôle de seul financier d'entreprises nouvelles et importantes. Cette puissance financière l'Amérique est seule à la posséder.

Nous indiquons dans le tableau statistique qui suit, la valeur totale des importations de l'Union sud-africaine, à

partir de 1910, réparties en ces trois catégories : marchandises ordinaires, approvisionnements pour navires (« public stores »), et espèces. En comparant les chiffres de l'avant-guerre avec ceux des années de la guerre, il faut tenir compte du fait que les prix ont augmenté pendant cette dernière période. Aussi n'est-il pas possible de tirer des conclusions justes des rapports qui existent entre ces chiffres, sans posséder des indications exactes sur la quantité, la qualité et la nature des différentes catégories d'importations.

Statistique de l'importation totale de marchandises « Public Stores » et d'espèces dans l'Union et réexportations pendant la période de 1910 à 1921.

Année	Importations (en milliers de liv. sterl.)				Importations réexportées (en milliers de liv. st.)
	Marchandises	« Public Stores	Espèces	Total	
1910. . . .	34.007	2.720	2.213	38.941	1.381
1911. . . .	34.945	1.980	1.110	38.035	1.635
1912. . . .	36.010	2.829	1.006	39.845	1.380
1913. . . .	38.526	3.303	968	42.797	1.455
1914. . . .	31.323	4.032	1 037	36.392	1.439
1915. . . .	29.209	2.602	2.023	33.834	1 637
1916. . . .	38.759	1.641	785	41.185	1.433
1917. . . .	34.751	1.725	1.889	38.365	2.893
1918. . . .	47.397	2.090	2.059	51.546	4.274
1919. . . .	46.713	4.078	2.327	53.118	4.121
1920. . . .	93.404	8.422	4.100	105.926	5.890
1921. . . .	49.878	7.922	401	58.201	4.432

Les statistiques ci-après donnent une juste idée de la diminution des importations de denrées alimentaires pendant — et ce qui importe davantage — après la guerre mondiale. Nous l'avons déjà fait remarquer, l'Union sud-africaine produit actuellement elle-même nombre de denrées qu'elle importait avant la guerre.

Statistique des importations de différentes denrées alimentaires à partir de 1910.

Année	Fromage (en milliers de liv. angl.)	Oufs (en liv. sterl.)	Bœuf congelé (en milliers de liv. angl.)	Mouton congelé (en milliers de liv. angl.)	Sucre (en milliers de liv. angl.)	Confitures (en milliers de liv. angl.)	Poisson (en milliers de liv. angl.)
1910 .	4.651	49.930	2.989	2.776	59.354	2.244	9.193
1911 .	4.949	57.297	8.234	3.464	72.965	2.331	10.197
1912 .	5.166	69.754	9.024	2.642	38.773	1.789	10.985
1913 .	5.589	77.564	8.950	2.414	58.457	2.214	11.745
1914 .	5.289	59.317	738	782	47.039	1.353	8.759
1915 .	4.315	49.236	17	9	16.863	878	9.217
1916 .	2.271	131	8	6	7.030	709	6.003
1917 .	525	12	10	18	25.287	606	4.563
1918 .	245	26	5	—	42.483	62	1.443
1919 .	35	29	5	173	5.661	269	5.801
1920 .	1.213	143	92	1.974	29	2.036	15.705
1921 .	60	38	20	3	25.291	251	5.918

Si l'on considère la nature des marchandises importées, il apparaît à l'évidence, que les « produits manufacturés »

constituent la majeure partie des importations. C'est que l'Union sud-africaine est, on le sait, un pays neuf. Le groupe des « denrées alimentaires et boissons » se classe au second rang et le groupe des « matières premières » vient en troisième ligne. En 1913, par exemple, la catégorie des « produits manufacturés » constituait à elle seule le 71,2 0/0 et en 1921 le 82,1 0/0 de la valeur totale des importations, tandis que la participation des deux autres groupes s'élevait à 18,3 0/0 respectivement 10,5 0/0 en 1913, et à 9,5 0/0 respectivement 8,4 0/0 en 1921.

Il serait possible à l'Union sud-africaine de diminuer les importations de produits manufacturés en les grevant de droits d'entrée élevés pour encourager ainsi l'industrie indigène. Mais aussi longtemps qu'il ne sera pas démontré que de cette protection résultera une utilisation de travail jusqu'ici inutile ou un rendement du travail plus grand, pareilles mesures protectionnistes ne donneront pas le résultat désiré. Le seul changement qu'elles pourraient amener serait l'affectation de facteurs économiques, tels le travail et le capital, à des champs d'activité nouveaux, nous voulons dire autres que l'agriculture et la production minière. Mais encore dans ce cas, il ne s'agirait pas de la création de sources particulières de richesses.

CHAPITRE II

LE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE DE L'UNION SUD-AFRICAINE A PARTIR DE 1914 JUSQU'A LA CONFÉRENCE DE PRÉTORIA (DITE « CONFÉRENCE DE L'OR ») EN 1919

1. Le mouvement commercial en 1914.

La production manufacturière de l'Afrique du Sud était pour ainsi dire destinée uniquement à la consommation indigène, ainsi qu'il appert clairement des données statistiques relatives au commerce extérieur.

Les tableaux statistiques ci-dessous indiquent les rapports qui existaient, pendant les années 1913 et 1914, entre les différentes catégories d'importations et d'exportations.

Valeur (1) des catégories d'importations (exprimée en pour cent de l'ensemble).

Catégories	1913	1914
Animaux vivants	0.66	0.34
Instruments agricoles	1.82	1.77
Aliments et Boissons	18.4	16.97
Matières premières pour l'industrie.	9.82	8.55
Produits manufacturés	69.28	71.93
Importations de la Rhodesia . . .	0.28	0.44
	<u>100</u>	<u>100</u>

1. Les importations et les exportations de numéraire non comprises.

*Valeur des catégories d'exportations
(exprimée en pour cent de l'ensemble).*

Catégories	1913	1914
Animaux vivants	0.06	0.09
Produits agricoles	18.39	22.76
Produits miniers	77.9	71.31
Autres articles	0.64	0.9
Exportations de la Rhodesia	0.82	1.34
Réexportations	2.19	3.6
	100	100

En considérant ces tableaux l'on remarque immédiatement le rôle prépondérant des produits manufacturés dans le commerce d'importation et la prépondérance marquée de l'industrie minière dans les exportations. Mais on voit aussi, d'une part, que l'importance des produits miniers a diminué, et d'autre part l'augmentation de la proportion des produits agricoles. Encore cette tendance s'est-elle accentuée pendant la période postérieure à l'année 1914.

Le commerce extérieur de l'Union sud-africaine s'est déroulé pour ainsi dire exclusivement avec le Royaume-Uni de Grande-Bretagne, ainsi qu'il résulte des statistiques ci-après :

*Valeur des importations par pays
(exprimée en pour cent de l'ensemble).*

Pays	1913	1914
Grande-Bretagne	56.77	59.37
Autres Territoires de l'Empire britannique	11.98	13.04
Total de l'Empire britannique	68.75	72.38
Pays étrangers	31.25	27.62
	100	100

*Valeur des exportations par pays
(exprimée en pour cent de l'ensemble).*

Pays	1913	1914
Grande-Bretagne	88.67	84.99
Autres Territoires de l'Empire britannique	3.06	5.08
Total de l'Empire britannique . .	91.73	90.07
Pays étrangers	6.45	6.93
Expédiées comme « stores » et par la Poste	1.82	3
	<u>100</u>	<u>100</u>

Comme l'Union sud-africaine n'avait pas un Hôtel des Monnaies, les exportations d'espèces ou numéraire furent peu importantes. Les importations, au contraire, s'élevèrent à des sommes considérables, et provenaient la plupart de la Grande-Bretagne. L'unité monétaire était d'ailleurs le souverain anglais.

Les tableaux statistiques ci-après indiquent la valeur des différentes espèces de numéraire importées et exportées pendant les années 1913 et 1914.

Importations. Valeur en livres sterling.

Année	Or	Argent	Cuivre	Total
1913.	896.550	70 686	1.000	968.236
1914.	970.123	66.067	700	1.036.890

Exportations. Valeur en livres sterling.

Année	Or	Argent	Cuivre	Total
1913.	85.078	5.098	12	90.188
1914.	257.508	32.161	2	289.671

Pendant la guerre, les exportations en Grande-Bretagne et les relations commerciales avec ce pays en général diminuèrent grandement. Ce fut comme un manquement à l'ancienne maxime de sagesse commerciale qui se résumait en ces termes : « Exportez en Angleterre ».

Néanmoins, c'est bien la grande importance des relations commerciales entre l'Union sud-africaine et la Grande-Bretagne qui a dicté la forme d'organisation des banques dans l'Afrique du Sud.

2. Les banques sud-africaines en 1914.

Le fait est que le commerce extérieur du Sud-Africain dépend de la Grande-Bretagne, ce qui explique que la structure de l'organisation bancaire de l'Afrique du Sud soit essentiellement identique à celle de l'Angleterre. Il y existe, en effet, répandu sur toutes les parties du territoire un système de nombreuses succursales de grandes banques. Cette organisation diffère du système américain, lequel suppose l'existence d'un grand nombre de banques autonomes, quoique d'importance variable.

Le nombre des établissements bancaires a diminué dans l'Afrique du Sud, à mesure que l'étendue de leurs opérations augmentait. En 1914, le mouvement de concentration était très avancé, puisqu'il n'existait plus que quatre banques générales, savoir :

Standard Bank of South Africa, Ltd, fondée en 1862, siège social à Londres ;

Nederlandsche Bank voor Zuid-Afrika, fondée en 1888, siège social à Amsterdam ;

National Bank of South Africa, Ltd, fondée en 1891, siège social à Pretoria ;

African Banking Corporation, Ltd, fondée en 1891, siège social à Londres.

Il faut citer en outre comme cinquième banque, la « Stellenbosch-District Bank, Ltd », fondée en 1888 à Stellenbosch (Province du Cap), la seule survivante de toutes les anciennes banques locales ou régionales.

L'ensemble du capital social de ces banques — toutes basées sur le principe de la société par actions — s'élevait au 31 décembre 1914 à Lst. 10.407.860, dont Lst. 5.153.835 étaient versées. Les fonds de réserve accusaient Lst. 2 millions 951.900. Ces deux dernières sommes ascendaient donc à 50 0/0 respectivement à 30 0/0 approchant de l'ensemble du capital social.

Outre les banques déjà mentionnées il y a, dans l'Union sud-africaine, des établissements portant le nom de banques et dont le but est de fournir des fonds aux entreprises commerciales et autres. Mais les opérations d'émission de billets de banque, de dépôts et de chèques ne sont pratiquées que par les quatre banques mentionnées plus haut.

L'une des branches principales des banques générales ainsi que de leurs succursales est d'accepter des dépôts en compte courant dont les clients pensent disposer à l'aide de chèques. D'autre part, ces mêmes banques placent les dépôts de leurs clients sous forme de prêts couverts par des garanties suffisantes, telles les immeubles, les marchandises, etc. Elles délivrent enfin des lettres de crédit pour l'intérieur comme pour l'étranger, ainsi que des

traites, et effectuent des transferts de crédit par lettres ou télégrammes.

Très important pour les banques du continent européen, le commerce des fonds publics joue un rôle tout à fait secondaire dans les transactions des banques sud-africaines.

L'achat et la vente de valeurs pour les clients constitue aussi une branche accessoire de ces établissements en leur qualité d'intermédiaire entre les clients et les agents de change. Ce sont avant tout des banques de dépôts qui ont grand soin de ne pas courir les risques des fortes spéculations, fût-ce la participation à de grandes sociétés commerciales ou industrielles, voire la participation provisionnelle au cas où ces dernières auraient l'intention de vendre leurs actions après le lancement de l'entreprise.

Les établissements financiers de l'Afrique du Sud étant aussi des banques commerciales, il va sans dire qu'elles ne peuvent pas s'abstenir absolument de toute forme de participation à d'autres opérations, mais elles ne le font que sous la forme de prêts ou crédits en compte courant (« overdraft »).

Il n'existait, dans ce pays, aucune institution centrale pour le marché monétaire. Aussi les établissements de crédit devaient-ils veiller rigoureusement à conserver le maximum de liquidité pour maintenir leur position forte. Tous les dépôts étaient payables à la première demande, et comme elles ne pouvaient pas les liquider entre-temps à l'instar des traites et promesses que tiennent en portefeuille les banques des pays possédant un établissement central ou un marché monétaire pour les opérations d'es-

compte, les banques sud-africaines étaient tenues de garder une forte réserve d'or dans leurs trésors blindés pour être toujours à même de payer les chèques que présentaient leurs crédateurs.

Comme cette encaisse métallique n'était pas rémunératrice, les banques ne pouvaient accorder aucun intérêt aux dépôts non fermés.

Les quatre banques déjà mentionnées s'occupaient aussi, cela va sans dire, de transactions commerciales par lettres de change. Elles avaient chacune à Londres des bureaux escompteurs de lettres de change que les exportateurs londoniens tiraient sur les importateurs sud-africains. Il y avait des formes variées de traites : lettres de change à vue, à trente jours, à soixante jours, à quatre-vingt-dix jours, voire même à cent vingt jours. Mais ces banques donnaient une préférence marquée aux traites à quatre-vingt-dix jours, parce que ce terme convenait le mieux aux commerçants sud-africains, et même, les exportateurs anglais présentaient aussi exceptionnellement à l'escompte, des traites à 180 jours.

Ces lettres de change des exportateurs anglais, les banques sud-africaines les négociaient non seulement après ouverture des crédits commerciaux, mais elles les escomptaient aussi, lorsque tireurs et tirés jouissaient d'une bonne réputation commerciale. S'agit-il de « staple products », les tireurs et le tiré étant des personnes en vue, les banques avançaient généralement le montant intégral des lettres de change. Mais dès qu'elles jugeaient leur solvabilité insuffisante ou les transactions en cause leur paraissent-elles d'une nature par trop spéculative,

les banques accordaient alors des avances n'excédant pas le 75 0/0 du montant de la traite. En ce qui regarde les lettres de change sud-africaines, l'usage voulait que l'exportateur joignit la traite à la facture de l'envoi, et dans ce cas, la lettre de change était tirée pour le montant total de la facture.

S'agissait-il de lettres de change à l'encaissement, c'est tantôt le tireur, tantôt le tiré qui devait payer les frais d'encaissement et de change, conformément aux conditions arrêtées par les contractants. Le banquier percevait sa commission de l'importateur, ou il la retenait sur le montant de la remise qu'il délivrait après le paiement de la lettre de change à l'échéance.

Le produit net de ces lettres de change à l'encaissement était transféré de l'Afrique du Sud à Londres, soit au cours du jour pour les effets à vue, soit au cours pour transferts télégraphiques, conformément aux conditions stipulées entre les contractants.

Les documents accompagnant les lettres de change étaient délivrés soit à l'acceptation, soit au paiement des traites, conformément aux conditions d'usage.

Les conséquences de la guerre mondiale, tels les changements survenus dans le commerce extérieur de l'Union sud-africaine ainsi que du Royaume-Uni de Grande-Bretagne, et les modifications apportées à leur régime monétaire, suscitèrent de nombreuses difficultés aux banques sud-africaines dans leurs affaires traitées par lettres de change.

Les réformes monétaires et bancaires inaugurées pendant les années qui suivirent immédiatement la guerre

n'ayant été principalement que la répercussion des changements survenus dans la situation économique de la Grande-Bretagne, il convient d'examiner d'abord l'influence que la guerre mondiale a exercée sur la vie économique de ce dernier pays.

3. L'influence de la guerre mondiale sur le système monétaire de la Grande-Bretagne.

Avant les hostilités, le système monétaire de la plupart des pays de quelque importance économique était basé sur l'or. Différents pays émirent du papier-monnaie ayant cours légal et que le public confiant accepta dans la certitude que ce numéraire serait immédiatement convertible en or. L'or était l'étalon, la mesure à l'aide de laquelle toutes autres choses furent évaluées.

Mais pendant la guerre, les gouvernements renoncèrent peu à peu à cet étalon universellement reconnu, pour l'abandonner complètement à mesure que la plupart des Etats ne furent plus à même de maintenir le principe de la convertibilité du papier-monnaie.

Au commencement de la guerre, la Grande-Bretagne promulgua le « British Currency and Bank Note Act of 1914 ». Aux termes de cette loi le ministère britannique des finances était autorisé à émettre des billets publics (« currency notes ») (1) d'une livre sterling et de dix

(1) Ces Bons du Trésor au montant de £1 et 10 sh. portaient la signature de Sir John Bradbury, et d'après ce nom ils furent appelés dans la langue vulgaire : « Bradbury Notes » ou « Bradburies ».

schellings qui furent décrétés monnaie ayant cours légal. Ces billets, le ministère des finances les mit à la disposition des banques par l'intermédiaire de la Banque d'Angleterre (« Bank of England ») jusqu'à concurrence du 20 pour cent de l'ensemble des engagements de chaque banque.

La destruction énorme des richesses accumulées par plusieurs générations, l'emploi colossal d'énergie humaine et de machinerie non pas à des activités productives, mais sur les champs de bataille et aux fabrications de guerre, suscitèrent de grandes difficultés aux systèmes monétaires et financiers et désorganisèrent finalement le commerce et les échanges.

La dévastation des capitaux et du travail rendit assez critique la situation financière de la Grande-Bretagne et lui suscita des difficultés compliquées dans la recherche des ressources nécessaires pour continuer la guerre. A l'occasion de l'émission de ses immenses emprunts, le gouvernement britannique dut constater que les économies des citoyens et leurs revenus provenaient de la réalisation de fonds publics à l'étranger et que les uns et les autres constituaient une grande partie de l'argent à lui prêté. Aussi lui fut-il de plus en plus difficile de se procurer l'argent nécessaire par la voie de nouveaux emprunts. Afin de s'assurer le crédit du public, le gouvernement émit des Bons du Trésor (« Bradbury Notes ») (1) pour le montant de Lst. 350.000.000. Il eut le premier l'usage de la puissance d'achat de ces billets publics, garantis pour

1. Voir la note de la page précédente.

leur valeur nominale par la Banque d'Angleterre, qui les remit aux banques à titre de prêts. Les banques purent à leur tour accorder plus librement à leurs clients des facilités de crédit. Elles réussirent aussi à engager le public à échanger ces Bons du Trésor contre l'or en sa possession. Et cet or servit aux banques de couverture pour l'extension énorme du crédit qui facilita la réalisation des emprunts de guerre.

Il va sans dire que les économistes critiquèrent sévèrement ces manipulations, parce qu'elles violaient les principes même les plus élémentaires de toute saine politique financière.

Pendant les hostilités, la Grande-Bretagne fit des achats énormes de munitions aux Etats-Unis. Cependant, comme elle se trouvait dans l'impossibilité d'éteindre ces dettes extérieures par l'exportation de marchandises, elle dut exporter de l'or et en partie aussi des fonds publics. Pour arriver à cette fin, le gouvernement britannique, comme ce fut le cas dans d'autres Etats, persuada le peuple à abandonner l'habitude d'utiliser l'or comme monnaie, et l'engagea à l'échanger contre des billets de banque. Cet appel au sentiment national ne fut pas vain. Le public donna son consentement et la monnaie d'or disparut de la circulation pour faire place à la seule monnaie de papier et de crédit.

Grâce à une convention de crédit passée entre la Grande-Bretagne et les Etats-Unis, la livre sterling demeura stable pendant la guerre. Ces crédits étaient consentis moyennant des fonds publics américains mobilisés en Angleterre et qui furent exportés en Amérique. Le gouvernement

britannique se réserva toutefois le droit de racheter ces valeurs à un cours du marché satisfaisant.

Mais dès que l'arrangement précité prit fin, en 1919, la livre sterling subit une dépréciation, ou pour dire mieux, cette dépréciation se manifesta désormais publiquement, la monnaie de papier et de crédit ayant déprécié la livre sterling en or.

Avant les hostilités, la livre sterling (souverain) contenant 123.27447 grains d'or-étalon valait \$ 4,8665 en monnaie des Etats-Unis ; en février 1920, le change de la livre sterling (en papier) était tombé à \$ 3,21.

On peut donner du change la définition suivante : Ou bien il représente la somme variable de monnaie d'un pays, payée en échange d'une quantité fixe de monnaie d'un autre pays. Une quantité fixe de monnaie d'un pays vaut ce qu'elle peut acheter dans ce pays : un certain volume de biens (marchandises ou services). Ce volume de biens est à son tour déterminé par le prix de ces biens, et ce prix lui-même dépend de la quantité totale de monnaie dans le pays.

C'est la même chose pour la monnaie d'un autre pays.

Le rapport entre le niveau des prix de deux pays détermine alors enfin la relation entre les monnaies nationales de ces deux pays, relation qui est exprimée sous forme d'un chiffre, d'une cotation : le cours de change. Ajoutons toutefois que dans la pratique d'autres facteurs, à côté de ce facteur principal, exercent aussi leur influence sur le cours du change, et en particulier la loi de l'offre et de la demande, et le facteur confiance.

Dans ce cas, le change, la monnaie et le niveau des prix sont inséparables.

Nous l'avons déjà dit, la monnaie d'or en circulation dans l'Union sud-africaine était le souverain (livre sterling) anglais. D'autre part, les trois quarts pour ainsi dire de ses transactions extérieures concernaient la Grande-Bretagne. Est-il étonnant, après cela, que la situation financière du Royaume-Uni ait suscité des problèmes monétaires dans le Sud-Africain ?

4. La Guerre mondiale et le système monétaire de l'Union sud-africaine.

Au début des hostilités, trois lois d'ordre bancaire et monétaire étaient en vigueur dans l'Union sud-africaine. C'étaient le « Cape Colony Act N° 6 of 1891 », la « Transvaal Law N° 2 of 1893 » et la « Orange Free State Ordinance N° 20 of 1902 ». Toutes trois visaient principalement à protéger le public en matière d'émissions de billets de banque. Mais ce qui constituait leur seul point de contact, c'est la disposition que le droit d'émission de billets de banque ne serait pas limité aux seules banques déjà existantes. Encore une réserve métallique s'élevant au tiers des billets de banque en circulation était-elle prescrite, sauf en ce qui regarde la Province du Cap, où la fixation du montant de la réserve métallique était laissée aux soins des banques. La restriction des émissions de billets était enfin imposée, mais uniquement en ce sens : leur montant total ne devait pas dépasser, soit le capital versé des banques, soit le capital versé augmenté de la réserve, dans la Colonie du Cap. Le « Cape Colony Act de 1891 »

ne prescrivait pas de réserve métallique, mais l'obligation pour les banques qui avaient leur siège social hors de la Province du Cap, d'acquiescer des fonds publics (« Government securities ») jusqu'à concurrence du montant de leurs émissions.

Ces billets de banque garantis par le gouvernement étaient déclarés monnaie légale dans la Province du Cap et en Rhodésia. Les autres émissions ne furent pas reconnues comme monnaie légale. Un cinquième des fonds publics pouvait consister en « Bons du Trésor » (« Treasury Bills »). Une autre mesure restrictive enfin, ce fut l'impôt sur les billets de banque, taxe qui s'élevait annuellement à un pour cent des billets en circulation.

En 1917, une loi nouvelle (« Union Act n° 7 of 1917 ») fut promulguée dans toute l'Union sud-africaine, prescrivant aux banques de fournir trimestriellement au « Trésorier » (ministère des finances) des rapports circonstanciés sur leur actif et passif, ainsi que tels autres rapports jugés nécessaires pour assurer l'obéissance aux lois. Elle légalisait enfin l'émission de billets de banque de 10 schellings. Au contraire des lois antérieures, la nouvelle loi, qui n'abrogeait d'ailleurs pas les trois lois déjà en vigueur, ne prescrivait aucune restriction sur les dépôts, mais en revanche la publication des émissions. L'existence simultanée de quatre lois différentes réglementant la même matière, eut pour conséquence de créer un système monétaire assez compliqué, car sans parler de la diversité des banques qui émettaient des billets, il existait dans la Colonie du Cap, par exemple, deux sortes de billets de banque : ceux reconnus comme monnaie légale et ceux qui

n'étaient pas reconnus comme monnaie légale, mais tous remboursables en or par la banque émissionnaire. Jusqu'en 1914, la somme des émissions de ces catégories de billets fut approchant la même. Cependant, l'émission de billets non légaux prédomina pendant les hostilités. Si les émissions de billets légaux passèrent de Lst. 1.136.786 en décembre 1913 à Lst. 2.437.042 en décembre 1918, les émissions de billets non légaux passèrent par contre de Lst. 1.166.969 à Lst. 4.014.065 pendant la même période. Ajoutons à titre d'indication comparative que la circulation des billets de banque non légaux était, en 1921, quatre fois supérieure à la circulation des billets légaux.

Nous l'avons vu, la monnaie d'or en circulation dans l'Afrique du Sud était le souverain anglais monnayé en Angleterre ; au même titre que les billets de banque, d'ailleurs astreints au dépôt de garantie ; les espèces anglaises en or, en argent et en cuivre étaient reconnues comme monnaie légale pour leur valeur ayant cours en Grande-Bretagne. Cependant, la situation de la monnaie d'or devint fort précaire pendant les hostilités. Les banques eurent alors beaucoup de mal pour obtenir du gouvernement impérial l'autorisation d'importer (de l'Angleterre) de la monnaie d'or en quantité suffisante. C'est à ce fait qu'il faut attribuer en partie l'extension extraordinaire que prirent les émissions de billets de banque dont nous avons parlé plus haut.

Lorsque les hostilités éclatèrent, l'exportation de monnaie d'or fut défendue. Toutefois, la Banque d'Angleterre passa avec les producteurs d'or une convention aux termes de laquelle ceux-ci s'engageaient à lui vendre toute la pro-

duction sud-africaine d'or natif estimé à sa valeur monétaire, c'est-à-dire à raison de 77 s. 10 1/2 d. l'once-étalon. Toujours aux termes de la même convention, les essayeurs de la Banque d'Angleterre devaient vérifier l'or, dans l'Afrique du Sud, puis le déposer dans les banques sud-africaines au nom du Ministère des Finances et à l'ordre de la Banque d'Angleterre, jusqu'au jour où il serait envoyé à sa destination sous escorte navale. Les banques adressèrent chaque semaine au Secrétaire des Finances à Prétoria des relevés de l'or déposé. Ces relevés, le Secrétaire des Finances les transmettait à son tour télégraphiquement au Haut Commissaire de l'Union sud-africaine à Londres. Ce dernier informait la Banque d'Angleterre qui paya aux bureaux londoniens des banques sud-africaines, d'abord le 97 0/0 et plus tard le 98 3/4 0/0 de la valeur de l'or essayé. La balance définitive, déduction faite des frais d'expédition, d'assurance et d'affinage, était établie à la fin des livraisons.

Bien que l'exportation d'espèces en or fut défendue au début de la guerre, l'or continuait à constituer la base du numéraire sud-africain et les banques avaient l'obligation de changer leurs billets en monnaie d'or tant désirée. Dans la Province du Cap, les billets étaient convertibles au siège social des banques ; au Transvaal, au siège social et dans chaque succursale à l'intérieur de la province ; dans l'Etat libre d'Orange, au siège principal dans cette province ; au Natal, les billets de banque étaient payables en livres sterling britanniques à la demande du porteur.

Toutefois, la dépréciation de la livre sterling anglaise, comme aussi l'extension grandissante de la circulation de

billets de banque et de monnaie de crédit dans l'Union même, extension que facilitait la faculté accordée aux banques d'émettre des billets de 1 livre sterling et de 10 schellings — la plus petite dénomination ancienne était de Lst. 5 — occasionnèrent une dépréciation approchant identique du change sud-africain. Cette situation déjà si précaire fut aggravée par l'exportation clandestine d'espèces en or, notamment aux Indes, qui payaient un prix élevé. D'autre part, les ouvriers indigènes du Witwatersrand — dont beaucoup étaient natifs de la colonie portugaise de Mozambique — furent payés en or. Une forte quantité d'or disparut de la circulation pour cette raison. Même les pays d'Europe, dont les frontières sont plus aisées à garder que celles de l'Afrique du Sud, ne réussirent pas à réprimer complètement la contrebande de l'or.

Les statistiques officielles évaluent à 3.000.000 de livres sterling la valeur de l'or qui disparut de la circulation pendant la période du 1^{er} avril 1918 au 1^{er} avril 1920. Et cela malgré l'extension, en 1920, de l'embargo sur l'or, qui prohibait aussi l'exportation au Mozambique.

Pendant la période d'après-guerre, les banques éprouvèrent de grandes difficultés ; elles subirent aussi des pertes considérables, lorsqu'elles durent réadapter leurs réserves d'or à la suite de l'abrogation des restrictions de la vente d'or en lingots (« bullion ») sur le marché, à partir de juillet 1919. Cette mesure suscita immédiatement une prime sur la livre sterling or.

La hausse des prix qui se manifesta dans l'Union sud-africaine dès que sa monnaie commença à être dépréciée, mit les mines d'or dans une situation défavorable, d'au-

tant plus que, pendant toute la durée des hostilités, elles furent astreintes à vendre l'or à un prix stable, tandis que les frais de production et de transport à leur charge augmentaient sans cesse.

Dans ces circonstances, la Banque d'Angleterre et le gouvernement sud-africain signèrent, le 24 juillet 1919, une nouvelle convention autorisant les agents des producteurs, c'est-à-dire MM. Rothschild et Sons de Londres, à payer le prix le plus élevé pour l'or en lingots. A la même époque, le Trésor impérial autorisait la Banque d'Angleterre à délivrer des licences de réexportations de l'or à n'importe quelle date, cinq semaines après son arrivée à la banque. Désormais, le marché était libre pour l'or non monnayé, en lingots, mais il ne l'était pas encore pour l'or monnayé ou en espèces.

Cependant, la production de l'or diminuait, ainsi qu'il résulte du tableau statistique ci-après.

Production et prix de l'or dans l'Afrique du Sud pendant la période de 1914 à 1920.

Année	Production d'or du Transvaal (valeur en livres sterling)	Index des prix de gros
1914 . .	35.656 814	100
1915 . .	38 628.437	117
1916 . .	39.489.522	134
1917 . .	38.306.381	154
1918 . .	35.758.636	168
1919 . .	35.389.091 (1)	181
1920 . .	34.635.947 (1)	245

1. Prime non comprise.

Les résultats financiers des exploitations d'or, relativement défavorables pendant cette période troublée, expliquent ce déclin. Les moins profitables d'entre les établissements furent fermés. L'épuisement général des mines accentua d'ailleurs cette tendance.

En juin 1919, le gouvernement institua la « Low Grade Mines Commission » aux fins d'examiner la situation des mines du Witwatersrand qui travaillaient soit à perte ou dont les bénéfices déjà petits allaient sans cesse en diminuant. Dans son rapport, la commission exposait que la prime à la production d'or permettait seule à plusieurs mines de se maintenir et que celles-ci seraient obligées de suspendre la production, si la prime était supprimée.

Les mines en souffrance étaient au nombre de 21. Leur production d'or dépassait Lst. 1.000.000 par mois. Et puisque le prix de l'or baissait, leur situation était grave.

Aux termes de la convention primitive, toute la production d'or devait être livrée à la Banque d'Angleterre. Mais les banques sud-africaines avaient la faculté d'importer périodiquement une somme déterminée de livres sterling pour réadapter leurs fonds, afin qu'elles fussent à même de remplir leur rôle dans le commerce extérieur.

Toutefois, la convention ultérieure prescrivait comme condition de l'exportation de monnaie d'or dans l'Afrique du Sud la fourniture par les banques d'un équivalent en or natif, qu'elles devaient acheter sur le marché libre. Or, comme l'or natif subissait à cette époque sur le marché libre un agio en monnaie anglaise qui oscillait entre le 25 et le 50 0/0, il est compréhensible que les banques sud-africaines ne pouvaient plus continuer à traiter leurs

affaires sur la base des cours nominaux du change. Car chaque souverain importé, dans l'Union sud-africaine, pour acheter des traites documentaires (« produce bills »), ainsi que pour toute autre transaction commerciale ordinaire, revenait au moins à 25 schellings. En réalité, les banques sud-africaines supportaient les frais des importations d'or, et achetaient dans l'Union, au taux de l'or, les lettres de change tirées par les exportateurs. Leur remboursement par Londres, par contre, était effectué sur la base de la monnaie anglaise dépréciée, laquelle, par surcroît, n'avait pas cours légal dans l'Union sud-africaine. Et comme les exportations sud-africaines excédaient considérablement les importations, à cette époque, les banques ne furent plus à même de transférer dans l'Afrique du Sud, leurs fonds accumulés à Londres et à Amsterdam, sauf à des conditions onéreuses voire exorbitantes.

Jusque-là (1919) le change entre la Grande-Bretagne et l'Union sud-africaine accusait des fluctuations peu considérables. Mais dès que la £ britannique fut détachée (« unpegged ») du \$ (voir p. 87, 1^{er} alin.), elle baissa, non seulement vis-à-vis de la devise américaine, mais aussi par rapport à la £ sud-africaine.

Maintenant — c'était la période de la hausse des prix, — les importateurs sud-africains lançaient de fortes commandes dans toute l'Europe; les paiements étant réglés pour la plus grande partie par l'intermédiaire de Londres (c'est-à-dire en £ anglaise). La valeur totale des importations visibles dans l'Afrique du Sud — les importations gouvernementales et les réexportations non

comprises — avait atteint, en 1920, environ la somme de £ 95.000.000, chiffre qui représente le double du montant des importations de l'année précédente.

En outre, les possesseurs de £ sud-africaines escomptant la restauration de la £ anglaise, firent de grands achats de cette devise.

Ces deux faits modifiaient en 1920 le cours du change dans le sens inverse, ce qui suscita de nouvelles difficultés au commerce en général.

Aussi, en 1919, la situation des banques sud-africaines était-elle très précaire, puisqu'elles ne pouvaient pas transférer dans l'Afrique du Sud leurs balances accumulées à Londres, sauf à des frais exorbitants, ce qui les privait des moyens nécessaires pour aider efficacement le commerce d'exportation.

Ces nouveaux phénomènes d'ordre économique, souvent contradictoires et défavorables aux intérêts des diverses classes populaires — tels la prime à la production d'or sauvant les mines faibles, mais arrêtant les paiements pour les exportations sud-africaines à Londres — paralysèrent les banques dans leurs champs d'activité principaux. L'absence de stimulant à l'exportation, et d'autre part, les alternances et les écarts considérables des prix : tous ces facteurs créèrent une situation économique réellement inquiétante.

En face de ces difficultés de toute sorte, le gouvernement de l'Union sud-africaine fit des démarches aux fins d'améliorer la situation. Il institua, dans cet ordre d'idées, au mois d'octobre 1919, une commission chargée de pré-

aviser sur les questions monétaires et celles se rapportant au cours des changes.

Avant d'aborder l'analyse du rapport que cette commission et l'organe qui lui succéda en mai 1920, déposèrent sur les résultats de leur enquête, il convient, nous semble-t-il, d'émettre ici même quelques considérations générales sur les principes fondamentaux des réformes monétaires.

CHAPITRE III

LES PRINCIPES GÉNÉRAUX DES RÉFORMES MONÉTAIRES

1. La signification de la monnaie (1).

Pendant et après la guerre, des bouleversements considérables se sont produits dans les situations financières. C'est à leur suite que le grand public a commencé à se rendre compte de l'importance du système monétaire pour chaque citoyen considéré individuellement non seulement, mais encore pour le peuple dans son ensemble, encore que le bien-être d'une nation soit également influencé par la situation monétaire des autres pays.

En raison de leur urgence, les questions monétaires sont devenues en ces dernières années un des problèmes les plus graves de l'ordre économique et social. Profondes ont été dans ce domaine les modifications fondamentales qui ont affecté la condition économique des différentes classes populaires, ainsi que celles de nations entières.

Directement ou indirectement, les politiciens se sont occupés des questions en relation avec le système monétaire. Mais trop souvent, ils ont abordé ces problèmes dans

1. Voir au sujet de ce chapitre : « A Tract on Monetary Reforms » par J. M. Keynes.

la sphère des préoccupations purement politiques et ont méconnu alors fatalement leur nature économique.

Avant d'asseoir le principe fondamental de toute saine politique monétaire, il faut connaître la fonction véritable de la monnaie. Sur ce point, l'accord est pour ainsi dire unanime : l'argent doit assumer principalement le rôle d'intermédiaire dans les échanges, et pour cela même constituer le standard, l'étalon des valeurs. Or, c'est dans l'exercice de cette dernière fonction que la monnaie s'est révélée insuffisante dans plusieurs pays. Non seulement dans les pays belligérants, mais encore chez les neutres. Car les cours du change actuels des devises des pays les plus divers montrent que la situation de leur monnaie ne dépend pas nécessairement de l'importance des richesses d'un pays, mais avant tout de la solidité des principes qui sont à la base de la politique financière et monétaire suivie par le gouvernement.

Avant les hostilités, l'argent subissait naturellement aussi des fluctuations, mais jamais elles n'ont été aussi considérables que celles provoquées par la guerre. Dans les pays dont le système monétaire était basé sur l'étalon-or ou même sur l'étalon-argent, les écarts au-dessus ou en-dessous de la parité n'excédaient pas quelques pour cent, sauf dans certaines républiques de l'Amérique centrale et du Sud.

Cependant, même avant la guerre, les pouvoirs publics et les grandes entreprises industrielles et commerciales tenaient compte de ces fluctuations dans la valeur du standard ou étalon, lorsqu'il s'agissait de fixer les conditions d'emprunts à longue échéance et leur plan d'amor-

tissement. Mais la majorité des milliers et millions de contrats qui sont la conséquence du jeu normal de la vie économique n'étaient pas influencés par des considérations de ce genre.

Quoique les opinions ne furent jamais unanimes sur le point de savoir à quel régime il convient de donner la préférence : à l'étalon constant ou à l'étalon mobile, chacun s'accordait cependant à reconnaître que la différence est minime. Ce qu'il faut pour le sain développement des ressources économiques, pour l'accroissement normal de la prospérité commune, c'est la monnaie procurant une somme approximativement constante soit de marchandises, soit de travail. Sinon le commerce, et en général toute activité en vue d'un gain seraient un pur jeu du hasard et les budgets des nations seraient des édifices financiers sans base solide.

Dans ces conditions, un standard monétaire qui demeure constant, une unité stable, veut dire que la monnaie, en sa qualité d'instrument d'acquisition directe, procure une portion constante de richesses. Néanmoins, une constance absolue de la valeur du standard n'est pas possible, puisque la valeur des richesses, c'est-à-dire des choses que l'argent procure varie elle aussi. En dépit de cet état de choses, il est possible toutefois, de mesurer les variations du standard monétaire, et par conséquent de contrôler la puissance d'achat de l'argent. Ceci à l'aide des nombres-indices que l'on obtient en établissant la moyenne des prix d'un certain nombre d'articles, les taux étant exprimés régulièrement en pour cent des prix à une date déterminée.

En appliquant les nombres-indices basés sur les prix du commerce de gros, il faut tenir compte du fait que les prix du commerce de détail retardent généralement sur les prix de gros. Cependant, lorsque la tendance d'un mouvement des prix est très prononcée, en particulier dans le cas d'une hausse, il se peut que les modifications qu'elle fait subir aux prix de détail surpassent celles des prix de gros. En Allemagne, par exemple, à cause de la dépréciation du marc-papier, les prix de détail étaient parfois (en octobre 1923) plus élevés que les prix des grossistes, parce que les détaillants calculaient une énorme marge pour le risque de dépréciation du marc-papier.

La qualité essentielle de la monnaie saine, consiste dans la stabilité de sa valeur en vue de garantir autant que possible la stabilité des prix. Et puisqu'on peut mesurer la puissance d'achat de la monnaie, il faut réformer le régime monétaire pour fixer le niveau sur lequel l'or veut stabiliser sa valeur.

Etant donné que l'importance sociale de la fixation de ce niveau est très grande pour les populations d'un pays, il convient d'examiner d'abord de quelle manière ces dernières sont affectées par les fluctuations du standard des valeurs.

2. Les conséquences sociales des fluctuations de la valeur de la monnaie.

La dépréciation de la monnaie n'est pas un phénomène appartenant exclusivement aux temps modernes; ce

phénomène se manifeste, au contraire, depuis des milliers d'années.

D'Avenel expose dans son « Histoire des prix » que la valeur de l'argent, à l'époque de Charlemagne, était neuf fois supérieure à celle du début du xx^e siècle. Une baisse énorme de la valeur du numéraire s'est manifestée après la découverte de l'Amérique (1).

Pendant ce millénaire, la dépréciation de l'argent a été accompagnée d'une augmentation de la production d'or, ou pour mieux dire : cette production plus élevée de l'or a provoqué la baisse de la valeur de la monnaie.

Toutefois, comme les fluctuations de la valeur de l'argent se répartissaient autrefois sur de longues périodes, elles n'occasionnèrent pas comme aujourd'hui des perturbations dans les échanges.

D'autre part, l'organisation économique moderne dépend dans une mesure beaucoup plus étendue qu'autrefois de la stabilité du standard des valeurs. Toutes nos activités économiques modernes suscitent des contrats, des dettes et des paiements. Toute dette est une relation économique exprimée par des valeurs ou une certaine quantité et cette expression est basée sur une unité déterminée. Les dettes représentant une certaine valeur, il est indispensable de posséder une mesure si l'on veut les évaluer. C'est l'argent qui remplit cette fonction. Le standard monétaire est par conséquent aussi le standard des valeurs. Et puisque les contrats, les dettes et les paiements sont à la base de notre système économique,

1. Gide, *Cours d'Economie politique*, t. I, p. 436.

le rôle du standard monétaire est de procurer une unité stable pour mesurer les dettes et les paiements. C'est alors seulement que la stabilité du système économique peut être maintenue.

L'unité idéale de mesure des dettes doit exercer le même rôle et avoir la même puissance au moment de leur liquidation qu'au moment de leur naissance, en d'autres termes : l'idéal d'un bon système monétaire est de procurer la stabilité des prix.

Car il est évident que l'instabilité de notre système économique avec toutes ses complications modernes, signifie l'instabilité de notre système social.

La seule importance de la monnaie dépend des biens qu'il est susceptible de procurer.

Toute modification de l'unité monétaire, pourvu qu'elle affecte toutes les activités économiques de la même façon, n'aura pas de conséquences fâcheuses. Car quiconque gagne et possède deux fois plus d'argent qu'autrefois, mais doit payer le double du prix ancien pour satisfaire ses besoins, n'a pas modifié pour autant sa situation économique.

Malheureusement les fluctuations de la valeur de l'argent, en d'autres termes du niveau des prix, affectent différemment les diverses classes de la société. C'est cette inégalité des conséquences qui nuit à la vie économique et qui suscite tant d'inquiétudes et de troubles dans l'état social. La conséquence enfin de la disproportion des fluctuations du standard de la valeur, c'est le transfert injuste des richesses d'une classe à l'autre.

Dans tous les pays civilisés, économiquement parlant,

la dépréciation de la monnaie a régné pendant la période de 1914 à 1920. C'est l'inflation causée par l'accroissement énorme de la quantité de monnaie, quantité disproportionnée au regard de la quantité, ou pour mieux dire au regard de l'offre de richesses. Après 1920, des gouvernements ont tenté et réussi à arrêter ce mouvement d'inflation. Quelques-uns ont même réussi à provoquer une déflation en diminuant la circulation des instruments monétaires. Dans d'autres pays, parmi lesquels figurent des neutres, le mouvement d'inflation persista. Aussi subirent-ils toutes les misères qu'engendrent les fluctuations violentes des prix.

Avant comme aussi après les hostilités, les questions de l'inflation et de la déflation furent fort controversées. Il s'agissait de savoir lequel de ces deux états de choses est le plus juste et le plus désirable, ou plutôt le moins injuste et partant préférable.

L'inflation comme la déflation impliquent une modification dans la distribution des richesses parmi les différentes classes de la société. L'inflation a pour conséquence la hausse des prix, elle stimule par conséquent la production, encourage l'esprit d'entreprise et augmente les salaires.

La déflation, au contraire, diminue la production.

Aussi l'une et l'autre exercent-elles une influence sur la production et la distribution des richesses. Si l'inflation est la plus injuste des deux en ce qui regarde la distribution, la déflation est particulièrement défavorable à la production des richesses.

Quiconque veut connaître les conséquences des fluc-

tuations de la valeur de l'argent, doit donc étudier avant tout l'influence que l'inflation exerce sur la distribution et la déflation sur la production des richesses.

3. L'influence des variations de la valeur de la monnaie sur la distribution des richesses.

a) *Considérations générales.*

On peut répartir notre société en deux classes : celle des personnes ayant des intérêts de créditeurs, d'une part, et de l'autre, celle des personnes qui ont des intérêts de débiteurs. En général, la hausse de l'argent est avantageuse aux personnes qui ont des créances, tandis que la dépréciation de la monnaie est avantageuse à celles qui, ayant contracté des engagements, doivent effectuer des paiements.

Mais dès que l'on tente d'établir une liste des créditeurs d'une part, et des débiteurs, de l'autre, l'on s'aperçoit que le même individu est tantôt l'un, tantôt l'autre, voire même créateur et débiteur à la fois, de sorte que l'influence exercée par les variations de la valeur de l'argent n'est pas aisée à déterminer. Il existe d'ailleurs aussi une différence essentielle dans la nature des intérêts, à cause du rôle que joue le temps. Car les intérêts en relation avec une hausse ou avec une baisse des prix peuvent avoir un caractère permanent, temporaire ou encore transitoire. La classe des salariés, par exemple, n'a qu'un intérêt temporaire à la nouvelle valeur de l'argent, puisque les salaires peuvent être adaptés rapidement au nou-

veau standard de valeur. Les capitalistes, les prêteurs d'argent, au contraire, ont un intérêt permanent à la stabilité de la valeur de l'argent, puisqu'ils vendent les services et le travail déjà fournis.

Aussi sera-t-il plus utile d'adopter une autre répartition plus conforme à la division du corps social, en distinguant trois classes :

- a) la classe des prêteurs de capitaux ;
- b) la classe des entrepreneurs du commerce et de l'industrie ;
- c) la classe des salariés.

Le caractère de la première de ces trois classes est celui de la classe des créiteurs ; la seconde classe est celle des débiteurs ; le caractère de la troisième classe enfin est moins prononcé. Mais comme il existe des différences très grandes au sein de la classe des salariés, les salaires des ouvriers manuels peuvent être adaptés plus rapidement que ceux des ouvriers intellectuels.

Il est aisé de faire remarquer que les intérêts de ces trois classes exercèrent une grande influence sur les délibérations des commissions instituées par le gouvernement sud-africain pour préaviser sur les problèmes monétaires de l'Union de l'Afrique du Sud, et notamment sur l'enquête de la commission de 1920. Les représentants des diverses branches de la vie économique y exposèrent très clairement leur point de vue et les divergences d'intérêts entre les trois classes visées ci-dessus éclatèrent à l'évidence.

Le fait que l'Union sud-africaine est le plus grand producteur d'or, de cet or qui est le médium des échanges et

l'étalon par excellence des valeurs, compliquait encore, cela va sans dire, cette controverse sur les problèmes monétaires.

b) *La classe des prêteurs de capitaux.*

C'est au XIX^e siècle que se développa le système de notre vie économique moderne, le régime de notre société capitaliste, c'est-à-dire le mouvement de scission entre la direction des entreprises économiques et les propriétaires de ces entreprises. Cette séparation est plus ou moins marquée, plus ou moins tranchée, selon la nature du contrat passé entre les parties intéressées. Ces contrats reposent sur la supposition que la valeur de la monnaie ne change pas ou pour ainsi dire pas, puisqu'ils stipulent le versement de certaines sommes à des dates plus ou moins éloignées.

Grâce à ces contrats, la classe des propriétaires se divisait en capitalistes, en d'autres termes, en hommes d'affaires actifs et passifs.

Il va sans dire que le même individu est fort souvent à la fois capitaliste actif et passif.

Le système économique moderne permet aux entrepreneurs d'utiliser leurs propres fonds non seulement, mais encore les épargnes des personnes économes. Les prêteurs, par contre, touchent régulièrement un dividende ou l'intérêt de leurs placements. Ils pouvaient vivre tranquillement, pour ainsi dire sans soucis, aussi longtemps que des fluctuations considérables de la valeur de l'argent ne se produisirent pas.

En dépit de l'expérience historique qui nous enseigne que chaque guerre ou révolution provoque des variations de la valeur de l'argent, et que cette valeur est simplement fixée pour une période incertaine, par l'autorité de l'Etat, chacun considèrerait comme certain que le pouvoir d'achat de la monnaie demeurerait constant, et cela à cause de la stabilité remarquable des prix pendant les 80 ou 90 ans qui précédèrent immédiatement la guerre.

La dépréciation continue de la monnaie n'est pas un mouvement ou phénomène dû au hasard. La diminution de la valeur de la monnaie, soit sous la forme d'une dépréciation quelconque, soit sous la forme d'une inflation, est occasionnée plus ou moins méthodiquement par deux puissances : les gouvernements, à cause de la pénurie dans laquelle ils se trouvent, d'une part ; et la classe des débiteurs, de l'autre. Il convient de faire remarquer que la classe des débiteurs se compose principalement des commerçants et des hommes d'affaires en général, donc de la catégorie active. Le paysan-fermier appartient aussi à cette catégorie.

Cette classe riche a exercé jusqu'à nos jours l'influence la plus grande sur la politique. Et comme ses membres avaient à gagner, lorsque l'argent se dépréciait, elle devenait, grâce à son influence politique, une des deux grandes forces motrices de la dépréciation continuelle de la monnaie.

La méthode qui consiste à imposer des taxes pour déprécier la monnaie a été pratiquée, malgré son injustice, dès le commencement de notre ère.

Les gros bénéfices réalisés par les capitaux investis en

fonds publics développèrent fortement ce système de placement au cours du XIX^e siècle, jusqu'en 1896. Mais dès cette date, les propriétaires de fonds publics et autres obligations subirent bien des pertes. Les prix en général furent désormais à la hausse et aussi le taux de l'intérêt. Il en résulta une baisse de la valeur des fonds publics. La guerre mondiale vint aggraver ce mouvement en provoquant les dislocations sociales les plus graves. Songeons un instant aux rentiers qui avaient placé leurs capitaux en fonds publics des trois ex-empires européens, fonds qui sont aujourd'hui pour la plupart des non-valeurs. Les frais d'encaissement des intérêts de ces fonds ont été souvent plus élevés que leur montant total.

Dans son ouvrage intitulé : *A Tract on Monetary Reform*, page 15, le prof. John Maynard Keynes donne sur les variations de la valeur des placements de « Consols » — qui furent, on le sait, les fonds les plus favorisés des capitalistes anglais — des évaluations statistiques relatives à la dépréciation de la valeur de la monnaie et à l'impôt sur le revenu.

Ces nombres-indices, basés sur l'année 1914, fournissent des indications extrêmement intéressantes sur l'histoire des fonds publics (« gilt edged »), depuis la bataille de Waterloo (1814) jusqu'en 1923.

Du tableau statistique ci-après, il résulte que les titres atteignirent leur valeur maximum en 1896 pour le capital proprement dit comme pour le revenu provenant de ces fonds. Le revenu réel des propriétaires de consols s'élevait, en 1922, à la moitié seulement de ce qu'il était en

1914, et au tiers du revenu de l'année 1896, qui fut un record.

Année	Puissance d'achat du revenu des Consols (sans tenir compte de la réduction du taux de l'intérêt de 3 à 2 1/2 0/0)	Puissance d'achat du revenu du Consol, déduction faite de l'impôt sur le revenu au taux standard (1)	Prix numéraire de la valeur financière des Consols	Puissance d'achat de la valeur financière des Consols
1845 . . .	61	59	92	56
1826 . . .	85	90	108	92
1841 . . .	85	90	122	104
1869 . . .	87	89	127	111
1883 . . .	104	108	138	144
1896 . . .	139	145	150	208
1914 . . .	100	100	100	100
1920 . . .	34	26	64	22
1921 . . .	53	39	56	34
1922 . . .	62	50	76	47

Il va sans dire que les conséquences graves de la dépréciation de l'argent ont aussi influencé à tel point la psychologie des prêteurs, qu'il en est résulté une modification de la nature des placements.

Lorsqu'on a été témoin des conséquences épouvanta-

1. Taux standard, en anglais : « standard rate », c'est-à-dire le taux ordinaire de l'impôt sur le revenu (income tax). Cet impôt fut de 7 1/2 0/0 en 1914 et s'éleva à 30 0/0 en 1921.

bles de la forte dépréciation de la monnaie d'un pays, on ne peut pas s'empêcher de trouver que M. Charles Gide s'exprime à ce sujet de façon trop absolue. Dans son cours d'Economie politique, t. I, p. 440, on peut lire, en effet, les considérations que voici : « si le consommateur consomme sans rien produire, tant pis pour lui : la hausse des prix le frappe justement ». Mais si ce consommateur est un homme qui, après avoir travaillé pendant toute sa vie, s'est retiré des affaires, et doit vivre des obligations ou titres de rente, qui ne suivent pas dans leur cours la hausse du prix des produits, il est difficile de motiver alors que ce rentier est « frappé justement ».

Il est aussi étonnant de lire dans l'ouvrage d'un économiste de la valeur de M. Gide (p. 440-441), ce qui suit : « En ce qui concerne le créancier, si sa créance est à courte échéance, comme celles en usage dans le commerce, alors la dépréciation de la monnaie lui est insensible. Si sa créance est à long terme ou perpétuelle, si elle est sous forme de placements, tels que rentes sur l'Etat, rentes foncières, obligations du Crédit foncier, des chemins de fer ou des villes, etc., alors il rentre précisément dans la catégorie des consommateurs improductifs et il est bon que la réduction croissante de ses revenus l'avertisse qu'il joue en ce monde le rôle de parasite... ».

La qualification de cette dernière catégorie de créanciers est non seulement inexacte, mais elle est aussi injuste pour la classe des rentiers et pour le système économique tout entier, qui est basé sur la stabilité de la valeur de l'argent, cette dernière permettant aux membres actifs de notre société d'obtenir une juste compensation

pour le surplus de leur travail : autrement dit un système qui leur donne la possibilité de placer leurs épargnes rationnellement. Il va sans dire que pareille organisation stimule grandement le penchant à faire des économies et favorise ainsi la production.

Lorsque le même économiste estime que (p. 44, *op. cit.*) les victimes d'une dépréciation continue de la monnaie le plus à plaindre « ... ce sont les personnes morales — fondations charitables ou scientifiques, établissements d'utilité publique, œuvres sociales, etc. — qui, ne pouvant rien produire, puisqu'elles n'ont point de but lucratif, ni placer leurs fonds autrement qu'en rentes de l'Etat, voient progressivement fondre leurs revenus », il est évident qu'il ne pensait pas à l'armée sinistre des dépouillés, qui souffrent tout particulièrement dans les trois ex-empires européens des conséquences terribles de la dépréciation continue de l'argent. Le contingent principal de cette armée est fourni par les professions libérales, les petits rentiers et la classe des ouvriers et employés retraités.

Là où elles existaient, les organisations de défense pour les professions libérales laissaient, en général, tant à désirer, qu'elles furent impuissantes à entreprendre la lutte économique pour améliorer en quelque sorte le sort matériel de leurs membres ; aussi une grande partie de ces derniers tombèrent-ils dans le dénuement.

Pour ne citer que quelques exemples, nous dirons que de véritables artistes et de véritables intellectuels, parmi lesquels figurent des collègues de M. Gide, professeur à l'Université, n'avaient plus les moyens de s'abonner à un

journal ou de faire ressemeler leur dernière paire de souliers. Il est évident que la situation matérielle de ces groupes professionnels ne laisse pas d'exercer une influence extrêmement défavorable sur les arts et la science en général.

Et les petits rentiers? La plupart n'appartenaient pas à la catégorie des financiers avisés. Aussi bien ne surent-ils ni trouver ni risquer des moyens pour déjouer la dépréciation de la monnaie, par exemple, en plaçant leur fortune en actions de sociétés industrielles ou commerciales, dont les titres suivaient la hausse des produits.

Quel est enfin le sort réservé à la catégorie des ouvriers et employés retraités? En général, ces pauvres vieux avaient payé autrefois, en bonne monnaie, les cotisations qui devaient leur procurer le droit à la pension de retraite. Aujourd'hui cette retraite en monnaie dépréciée est fort souvent sans valeur aucune, pratiquement parlant.

Il est compréhensible que la dépréciation continue de l'argent ne soit pas faite pour encourager les habitudes d'économie, mais qu'elle incite, au contraire, à dépenser autant que possible, puisque la valeur de l'argent va sans cesse en diminuant, même d'un jour à l'autre. C'est alors que l'on voit des achats multiples et considérables être effectués dans le seul but de placer l'argent en marchandises et même en marchandises dont on n'a aucun besoin. Et les personnes qui n'ont pas de moyens suffisants pour acheter des marchandises, par exemple dix lits, sept bicyclettes, quatre poêles, etc. ou qui n'avaient pas de relations avec la bourse clandestine des devises étrangères, ces personnes-là, disons-nous, dépensaient et

leur argent et leur salaire dans les cinémas, les cafés, les cabarets, les bureaux de change, véritables accapareurs de l'or et de l'agent. Ce fut une hausse pour les avocats submergés par des procès résultant de contrats que l'une des parties était dans l'impossibilité d'exécuter, et une forte baisse pour la moralité.

c) *La classe des entrepreneurs du commerce et de l'industrie.*

Il y eut et il y a encore de nombreux économistes — M. Charles Gide n'est pas le seul — qui pensent que la dépréciation de la monnaie entraîne habituellement une période de prospérité, puisque la hausse des prix stimule la production, encourage l'esprit d'entreprise et augmente les salaires. « Elle agit comme un tonique, elle est un symptôme de bonne santé économique », disent-ils. En effet, les périodes de hausse accusent en général une certaine prospérité. Mais lorsque la hausse n'a d'autre cause que l'inflation de la monnaie — comme cela a été le cas pendant et après la guerre — cette prospérité n'est alors nullement en relation avec le mouvement des affaires ; elle est en partie fictive. Habités comme nous le sommes à calculer nos revenus en terme de monnaie, nous considérons toute augmentation des revenus monétaires comme une amélioration de notre situation pécuniaire. Car le fait que l'activité des entrepreneurs est stimulée, est en partie d'ordre psychologique. Ils espèrent réaliser des gains pendant les périodes de hausse, tandis qu'en réalité, rien n'exclut que leur gain soit nul ou peu important si l'on

mesure leurs revenus, non pas en terme de monnaie, mais en terme de pouvoir d'achat.

En tout état de cause, il convient de faire remarquer que la hausse qui se manifesta après la guerre, en Europe tout particulièrement, exerça l'action d'un stimulant au moment opportun, nous voulons dire au moment où il était indispensable que chaque pays donnât un coup de collier pour remettre ses industries en marche. Sinon, il eût été impossible de transformer les industries de guerre (fabrications de munitions) en branches de production travaillant pour les besoins des populations du pays.

Bien que la prospérité suscitée par la dépréciation de l'argent ne soit que partiellement réelle, il est exact pourtant que la classe des industriels et des commerçants, la « business class » soit celle qui profite généralement des périodes de hausse, dans la mesure où cette prospérité est vraiment réelle.

Les entrepreneurs sont les bénéficiaires des pertes de la classe des prêteurs, car les engagements qu'ils ont contractés avant la dépréciation de l'argent, sont diminués en proportion de leurs chiffres d'affaires. Et leurs profits continueront même après la période transitoire, lorsque les prix seront stabilisés sur la base du niveau plus élevé. Ce mouvement n'intéresse pas médiocrement les engagements hypothécaires des paysans.

Mais à côté des bénéfices que cette classe d'entrepreneurs réalise sur les dettes qu'elle a contractées avant la dépréciation de la monnaie, il existe encore pour eux une autre source de bénéfices. Le fabricant et le commerçant vendent en général après avoir acheté d'abord. Tout ce

qu'ils achètent pendant la hausse des prix leur procure des bénéfices, parce que la valeur des stocks, des matières premières et de toute autre chose est évaluée en terme de monnaie.

En des périodes pareilles, le mot d'ordre est d'acheter autant que possible, les emprunts ne devant être remboursés qu'en monnaie dépréciée. Et la hausse des prix est encore accrue du fait que les industriels et commerçants détiennent, dans un but de spéculation, des stocks considérables, parce qu'ils espèrent que la hausse continuera encore.

Pour illustrer ce mouvement, nous reproduisons ci-après les nombres-indices mensuels concernant les matières premières, nombres que le « Statist » a enregistrés pour la période annuelle allant du mois d'avril 1919 jusqu'au mois de mars 1920.

Avril 1919	400
Mai	408
Juin	412
Juillet	417
Août	420
Septembre	421
Octobre	427
Novembre	431
Décembre	435
Janvier 1920.	442
Février	450
Mars	446

La bonification de l'intérêt que l'entrepreneur débiteur doit payer pour les emprunts qu'il a contractés pendant une période de dépréciation monétaire est fort souvent réduite en terme de valeur réelle, c'est-à-dire à un taux

très faible, voire même négatif, de sorte qu'il rembourse une somme inférieure au capital qui lui a été prêté. C'est à cause de ce phénomène que l'on distingue deux sortes de taux de l'intérêt : le taux « monétaire », exprimé en un pourcentage, et le taux réel, calculé en terme de valeur réelle.

Citons un exemple, à l'appui des considérations qui précèdent. Un débiteur contracte un emprunt valant 100 0/0 en terme de richesses. Il doit payer un intérêt de 5 0/0. Une année plus tard, ce même emprunt a toujours exprimé en terme de richesses, une valeur de 90 0/0 seulement. Au terme de cette année, l'emprunteur ne remboursera donc — y compris l'intérêt — qu'un montant s'élevant à 94 1/2 0/0 en valeur réelle. Dans ce cas, le taux réel a par conséquent été négatif, c'est-à-dire : de moins 5 1/2 0/0.

L'on apporte certainement, en pareilles périodes, des corrections à des conséquences aussi fâcheuses. Prévoyant que la dépréciation de l'argent persistera, le prêteur ou créancier — banquier ou autre — exigera un intérêt assez élevé, voire même très élevé. Mais on a pu faire l'expérience, en ces dernières années, que dans le cas de dépréciation rapide de la monnaie, l'augmentation du taux de l'intérêt est presque toujours insuffisante, et qu'elle retarde généralement sur les événements. En Allemagne, par exemple, et tout particulièrement pendant les années 1922-23, ceux qui ont observé et compris que le mot d'ordre pour gagner de l'argent était d'emprunter autant que possible, se sont enrichis par l'exploitation de la différence entre le taux monétaire et le taux réel.



Comme « type » de cette catégorie d'entrepreneurs, l'on peut citer feu Hugo Stinnes senior, dont l'activité principale consistait à emprunter et à acheter.

Ce ne sont pas exclusivement les grands industriels qui profitèrent, en Allemagne, de la dépréciation monétaire, mais aussi le « Reich », les États, les communes et d'autres encore. Ceux qui sont renseignés sur la vie politique et économique de l'Allemagne pendant la période de 1922 à 1923, et sur les relations intimes qui existent entre la grande industrie d'une part, et le Gouvernement et ses institutions de l'autre, souligneront certainement la justesse de la partie du rapport de la Commission Dawes qui s'occupe plus particulièrement des profiteurs de l'inflation catastrophale du marc.

Après quelques observations servant d'introduction, la Commission se pose cette question : Quel est l'état actuel de l'organisme économique en Allemagne et quelles sont ses possibilités de production sous un régime monétaire stabilisé ? Sur ces possibilités, la Commission s'est formée une opinion définitive, après avoir terminé ses enquêtes, opinion à laquelle elle rattache ses conclusions relatives à l'étendue des réparations que doit payer l'Allemagne.

La Commission trouve la condition de l'appareil de production bonne, même très bonne partiellement, et meilleure que dans la plupart des autres pays. L'industrie a profité de l'inflation pour moderniser les usines, etc. De sorte que le pouvoir de production de bien des industries est plus grand qu'avant la guerre. Le « Reich » a procédé de même. De nombreux ports et canaux ont été construits, l'administration des télé-

graphes et téléphones a été complètement modernisée. Le « Reich » a mis les chantiers maritimes à même de remplacer la flotte marchande que l'Allemagne a dû céder en 1918 par des forces navales nouvelles dont la capacité est déjà supérieure, après quelques années peu nombreuses, au 60 0/0 de celle de l'ancienne flotte. Le « Reich » a amélioré notamment l'organisation des chemins de fer. La Commission a consulté sur ce point quelques experts étrangers, lesquels rapportent que le matériel roulant, en dépit du fait qu'une partie considérable de ce dernier a dû être cédé après l'armistice, dépasse aujourd'hui tant au point de vue de la qualité qu'au point de vue de la quantité, le parc de 1913.

Année (1)	Locomotives à vapeur	Wagons de voyageurs	Wagons de marchandises
Au commencement de 1913.	27.940	62.050	657.150
Janvier 1924	29 966	67.800	723.100.

Les experts auxquels nous venons de faire allusion, évaluent à 26 milliards de marcs-or la valeur actuelle du réseau de chemins de fer libéré de dettes, grâce à l'inflation.

Dans son exposé sur le problème des réparations, la Commission dit avoir cherché des sources auxquelles l'on pourrait puiser les indemnités de guerre avec le minimum de perturbation pour la vie économique de l'Allemagne. Ses recherches dans ce domaine, elle les a basées sur le pouvoir libérateur de l'inflation et constate que les débi-

1. Rapport de la Commission Dawes (texte anglais) page 93.

teurs qui en ont profité dans la mesure la plus large sont : 1° le « Reich », 2° les compagnies de chemins de fer, et 3° l'industrie en général.

La Commission examine ensuite quelles sont les justes contributions à mettre à la charge de ces trois groupes proportionnellement à leurs anciennes dettes.

Aussi le rapport objectif de la Commission Dawes constituera-t-il par son essence même et sa probité, une illustration vivante et par excellence dans les traités futurs d'économie politique, des conséquences de l'inflation continue pour la classe des entrepreneurs, ou pour dire mieux pour la catégorie des débiteurs en général.

Une autre conséquence de la dépréciation monétaire pour la classe des entrepreneurs, mais d'ordre moral et défavorable celle-là, c'est la création d'une mentalité particulière qui a continuellement besoin de faire des affaires spéculatives et qui ne laisse pas d'exercer son influence mauvaise sur la psychologie de cette classe.

Un pareil entrepreneur sait qu'il ne travaille pas, qu'il ne « gagne » pas ses profits énormes, qu'ils ne sont pas en proportion de ses efforts. Il sent qu'il est un profiteur, plus ou moins un parasite; il n'est plus l'homme d'affaires respectable, la force, ou du moins une force constructive de la communauté nationale. Et le fait qu'il accumule une fortune sans équivalent de sa part, exerce aussi ses conséquences déplorables dans l'ordre social. Car le public ne considère plus comme respectable la classe des entrepreneurs, qui n'est plus estimée et ne peut plus justifier sa raison d'être : toutes choses qui font un grand tort au régime capitaliste de notre société.

d) *La classe des salariés.*

L'inflation modifie aussi la part du revenu de la production nationale que touche l'ouvrier.

« Autrefois, on pouvait lire et entendre dire que les salaires retardent sur les prix (1), de sorte que le revenu réel des salariés diminue pendant les périodes de hausse. En règle générale, cette affirmation était vraie, et peut-être est-elle encore exacte en ce qui regarde certaines catégories d'ouvriers : ceux-là notamment qui pour une raison ou pour une autre ne peuvent ou ne savent pas s'organiser efficacement. Cependant, en Europe et dans l'Amérique du Nord, où la vie économique est très développée, les ouvriers de la plupart des professions avaient déjà perfectionné leurs syndicats à tel point qu'ils leur permirent — pendant et après les hostilités — non seulement d'obtenir des salaires ayant le même pouvoir d'achat que ceux de l'avant-guerre, mais de réaliser aussi une amélioration réelle de leur revenu, grâce à la réduction simultanée de la durée du travail ».

« Cette importante réforme des conditions sociales du travail n'a pas été la conséquence de la seule puissance de certains groupements ouvriers bien organisés (ouvriers métallurgistes, ouvriers des transports, des mines, etc.), qui surent profiter de la conjoncture. Elle est aussi redevable à un autre facteur d'ordre en partie moral, en par-

1. Tiré de notre article : « 48-urige Arbeidsweek ? » (La semaine de 48 heures) paru dans le *Goudsche Courant* (Journal de Gouda) du 1^{er} mars 1924.

tie matériel : nous voulons dire les bénéfices de guerre. Pendant les hostilités, les agriculteurs, les industriels, les négociants, et d'autres catégories encore, firent des bénéfices abondants, fortement supérieurs à la marge de profit normal. Cet état de choses devait amener les employés à demander des augmentations de salaires, car ils se sentaient appuyés par l'opinion publique, qui était au courant des profits réalisés par les employeurs. Et les patrons consentirent ou durent consentir des augmentations. Pendant les bonnes périodes des hostilités et de l'après-guerre, ces augmentations étaient assurément possibles.

« Contrairement aux autres classes de la population — si l'on en excepte les profiteurs de guerre — l'ouvrier améliora relativement sa position. Dans certains cas, c'est-à-dire pour certains groupes d'ouvriers, cette amélioration a même été absolue, parce qu'ils ont réussi à obtenir une plus grande rémunération réelle par unité de travail, si l'on considère les salaires monétaires élevés et la réduction de la journée de travail, d'une part, et la hausse des prix de l'autre.

« Désormais, un changement s'est effectué dans la répartition du produit national en faveur du facteur « Travail », par une augmentation réelle des salaires, aux dépens, naturellement, des trois autres catégories de participants à ce produit : propriétaires fonciers (participation sous forme de rente immobilière), capitalistes (c'est-à-dire propriétaires de richesses, touchant des intérêts) et entrepreneurs (réalisant des bénéfices). Ces derniers se différencient de l'ouvrier (du salarié) non pas à cause de la position sociale ou de la rémunération, mais parce qu'ils

assument les responsabilités de la production et emploient le travail.

« Le fait que la part des ouvriers au revenu national a été augmentée, doit, cela va sans dire, être considérée en soi comme un correctif favorable dans les relations de notre société moderne.

« La question très actuelle pour les importantes catégories d'ouvriers qui ont su augmenter leur revenu absolu est néanmoins celle-ci : comment faut-il assurer la permanence de cette répartition modifiée du revenu national ; cette permanence est-elle désirable dans les circonstances actuelles ? Est-ce une modification permanente des facteurs économiques qui déterminent la répartition du revenu national entre les différentes classes ou est-ce plutôt le fait d'une influence temporaire due à l'inflation et à la perturbation du standard monétaire qui en est la conséquence ? Et tout cela ne résulte-t-il pas d'une prospérité plutôt apparente fondée sur du sable mouvant ? Dans l'état actuel des choses, la question est si compliquée que nous n'osons pas nous hasarder à donner une réponse affirmative ou négative ».

4. L'influence des variations de la valeur de la monnaie sur la production des richesses.

Nous l'avons vu au seuil de ce chapitre en elles-mêmes, les variations du standard monétaire n'entraînent pas nécessairement des changements de la propriété, en d'autres termes, de la quantité des richesses sociales. Elles

n'affectent pas impérieusement, automatiquement pour ainsi dire, la productivité de la société. Mais ces changements, malheureusement n'atteignent pas au même degré les diverses classes de la société, le prix des richesses, des marchandises et autres biens n'étant pas modifié simultanément.

La classe des débiteurs, parce qu'elle se recrute parmi les membres actifs de notre société, prévoit plus tôt que la classe des prêteurs les fluctuations des prix. Et comme la classe des débiteurs ou entrepreneurs a la direction de la production, les prévisions de ces derniers sont extrêmement importantes pour la vie économique.

Grâce à leur rôle actif, les entrepreneurs ont une plus grande capacité de se protéger contre les conséquences défavorables des variations de la valeur monétaire que la classe des créiteurs ou prêteurs, laquelle redevient passive à partir du moment où elle a prêté son argent aux débiteurs.

L'attitude expectative des entrepreneurs renforce encore la tendance des prix. Prévoient-ils une hausse, ils chercheront à tirer profit de ce mouvement en faisant des emprunts pour augmenter le pouvoir de production de leurs entreprises. S'agit-il au contraire d'un mouvement de baisse, ils s'efforceront de se mettre à l'abri de l'effondrement et parfois même de faire des bénéfices en limitant leur production. Ils provoquent alors le chômage ; ils dupent même les autres classes en les obligeant d'entretenir les chômeurs sous forme d'augmentation des impôts ; ils appauvriront la collectivité.

Plus que jamais, l'appareil compliqué de la production

moderne exige une grande stabilité du standard de la valeur. L'époque de la production d'un article et l'époque de sa consommation sont aujourd'hui presque toujours plus distancées et plus échelonnées qu'autrefois. C'est-à-dire que les risques de la production de ces articles sont devenus plus grands. Aussi ce fait trouve-t-il sa répercussion dans l'établissement des prix de revient.

Dans notre société économique actuelle la répartition ou la diminution du risque, comme moyen de prévenir ou d'éviter le chômage, est un facteur d'une extrême importance pour les entrepreneurs. Même dans l'hypothèse d'une stabilité absolue de la valeur de l'argent, ce risque ne serait pas absolument exclu, parce que dans l'intervalle qui s'écoule entre l'époque de la production initiale et celle de la consommation finale, la valeur des marchandises, en d'autres termes, les richesses créées, peut aussi subir des changements, relativement à d'autres richesses déjà existantes.

Le risque de la production, il est vrai, est déjà réparti partiellement du moins — par le commerce et la spéculation professionnelle — entre les personnes qui sont les intermédiaires de la production et de la consommation. D'autre part, la statistique est un moyen déjà bien utile, mais qui pourrait contribuer plus largement et plus efficacement à la diminution du risque de l'entrepreneur.

Si elles étaient établies méthodiquement dans tous les pays que cela intéresse, les statistiques officielles ou privées de la production et de la consommation, en particulier celles des marchandises d'entrepôt, seraient le meilleur moyen de résoudre cet important problème éco-

nomique, qui est très actuel dans notre société, dont la guerre a désorganisé au suprême degré la vie économique si subtile.

Dans ce domaine, l'on peut déjà constater un effort énergique, grâce à la coopération étroite entre l'Institut International de Statistique à la Haye, la Commission économique de la Société des Nations et le Bureau international du Travail, tous deux à Genève. Ces trois instituts internationaux constituèrent une commission qui se réunit en 1923, à la Haye d'abord, puis à Bruxelles, pour préparer à l'adresse du Conseil de la Société des Nations des préavis concernant la statistique internationale du commerce, la statistique internationale de l'agriculture, les nombres-indices de la situation économique et la statistique internationale de la pêche.

Faisant sienne la proposition de la Commission économique, le Conseil de la Société des Nations résolut d'inviter l'Institut international de Statistique à continuer sa collaboration et à vouloir étudier trois ordres de problèmes sur lesquels la Commission économique désire avoir des indications précises, à savoir :

- 1° la statistique des stocks ;
- 2° la statistique de la production ;
- 3° la classification des industries.

Touchant la statistique des stocks, il s'agit de rechercher de quelle façon il serait possible de réunir les éléments d'une statistique sur les stocks des denrées alimentaires principales et les matières premières de l'industrie. On voudrait savoir quels sont à une époque déterminée les stocks dans le commerce, les stocks entreposés et ceux

en cours de route (transports par voie ferroviaire ou maritime) non seulement, mais encore les stocks des articles, ou du moins de certains articles qui sont chez les producteurs et chez les fabricants.

Le but de la Commission économique de la Société des Nations n'est pas d'entasser les statistiques déjà existantes, mais de faire des investigations sur chaque article entreposé et de trouver la méthode à suivre pour obtenir des renseignements sur ces stocks.

Si nous tirons maintenant des parties I et II du présent chapitre les conclusions qui s'imposent, nous constatons tout d'abord que la hausse des prix, qui est le corollaire inéluctable de l'inflation, modifie les relations entre les individus en ce qui regarde leur pouvoir d'achat. L'accroissement de l'argent, en d'autres termes, des moyens de participation au dividende national, ou pour dire mieux au produit social, ne procure qu'à une certaine catégorie de participants une augmentation de leur puissance d'achat. Et s'agit-il d'une inflation de longue durée, nous constatons qu'elle cause une transformation sociale absolue, ruinant surtout la classe moyenne et de façon générale, tous les individus qui ne sont pas à même d'opposer une résistance économique vigoureuse.

L'inflation est partout fort injuste, particulièrement à l'endroit, nous l'avons vu, de la classe qui crée par ses économies de nouveaux fonds disponibles pour la production. L'inflation modifie radicalement la conception que cette classe avait de la consommation et de l'épargne, car elle pèse sur ces groupes comme une taxe onéreuse et à coup sûr inéquitable, ainsi que E. M. Friedmann le

fait remarquer en ces termes : « Inflation is an unrecognized form of taxation, which falls upon these with fixed incomes from labour or investments. Inflation constitutes an income tax on the salaried class and an capital tax on the bond owner » (1).

Une autre conclusion s'impose. La prospérité créée par l'augmentation de la production à la suite de l'inflation n'est que transitoire, et en tout cas seulement apparente, si on la considère du point de vue du bien-être général. Cette augmentation de la production, d'ailleurs, est limitée, car dès que l'inflation persiste, le pouvoir d'achat des groupes nombreux de consommateurs diminue, nous voulons dire les milieux populaires aux dépens desquels l'inflation s'exerce. Aussi bien l'écoulement des produits nationaux sur les marchés étrangers diminue-t-il, pour des raisons dont l'augmentation des droits d'entrée, les défenses d'importation et toutes autres mesures restrictives et prohibitives prises contre la concurrence des pays à change déprécié ne sont pas les moindres.

L'inflation a partout des conséquences préjudiciables tant au point de vue économique qu'au point de vue social et moral.

Parce qu'elle a pour corollaire une baisse des prix, la déflation cause un resserrement des activités de la classe des entrepreneurs, et conduit finalement au chômage.

Les conséquences de la déflation sont exactement à l'opposé de celles de l'inflation. Dans l'un et l'autre état

1. dans *International Finance and Its Reorganisation* (p. 6), cité dans Fritz Neumark, *Begriff et Wesen der Inflation* (p. 41).

de choses, le changement du niveau des prix, en d'autres termes, dans la dynamique ou mouvement des prix, se manifeste inégalement et à des époques non simultanées pour les différents groupes économiques de la société.

Il convient enfin de considérer aussi la différence qui existe dans les périodes du mouvement des prix. Il s'agit là d'un facteur psychologique. Généralement, le niveau des prix se maintient plus aisément et plus longtemps dans le cas d'une baisse que dans le cas d'une hausse. Philippovich, dans ses *Principes d'économie politique* (*Grundriss der politischen Oekonomie*, tome I, p. 261), donne de ce phénomène l'explication suivante : « Ce qui explique le fait que des prix injustifiés, économiquement parlant, peuvent souvent se maintenir encore longtemps, c'est que, notre inertie et nos habitudes aidant, nous devons continuellement compter avec des prix déjà établis, que nous mettons à la base de notre économie familiale. »

Il est vrai, cela va sans dire, que les créiteurs ou bailleurs de fonds peuvent profiter de la déflation, mais elle est injuste à l'endroit des débiteurs. Toutefois cette injustice n'est pas aussi grave que dans le cas contraire de l'inflation, parce que la classe des débiteurs ou entrepreneurs, grâce à sa position active dans notre système économique est mieux armée pour se défendre contre les préjudices de la déflation que la classe des prêteurs ou créiteurs ne l'est contre les ravages de l'inflation. D'autre part, grâce à la forte position économique et sociale de ses syndicats, la classe des salariés est aussi mieux protégée contre les conséquences de l'inflation que contre les

dévastations de la déflation, qui causent le chômage.

Aussi est-il difficile de dire lequel des deux états de choses est le plus redoutable : l'inflation ou la déflation. Au sujet de cette dernière, Elster (dans : « *Die deutsche Not im Lichte der Währungstheorie* », p. 721) s'exprime en ces termes : « Le chemin du resserrement (c'est-à-dire de la déflation) conduit à travers un désert fait de l'arrêt de la production, de l'absence de débouchés et du chômage en masse » (1).

Dans chaque cas particulier la gravité des préjudices de l'inflation ou de la déflation dépend naturellement de la structure économique du ou des pays en cause.

Mais il va sans dire que le penchant de faire des économies est plus fort pendant une période de déflation, c'est-à-dire de malaise et de marasme économiques, que pendant une période d'inflation ou de prospérité apparente.

1. Cité d'après Fritz Neumark, *op. cit.*, p. 64.

CHAPITRE IV

LA SITUATION MONÉTAIRE ET BANCAIRE DE L'UNION SUD-AFRICAINE JUSQU'À L'INSTITUTION DE LA COMMISSION D'ENQUÊTE DE 1921

1. La situation monétaire et bancaire en général.

Le chapitre II nous l'a déjà appris, le problème monétaire, dans l'Afrique du Sud, se posa à mesure que le souverain anglais disparut de la circulation. Ceci après que le paiement d'une prime sur la valeur de l'or exprimée en terme de livre sterling sud-africaine s'était imposée. Cela veut dire que la valeur du souverain en or était supérieure à vingt schellings de papier-monnaie sud-africain ou encore que vingt schellings en papier-monnaie de l'Union représentaient une valeur inférieure au souverain en or.

La disparition considérable de la monnaie d'or fut possible malgré l'embargo sur ce métal, et cela à cause de l'obligation qu'avaient les banques sud-africaines de changer les billets de banque contre de l'or (1).

Cependant, la « Low Grade Mines Commission » que le gouvernement institua en 1919, rapportait que si de

1. Voir p. 91.

nombreuses mines avaient réussi à se maintenir, c'était grâce à la prime sur l'or et qu'elles ne pouvaient pas continuer à subsister sans ce stimulant.

Assez nombreux furent ceux qui attendaient la solution du problème monétaire de la création d'une Monnaie pour l'Union sud-africaine, car ils pensaient que cet établissement permettrait à celle-ci d'éviter les difficultés et les frais de l'importation de numéraire provenant d'Angleterre.

Cette question avait déjà été soulevée quelques années auparavant. Quoi qu'il en soit, au mois de décembre 1916, les lords du Trésor de l'Union sud-africaine adressèrent au Secrétaire d'Etat britannique pour les colonies un rapport exposant que, à leur sens, la création d'un Hôtel des Monnaies serait un bienfait pour l'Union.

Le point de vue dont partait ce rapport peut se résumer comme suit : il n'est pas recommandable à un pays producteur d'or de monnayer toute sa production, à moins qu'il n'en ait besoin à des fins monétaires. Or, ce n'était pas le cas de l'Afrique du Sud (1).

Néanmoins, entre temps, c'est-à-dire dès 1919, les difficultés avaient augmenté à ce point que le ministère des finances s'occupa de nouveau de cette question et promit de préparer la création d'une Monnaie sud-africaine. C'est à cette occasion que la presse formula plusieurs propositions concernant la solution du problème, non seulement au point de vue monétaire, mais encore au point de vue bancaire, car l'encaisse métallique des banques diminuait de façon inquiétante.

1. Voir p. 145.

Quelques experts plaidèrent en faveur du retour immédiat à l'étalon d'or, c'est-à-dire au marché libre pour l'or, afin de mettre un terme aux difficultés grandissantes. Mais d'autres s'opposèrent vigoureusement à la suppression de l'embargo sur l'or.

La dépréciation monétaire, dans l'Afrique du Sud, demeura longtemps voilée au public, parce que la valeur de son argent diminuait en même temps que celui de la métropole. D'ailleurs, la vie économique de l'Union fut peu affectée, au début, par l'inflation monétaire, grâce à la nature particulière de ses échanges extérieurs, dont la plupart étaient effectués avec la Grande-Bretagne, tandis que le reste de ses transactions se faisaient par l'intermédiaire de Londres. En 1918, par exemple, le 75 0/0 du commerce étranger de ce pays concernait l'Angleterre.

Pour illustrer le mouvement des échanges internationaux de l'Union sud-africaine, nous faisons suivre ici le bilan de son commerce extérieur en 1918, dressé par Mr. Henry Strakosch. Nous faisons remarquer que les données relatives aux échanges « visibles » sont extraites des statistiques officielles, tandis que celles concernant les importations et les exportations « invisibles », constituent nécessairement des approximations. Il est permis toutefois, d'affirmer que les rubriques 1, 2 et 3 des importations ainsi que la rubrique 1 des exportations visibles ont été établies assez exactement.

Commerce extérieur de l'Union en 1918
(y compris l'or, les espèces et les « ships stores »)
(en milliers de livres sterling).

Commerce extérieur « visible ».

Importations	Exportations
1. Royaume-Uni Lst. 28.517	1. au Royaume-Uni Lst. 53.512
2. Reste du Monde Lst. 22.796	2. dans le reste du Monde Lst. 17.649
3. Solde créditeur Lst. 49.848	
<u>Lst. 71.461</u>	<u>Lst. 71.461</u>

Commerce extérieur « invisible ».

Transports et mouvement maritime (1) Lst. 6.000	Dépenses de l'Empire dans l'Union (1) Lst. 4.900
Intérêts aux emprunts gouvernementaux (2) Lst. 5.200	Autres sources (2) Lst. 4.000
Dividendes des Sociétés (3) Lst. 9.000	Solde créditeur des exportations « visibles » (3) Lst. 19.848
Autres sources constituant le solde (4) Lst. 5.548	
<u>Lst. 25.748</u>	<u>Lst. 25.748</u>

La rubrique (4) « autres sources » du commerce extérieur « invisible » comprend les importations « invisibles », lesquelles consistent en paiements, à l'étranger, de dividendes sur des titres (à l'exclusion des titres de l'Etat); en achats de titres à l'étranger; en bénéfices réalisés dans l'Union par des sociétés industrielles ou commerciales

qui sont la propriété d'étrangers ; dans l'amortissement d'emprunts contractés à l'étranger ; en dépenses faites par des sud-africains voyageant ou résidant à l'étranger, mais dont les revenus proviennent de l'Union.

Le chapitre des créiteurs, rubrique (2) « autres sources » concerne, au contraire, les « exportations invisibles », à savoir les ventes de titres à l'étranger ; les revenus de capitaux placés à l'étranger ; les revenus d'entreprises de transports et d'assurances ; l'amortissement de fonds placés à l'étranger ; les dépenses faites dans l'Union par des étrangers.

Toutes les opérations financières et commerciales entre nations suscitent des contrats stipulant l'obligation pour les parties d'effectuer et de recevoir des paiements. Dans les relations internationales, la liquidation de ces paiements a lieu par l'intermédiaire d'une institution de change, moyennant l'achat et la vente de devises dont le prix, en d'autres termes, le cours dépend, comme pour toute autre marchandise, du jeu de l'offre et de la demande. Les exportations (visibles et invisibles) créent l'offre des devises, tandis que les importations (visibles et invisibles) provoquent la demande des devises.

Cependant, un deuxième facteur important exerce son influence sur la fixation du cours du change : à savoir le degré de confiance dont la devise jouit au moment de l'échange, et qui dépend de la situation politique, financière et monétaire, et « last nos least » des niveaux des prix des pays en question.

Dans l'Union sud-africaine, à cause de la diminution de leur réserve d'or, les banques durent restreindre leurs

activités, effectuer leurs opérations de crédit comme elles le purent, parfaire leurs encaisses par des dépenses ruineuses que leur causait l'importation d'espèces en or provenant d'Angleterre. La situation devenait insupportable. Les souverains (livres sterling en or) continuaient à disparaître de la circulation (loi de Gresham).

Contraintes à acheter les souverains en Angleterre à des prix très élevés, les principales banques sud-africaines s'entendirent entre elles et se dédommagèrent en imposant aux exportateurs des cours du change onéreux. En admettant une perte de change de 30/0, l'exportateur qui tirait sur Londres une lettre de change de £ 1.000, ne touchait auprès de la banque sud-africaine que £ 970, subissant ainsi une perte de £ 30, représentant environ ce que la banque avait à payer comme prime sur l'or, et frais divers d'importation pour faire venir des souverains anglais or dans le Sud de l'Afrique.

Comme les banques avaient l'obligation de rembourser en or leurs billets de banque présentés à la caisse, il se trouva des spéculateurs qui profitèrent de cette situation pour se procurer de l'or et le faire passer la frontière clandestinement moyennant une prime importante qu'ils empochaient. Dans ces conditions, ce fut en définitive la classe très utile de la population, celle de producteurs de marchandises exportables, qui paya le profit illégal des contrebandiers exportateurs d'or.

2. La Conférence de l'or (« Gold Conference ») de 1919

Membres de la Commission.

Président : le Ministre des finances.

Sir Abe Bailey.	M. Close.
M. Creswell.	M. Fichardt.
M. Wilcocks.	M. Kentridge.
M. Macintosh.	M. Langenhoven.
M. Saunders.	M. H. N. J. van der Merwe.

En présence de toutes ces difficultés grandissantes, le gouvernement de l'Union sud-africaine convoqua une conférence de l'or (« Gold Conference ») qui se réunit le 22 octobre 1919 à Prétoria. Les membres de la commission étaient tous experts dans leur domaine particulier, et entre autres les directeurs généraux des quatre grands établissements de banque. Dans cette même commission siégeaient en outre Mr. Leslie, professeur d'économie politique à l'Université de Capetown, les représentants des diverses branches d'industrie ainsi que des partis politiques.

Dans son discours d'ouverture, le président fit remarquer que le gouvernement avait convoqué la conférence pour qu'elle préavisât sur le problème monétaire dans l'Union, la livre sterling sud-africaine étant dépréciée au regard du dollar américain et le souverain anglais disparaissant de la circulation.

Des opinions émises au cours des deux séances de la commission, il résulte que la majorité était acquise au

retour à l'étalon d'or ; ce point de vue fut surtout défendu par l'organe de Mr. Jagger. Ce dernier fit observer que le cours défavorable du change avec les Etats-Unis était **attribuable au fait** que les banques maintenaient le change sud-africain (**toutes** les affaires de change se traitaient par l'intermédiaire de Londres), sur une base artificielle, et que ces transactions, les banques pouvaient les effectuer grâce à l'embargo que le gouvernement avait décrété sur l'exportation de monnaie d'or. Ceci, parce que la position économique de l'Union sud-africaine était plus forte que celle du Royaume-Uni de Grande-Bretagne, car elle était le plus grand producteur d'or du monde et accusait un excédent important des exportations sur les importations.

En effet, pendant la première moitié de 1919, les exportations sud-africaines dépassaient de Lst. 16.000.000 les importations, déterminant ainsi des soldes créditeurs considérables dans les banques sud-africaines à Londres, mais qu'elles ne pouvaient transférer dans l'Union sans risquer des pertes énormes. Car ces balances — c'était là l'unique voie possible — il fallait les transporter sous forme d'espèces en or. D'autre part, la Banque d'Angleterre ne consentait à remettre de la monnaie d'or qu'en échange de lingots d'or. De sorte que les banques sud-africaines furent contraintes d'acheter de l'or en Angleterre, en le payant au cours du jour qui variait entre 88 s. 6 d. et 99 s. l'once, de le faire monnayer, puis d'exporter cet or monnayé dans l'Union sud-africaine où il ne valait que 77 sh. 10 1/2 d. l'once.

Le Parlement sud-africain, dans sa dernière session,

avait voté la création de la Monnaie ; mais lors même qu'elle eût existé, elle n'aurait pu sauver la situation monétaire. Car, pour dire vrai, après comme avant, les banques et le gouvernement eussent-ils voulu avoir des souverains, force leur eût été d'acheter l'or des sociétés d'exploitation des mines, au prix du jour, c'est-à-dire, nous l'avons vu, à un prix oscillant entre 88 s. 6 d. et 99 s. l'once, moins un schelling par once, à cause des économies réalisables sur les frais de transport. Mais encore dans ce cas, la valeur de l'or monnayé ne dépassait pas 77 s. 10 1/2 d. dans l'Union sud-africaine.

Les partisans de l'étalon d'or affirmaient que la suppression de l'embargo sur l'or stabiliserait les changes à leur niveau « naturel », et qu'il n'y avait pas lieu de fixer ce niveau. En tout état de cause, les banques devraient, disaient-ils, fixer des cours du change réels, sinon l'importateur enverrait pour son compte de l'or à son créancier étranger.

Quand sous le régime de l'embargo un importateur sud-africain demandait, par exemple, Lst. 1.000 en or à sa banque, celle-ci les lui refusait, de sorte qu'il était contraint de payer le cours du change fixé par les banques pour régler ses comptes avec les fournisseurs de New-York et de Londres. Si, par contre, l'embargo sur l'or étant supposé levé, l'importateur pouvait exporter Lst. 1.000 en or et vendre cet or à Londres ou à New-York, les banques étaient obligées de modifier leurs offres de devises étrangères à tel point que l'importateur n'avait plus aucun avantage à exporter des espèces.

Evidemment, le niveau « naturel » du change, suppo-

sant l'embargo sur l'or levé, serait déterminé par l'offre et la demande quoiqu'il ne soit pas possible d'indiquer par avance à quel niveau le cours du change s'établirait. Mais les partisans de ce niveau naturel estimaient que le cours de la livre sterling sud-africaine — considérant la situation économique de l'Union — ne s'écarterait pas beaucoup de la parité du dollar américain, soit \$ 4.8665 pour une livre sterling. En admettant que l'Union sud-africaine, sous le régime de l'étalon d'or, soit à la parité avec le dollar américain, la situation se présentera alors comme suit :

Devise sud-africaine à la parité avec le dollar ;

Devise américaine faisant 13 0/0 de prime sur la £ anglaise ;

£ sud-africaine faisant 13 0/0 de prime sur la £ anglaise.

De sorte qu'une traite sur Londres de £ 1.000 revient dans l'Union à environ £ 870. Il en résulta une réduction des prix de 13 0/0 environ sur les marchandises importées, et ce stimulant provenant du change favorable augmenta encore l'étendue des importations.

Le professeur Leslie préconisait aussi vigoureusement le retour, sans délai à l'étalon d'or.

Le remplacement, par l'achat d'espèces en Angleterre, de l'or disparu de la circulation, coûtait alors 15 0/0 environ. Quand le change sera libre, exposait le professeur Leslie, les frais de cette substitution seront inférieurs au 15 0/0. Les mines devraient vendre au pair aux banques l'or nécessaire. Evidemment, les mines subiraient au début des pertes, mais dans la suite, elles profiteront aussi de la baisse générale des prix. M. Leslie ne consi-

dérait pas comme une mesure sage d'attendre la création de la Monnaie pour revenir à l'étalon d'or. « Quoique cette mesure présente des dangers, disait-il, serait-il impossible de fixer un cours du change, même sans permis d'exportation de l'or, encore que ce cours serait le même que celui qui résulterait de la suppression de l'embargo sur l'or ? Pouvons-nous avoir — sans exporter de l'or — un cours qui susciterait une réduction du coût de la vie ? Est-il possible d'avoir dans ce pays un cours de Lst. 100 contre un cours de Lst. 115 sur Londres ? » L'économiste sud-africain croit la chose possible et ne voulait pas attendre encore une année avant de retourner au niveau normal du coût de la vie.

Touchant la disparition des souverains, il constate l'existence de deux grands centres d'absorption : l'Orient et l'Amérique. A son point de vue, pour éviter la fuite de l'or en Occident, il ne serait pas nécessaire d'élever le cours du change proportionnellement au montant intégral de la prime sur l'or. Cependant, la grande difficulté est venue de l'Orient qui connut alors trois prix de l'or différents, savoir : 1° le prix d'achat du gouvernement de l'Inde (qui faisait ses achats à la Banque d'Angleterre, la cliente de la production d'or sud-africaine dont elle avait le monopole) ; 2° le prix de vente du gouvernement de l'Inde ; 3° le prix des bazars, où les Hindous achetaient l'or monnayé à des taux fantastiques, soit pour le thésauriser, soit pour la parure.

L'augmentation du cours du change ne réussit que partiellement à arrêter l'écoulement de l'or en Orient. Aussi M. Leslie proposa-t-il un remède radical, selon lui, et qui

aurait consisté dans l'introduction de certificats d'or octroyant le droit d'exporter le métal jaune. Ces certificats d'or ne pourraient être échangés contre du métal que dans les ports, et il y aurait lieu de prendre des précautions pour empêcher que l'or échangé contre ces certificats ne prenne pas le chemin de l'Occident. Cette proposition souleva de nombreuses critiques par suite des difficultés de sa réalisation en pratique.

Les quatre banquiers membres de la commission s'opposèrent à l'introduction immédiate de l'étalon d'or. M. Reynolds, directeur général de la Banque nationale de l'Afrique du Sud se fit leur interprète, en exposant que pareille mesure aurait les conséquences suivantes :

- 1° d'étrangler les jeunes industries de l'Union ;
- 2° de rebuter l'importation de capitaux nouveaux ;
- 3° d'encourager la résiliation de placements et de dépôts qui passeraient l'Océan ;
- 4° d'encourager la liquidation de titres en Afrique, ce qui causerait une dépression des valeurs immobilières et autres marchés ;
- 5° d'obliger les producteurs sud-africains à trouver un marché d'outre-mer pour les peaux brutes et les peaux travaillées, et de payer à cet effet une prime de 15 0/0, ce qui porterait un double préjudice à l'Union sud-africaine au profit des industries étrangères ;
- 6° les mines d'or perdraient le 65 0/0 de leur prime actuelle sur l'or, dès que les banques seraient contraintes d'importer à leur compte le 15 0/0 sur cette fraction de leurs revenus dépensés dans le pays ; en d'autres termes, de fixer à ce taux le cours d'achat des lettres de change

tirées pour les exportations d'or. Cette mesure atteindrait au même titre toutes les autres catégories d'exportateurs, et notamment les paysans en ce qui concerne leurs exportations de laine, de plumes d'autruches, de grains, etc.

La commission termina sa session par l'adoption, à l'adresse du gouvernement, des résolutions suivantes présentées par Mr. Oppenheimer :

1. a) L'introduction de cours du change naturels et du libre marché de l'or dans l'Union sud-africaine est désirable ;

b) à cette fin, il convient de hâter la création d'une Monnaie avec ateliers d'affinage pour l'or et l'argent ;

c) les producteurs d'or seront priés de faire des démarches pour obtenir une modification de leur convention de vente avec la Banque d'Angleterre, afin qu'elle autorise des délais à brève échéance pour la dénonciation des clauses de la convention ;

d) l'embargo sur l'exportation d'espèces de l'Union sera supprimé après la fondation de la Monnaie.

2. Au cours de ses enquêtes, la conférence a dû se convaincre de la nécessité d'une législation bancaire uniforme pour l'Union tout entière. Elle voudrait persuader le gouvernement de l'urgence qu'il y a de prendre pareille mesure dans la prochaine session du Parlement, mesure qui devrait fournir entre autres des moyens d'action stricts contre l'inflation.

La résolution 1. a) fut acceptée à l'unanimité par la commission ; la résolution 1. b) réunit tous les suffrages, sauf celui de M. Leslie, qui s'abstint ; la résolution 1. c) fut rejetée par Mr. Jagger et le Lieutenant-Colonel Cres-

well, Mr. Leslie s'abstint ; cinq adversaires repoussèrent la résolution 1. *d*), savoir les quatre banquiers et Mr. French, lié à l'industrie minière.

Résolution 2 fut acceptée. Par toutes les voix, sauf celle du proposant, la commission rejeta enfin un amendement additionnel à cette résolution 2 proposé par le Lieutenant-Colonel Creswell, et conçu en ces termes : « et de fonder une banque d'Etat ».

3. Critique des résolutions de la « Gold Conference ».

Outre l'opposition de la minorité de la commission (composée principalement des membres banquiers), la fondation d'une Monnaie dans l'Union fut aussi contestée dans la presse sud-africaine par plusieurs voix qui formulèrent les objections suivantes :

a) Puisque la Monnaie serait contrainte de payer trop cher les matières premières, elle ne pourrait pas exister sans subventions considérables de la part du gouvernement. Le prix d'une once d'or s'élevant à Lst. 5, la Monnaie ne serait à même de réaliser aucun bénéfice, car l'or monnayé en souverains ne vaut que Lst. 3.17/9. Le prix de l'argent est de 63 d. par once ; monnayé, il ne vaut que 55,6 d. Le bénéfice réalisable sur le cuivre serait insuffisant pour combler ces déficits.

b) Le pouvoir d'absorption d'espèces dans l'Union est trop faible et ne justifie partant pas la création d'une institution qui monnayerait annuellement environ Lst. 30.000.000 en or (Les adversaires du projet évaluè-

rent à Lst. 1.500.000 environ la circulation du pays) (1).

c) La Banque d'Angleterre aidée par les banques sud-africaines serait dans une situation plus favorable que toute succursale de la Monnaie Royale pour stabiliser les finances de l'Empire et partant aussi celles de l'Union sud-africaine.

La critique la plus complète des délibérations de la conférence a été présentée sous la forme d'une brochure par Mr. (maintenant Sir) Henry Strakosch, que le président du ministère sud-africain, le général Jan Smuts avait invité à formuler son opinion sur le problème monétaire.

Ses études d'économie politique terminées, Sir Strakosch avait fait un excellent stage dans une maison de change. Il était administrateur d'une des plus grandes compagnies minières de l'Afrique du Sud et résidait habituellement à Londres. Ses vues ont exercé une influence décisive sur les réformes monétaires et bancaires dans l'Union sud-africaine. Il fut le porte-parole habile du groupe qui s'opposait à l'introduction immédiate de l'étalon d'or. Parmi les partisans les plus en vue de l'étalon d'or se trouvèrent les professeurs d'université R. Leslie, M. A. et R. A. Lehfeldt D. Sc.

Mr. Strakosch partageait le point de vue de la « Gold-Conference » de Prétoria que le système monétaire basé sur l'or est le meilleur. Il admettait la dépréciation de la monnaie sud-africaine au regard de l'or et que cette dépréciation avait eu lieu concurremment avec celle du Royaume-Uni de Grande-Bretagne. Il reconnaissait aussi

1. Voyez page 132.

que la monnaie devait être convertible en or pour pouvoir être maintenue au pair et que le maintien au pair des cours du change supposait l'exportation et l'importation libres d'or monnayé et d'or en lingots. Mais Mr. Strakosch pensait, d'autre part, que l'Afrique du Sud ne réussirait pas à rétablir et à maintenir sa monnaie sur une véritable base d'or, et cela à cause de la situation économique de l'Union et des conditions anormales du monde entier.

Le problème monétaire sud-africain consistait donc dans la solution des deux ordres de questions ci-après :

I. Est-il recommandable d'amener la livre sterling sud-africaine à la valeur de 113 grains d'or (1) ?

II. Dans l'affirmative, sera-t-il possible de la maintenir à ce niveau ?

Pour résoudre la première partie du problème, il fallut ouvrir d'abord une enquête aux fins de connaître si la devise sud-africaine était au pair avec le prix le plus élevé de l'or sur quelque marché mondial (déduction faite des frais de transport et d'assurance de l'or). Avant la guerre, lorsque les monnaies de la plupart des pays civilisés étaient encore basées sur l'or, les cours du change de ces pays indiquaient le marché le plus favorable.

1. Une « troy-ounce » pèse 480 grains et un souverain pesant 123 grains contient 113 grains d'or fin ; l'once d'or fin représente avec l'alliage assez exactement $4 \frac{1}{4}$ souverains ; il s'ensuit que, si le commerce de l'or ne subit aucune restriction, une once d'or fin est vendue approchant au prix de $4 \frac{1}{4}$ souverains ou 85 sh. La valeur d'un souverain dans le négoce des devises est donc déterminée par la valeur de sa teneur en or fin, soit 113 grains.

L'embargo sur l'or toutefois, et d'autres mesures monétaires prises pendant les hostilités entravèrent le jeu normal des forces et des activités économiques. Aussi ces entraves créèrent-elles des situations tout à fait différentes concernant les marchés de l'or et le commerce des changes.

*Ventes de l'or pendant la période du 24 juillet 1919
au 19 décembre 1919.*

Pays de destination	Onces fines	Moyenne par once fine	Valeur (en l. st.)	Pourcentage
<i>Orient :</i>		s. d.		
Inde	1.385.963	100/10	6.987.600	51,1
Straits S.	198.948	103/ 3 1/4	1.027.800	7,5
			8.015.400	58,6
<i>Commerce :</i>				
Angleterre	297.558	100/ 4	1.492.800	10,9
Continent	121.580	99/10	606.900	4,4 15,3
			10.115.100	73,9
<i>Afrique du Sud.</i>	188.029	102/10	966.800	7,1
	2.192.078		11.081.900	81
<i>New-York.</i>	277.159	98/ 6 1/4	1.365.300	10
<i>Espagne</i>	109.268	106/ 3 1/2	580.700	4,2
<i>Autres pays</i>	125.391	105/ 4 3/4	660.800	4,8 19
	511.818		2.606.800	100

Le tableau ci-dessus donne un aperçu des pays destinataires de l'exportation d'or. Il concerne la période du 24 juillet 1919 — date où l'exportation et la vente au marché le plus favorable furent de nouveau déclarés libres — jusqu'au 19 décembre 1919. De cette statistique, il résulte que l'Orient absorbait le 81 0/0 du com-

merce sud-africain. Ici, l'or était accumulé et disparaissait de la circulation internationale. 19 0/0 seulement allaient aux pays à étalon d'or, notamment pour parfaire leurs besoins monétaires.

En Orient, ce furent avant tout les bazars qui exercèrent une grande influence sur le prix de l'or.

En janvier 1920, le gouvernement de l'Inde vendait l'or à raison de 26.43 roupies la tola or fin (2 2/3 tolas = 1 once) ou à environ 16 2/3 roupies le souverain. Comme le cours du change de la roupie s'élevait à 2 s. 4 d. en monnaie anglaise ou sud-africaine, le bénéfice sur un souverain vendu en Inde s'élevait à 464.2 d. en monnaie anglaise, ce qui équivalait à une prime de 93 1/2 0/0 environ. Le gouvernement de l'Inde, en revanche, achetait l'or au prix comme s'il était exprimé par le change de New-York, savoir 110 s. l'once d'or fin ou 26 sh. le souverain (1 once d'or fin = 4 1/4 souverains environ). Il ne payait donc qu'une prime de 29 1/2 0/0.

Les 26 sh. ne représentaient par conséquent pas le prix le plus favorable de l'or, mais bien les 464.2 d. en monnaie du Royaume-Uni, diminués des frais d'importation en Inde. Pour que la circulation du souverain devint possible dans l'Union, il fallait donc amener le cours de la devise sud-africaine au taux du prix que payait dans l'Union l'exportateur clandestin d'or aux Indes. Ce taux devait osciller entre la prime de 29 1/2 0/0 (prix de l'or exprimé au cours du change de New-York) et la prime de 93 1/2 0/0 (le taux payé par les bazars hindous). Mr. Strakosch, dans sa brochure, admettait une prime de 50 0/0. Passé ce taux, tout bénéfice sur l'importation

illicite de l'or aux Indes serait exclu. L'introduction de l'étalon d'or dans l'Union supposait donc l'existence d'une prime pour la monnaie sud-africaine, prime dépassant un peu le 50 0/0 au regard de la monnaie du Royaume-Uni ; ou encore, le cours du change de la devise sud-africaine sur Londres devait dépasser Lst. 150 au lieu d'être approchant au pair.

Mais de l'avis de Mr. Strakosch, l'Union courait des dangers trop grands dans les conditions économiques actuelles, à asseoir sa monnaie sur le standard d'or véritable. Car l'Afrique du Sud eût été contrainte, en pareil cas, de satisfaire, avec le seul appui des Etats-Unis, aux demandes insatiables d'or faites par les bazars hindous.

L'auteur prédit le drainage absolu de l'encaisse métallique des banques sud-africaines et de la circulation d'or de l'Union ; la position de l'Afrique du Sud n'était pas, à cet égard, aussi forte que celle des Etats-Unis.

D'autre part, il existait, dans cette République, un courant favorable à la réintroduction de l'embargo sur l'or, parce que l'exportation de l'or excédait l'importation de ce dernier, en dépit du fait que la devise du dollar était au pair de l'or et les exportations de marchandises supérieures aux importations. Pendant la période du 17 mars au 8 décembre 1919, les exportations d'or dépassèrent de \$ 136.000.000 les importations. Dans ces conditions, rien ne s'opposait à ce que l'Union sud-africaine fût un jour seule à satisfaire aux demandes d'or du monde entier.

Dans sa brochure, Mr. Strakosch expose les conséquences qui résulteraient de ce système au cas où l'Afrique du Sud baserait sa monnaie sur l'étalon d'or véritable. A sup-

poser que le cours du change sur Londres fut à 150 0/0, il argumentait que des fluctuations considérables se produiraient en ce qui concerne les pays ne connaissant pas l'étalon d'or. Le commerce avec l'Angleterre serait alors paralysé. Le risque que ces fluctuations feraient courir occasionnerait nécessairement une augmentation du prix des devises et par contre-coup une augmentation des frais de production et du prix de revient pour les négociants. Ces frais, les consommateurs auraient à les payer finalement.

Mr. Strakosch considère aussi les conséquences que pareille mesure aurait sur les relations entre la classe des débiteurs et la classe des créanciers. Supposons un créancier anglais qui aurait prêté £ 10.000 dans l'Afrique du Sud ; il demande à son débiteur de verser cette somme dans une banque sud-africaine ; cette banque reçoit l'ordre de transférer la dite somme à Londres. Une fois le transfert opéré, le créancier anglais disposera de £ 15.000, parce que la £ sud-africaine fait 50 0/0 de prime à Londres. Mr. Strakosch pense que la monnaie du Royaume-Uni atteindra de nouveau dans un avenir prochain — disons dans quelques années — une valeur au pair avec l'or.

La conséquence économique de la suppression de l'embargo sur l'or serait donc un encouragement à l'exportation du capital sud-africain et à la tendance d'empêcher l'importation dans l'Union du capital étranger, et notamment du capital anglais. Puisque, économiquement parlant, l'Union est encore un pays jeune, fondé principalement sur le capital anglais, elle est encore fortement

dans la dépendance du capital étranger en ce qui regarde ses ressources inexploitées et pleines de promesses. L'arrêt de l'affluence continu des fonds étrangers retarderait partant sérieusement ce développement.

Quant à la production indigène, l'augmentation de la devise sud-africaine au pair de l'or lui serait extrêmement défavorable. Les contrats conclus par les producteurs sud-africains avec leurs clients étrangers, s'ils ne sont pas liquidés à la date de l'introduction de l'étalon d'or, feront subir de grandes pertes aux exportateurs.

A l'appui de son argumentation, Mr. Strakosch cite l'exemple d'un producteur de laine qui a vendu par contrat, à un acheteur anglais, pour Lst. 1.000 sa récolte prochaine. Le contrat prévoit le paiement en monnaie anglaise. Or, à la livraison de la laine, notre cultivateur recevrait seulement Lst. 666 en monnaie sud-africaine, parce qu'à l'échéance du paiement les 1.000 livres sterling anglaises seraient dépréciées à ce taux (1).

Le producteur sud-africain ne peut pas se dédommager de cette perte sur le change par l'augmentation proportionnelle, voire même partielle du prix de ses produits. Car il ne serait plus à même de soutenir la concurrence sur les marchés étrangers.

D'autre part, s'il n'a pas la possibilité de réduire le prix de revient des produits, il sera obligé de restreindre sa production au marché de l'Union. Mais il est probable encore en pareil cas, qu'il devra tenir tête à la concurrence étrangère dans son propre pays.

1. £ 1 sud-afr. = £ 1 1/2 anglaise ; £ 1.000 angl. = 1.000 : 1 1/2 £ sud-afr. ; 1.000 : 3/2 = 1.000 × 2/3 = £ 666,67 environ.

Cet état de choses conduirait donc à une réduction générale de la production indigène, parce que l'influence d'une hausse brusque de la devise sud-africaine s'exercerait immédiatement sur les prix de vente des produits, tandis que la réduction du coût de la vie, c'est-à-dire des frais de production, ne se produit que lentement. Et si à la suite de cette réduction, la production est inférieure à la demande de la consommation dans l'Union, celle-ci devra recourir aux importations. De sorte que le consommateur sud-africain serait tenu de payer des taux supérieurs à ceux des prix courants sur le marché mondial, à savoir les dits prix courants augmentés des frais de transport, d'assurance, etc.

Quant à l'industrie minière aurifère, l'auteur de la brochure renvoie à cet égard aux conclusions de la « Low Grade Mines Commission » qui n'appellent aucun commentaire.

La brochure explique enfin, pour quelles raisons il sera impossible de maintenir le change au pair de l'or au cas où l'étalon d'or serait adopté.

Le change ou prix des devises est déterminé principalement par le jeu de l'offre et de la demande. Les exportations (y compris les exportations « invisibles ») constituent l'offre, les importations (visibles et invisibles) créent la demande. Or, le change ne peut être maintenu au pair de l'or, si les exportations et les importations ne sont pas parfaitement équilibrées.

Au cas où le cours du change subirait une hausse dans l'Union, il s'ensuivrait bien une augmentation des impor-

tations, et partant aussi de la demande de devises étrangères, et cela à cause de :

- a) la dénonciation des emprunts par les créanciers étrangers ;
- b) l'exportation de capital pour le placer à l'étranger ;
- c) l'importation d'obligations et d'actions ;
- d) l'importation de marchandises.

L'exportation, au contraire, serait diminuée, et par cela même, l'offre de devises étrangères causant la hausse de la livre sud-africaine, entraverait :

- 1) l'importation de capital ;
- 2) la production indigène.

Le déficit de l'offre de devises étrangères par rapport à la demande provoquera alors l'exportation de la monnaie d'or, et ce fait suscitera à son tour des difficultés extrêmement dangereuses pour les banques sud-africaines en les privant de toute circulation d'or.

Finalement, le rapport contient des propositions d'assainissement du système monétaire jusqu'au moment où les conditions économiques mondiales permettront à l'Union de restaurer sa monnaie sur la base d'or véritable.

L'adoption de ces propositions procurerait au pays une monnaie qui pourrait circuler librement, c'est-à-dire sans risquer d'être soustraite ou drainée dans un but d'exportation, car elle serait couverte pour toute sa valeur nominale et appellerait ainsi la confiance. Les restrictions des émissions la garantiraient d'ailleurs contre les sur-émisions.

A cet égard, le gouvernement émettrait des certificats d'or garantissant une couverture d'or de cent pour cent,

mais qui seraient inconvertibles aussi longtemps que durerait la prime sur l'or.

Comme il n'existait pas dans l'Union de loi bancaire uniforme, mais quatre lois qui réglementaient différemment les droits et les obligations des banques, la revision et l'unification de ces dispositions légales étaient désirables. Le développement de l'agriculture, de l'industrie et du commerce, d'autre part, avaient créé dans l'Afrique du Sud une vie économique intense qui rendait inéluctable la modernisation de son système de crédit.

A cette fin, Mr. Strakosch proposa la création, par le capital privé, d'une banque centrale de réserve basée sur les principes du « Federal Reserve System » des Etats-Unis. Cette banque aurait la garde des réserves d'or des banques du pays et le monopole de l'émission des billets de banque. Le 40 0/0 de cette émission serait couvert en or et le 60 0/0 par des valeurs commerciales (effets de change à brève échéance).

CHAPITRE V

LA COMMISSION D'ENQUÊTE ET LA LOI DE 1920

1. La Commission d'enquête de 1920.

La brochure de Mr. Henry Strakosch provoqua une controverse vive au sujet des problèmes monétaires et bancaires dans l'Afrique du Sud. Les questions qu'il soulevait furent discutées dans la presse sud-africaine, les séances de la Chambre des Mines, les assemblées générales des sociétés minières, des banques, des corporations d'exportateurs de laine, etc. Les différents groupes, selon leurs intérêts, étaient partagés en partisans et en adversaires de l'adoption immédiate de l'étalon d'or.

Les 31 mars et 16 avril 1920, le Parlement vota des résolutions instituant une commission aux fins d'enquête et de préavis sur :

a) l'influence exercée sur le coût de la vie par l'embargo de l'or monnayé ;

b) le point de savoir s'il est désirable et praticable, en vue de l'amélioration des conditions économiques de l'Union, de supprimer l'embargo et de modifier les dispositions légales en vigueur concernant la monnaie et les banques.

Parmi les membres de la Commission, présidée par le ministre des finances, aucun n'était expert dans le domaine mis à l'étude.

Membres de la Conférence.

Président : le Ministre des finances.

M. J. W. Jagger, M.L.A.	M. Jennings.
Lt-Col. F. H. P. Creswell, D.S.P., M.L.A.	M. Jorissen.
M. French.	M. Wilcocks, M.L.A.
M. Leisk.	M. le prof. Leslie.
M. Oppenheimer.	Sir Robert Kotze.
M. Shiel.	M. van der Horst.
M. Reynolds.	M. Langenhoven.

Secrétaire :

M. E. H. Farrer (secrétaire des finances).

Pour accomplir sa tâche, la commission ouvrit des enquêtes. Elle entendit, pour connaître leur opinion sur des questions devenues brûlantes, les représentants des diverses branches de la vie économique, et entre autres : les directeurs généraux des quatre banques de l'Union ; Mr. Henry Strakosch ; deux membres du conseil de l'Union agricole sud-africaine ; le président des Chambres de commerce réunies de l'Afrique du Sud ; le directeur général de la « Imperial Cold Storage and Supply Company Ltd » de Cape-Town ; le président de la Chambre des Mines du Transvaal ; enfin les deux professeurs universitaires, MM. Leslie et Lehfeldt.

Au cours des auditions dans près de 40 séances, l'absence d'un expert au sein de la commission fut sensible. Ses membres étaient des hommes habiles dans leur profession, mais le savoir théorique nécessaire en la matière leur faisait défaut pour réussir à formuler toujours des questions répondant au but ou pour prévenir les digressions inutiles des personnes entendues.

Dans son rapport du 22 juin 1920, à l'adresse du gouvernement, la commission dit qu'elle a préféré faire un exposé des impressions qu'elle a recueillies de l'audition des divers représentants, plutôt que « d'entrer dans des détails sur les points de vue nombreux et si divers qui se font jour sur cette question ardue et complexe ».

Tenant compte des conditions économiques du pays, la commission ne pense pas que le gouvernement aurait pu éviter la proclamation de l'embargo. S'il était possible d'élever jusqu'à concurrence du taux d'or, le cours du change de la devise sud-africaine, l'effet en serait une réduction des prix s'élevant au 15 0/0 (la prime sur l'or étant de 15 0/0), tant pour les marchandises importées que pour les produits indigènes. Cet effet serait probablement immédiat pour les articles d'exportation, mais moins certain pour les marchandises importées et en tout cas plus lent. L'attente que la suppression de l'embargo élèverait automatiquement le cours du change au taux de l'or et l'y maintiendrait est bien aléatoire, car le maintien de ce niveau dépendrait d'un excédent des exportations (visibles et invisibles) sur les importations (visibles et invisibles).

Dans la deuxième partie de son préavis, le « Comité of 1920 » insiste sur la disparition de l'or qu'il attribue



principalement à la haute prime sur l'or monnayé, dans l'Orient. Selon les données fournies par le Trésorier de l'Etat, le montant de Lst. 2.945.453 en or monnayé avait quitté les coffres-forts des banques pendant la période bisannuelle du 1^{er} avril 1918 au 31 mars 1920. A cause de cette disparition de l'or monnayé, il fut pour ainsi dire impossible aux banques sud-africaines de garder des réserves suffisantes. Elles durent restreindre surtout les facilités bancaires accordées jusqu'ici aux industries d'exportation du pays, ce qui porta préjudice aux producteurs et négociants de laine notamment.

Les Etats-Unis ont été seuls à supprimer l'embargo sur l'or monnayé. Quoi qu'il s'agisse d'une nation créancière, elle perdit, pendant les neuf mois qui suivirent immédiatement la suppression de l'embargo sur l'or, en juin 1919, 450 millions de dollars en or. L'Union sud-africaine, par contre, quoique sa balance du commerce soit favorable, ne figure pas au point de vue du placement de capitaux, parmi les nations créancières, telle les Etats-Unis.

C'est pour ces raisons, que la Commission ne peut pas recommander la suppression de l'embargo sur l'or.

Outre ces raisons, elle indique encore d'autres motifs qui s'opposent à cette suppression. Toutes les personnes entendues à ce sujet ont affirmé unanimement que l'élévation immédiate du cours du change au taux de l'or aurait nécessairement des conséquences désastreuses pour l'agriculture, les manufactures et l'industrie minière. Le revenu provenant de la vente des articles d'exportation baisserait immédiatement dans la mesure où le cours du change serait élevé, tandis que les frais de la production

ne baisseraient pas simultanément et au même degré.

Une autre conséquence défavorable, ce serait la fuite du capital à l'étranger, tandis que l'importation de capital étranger se heurterait à des difficultés. Cette fuite du capital se produirait déjà dès que la prime de la devise sud-africaine (au regard de livre sterling anglaise) s'élèverait à 7 1/2 0/0. Car de fortes remises seraient tirées sur Londres, en pareil cas.

Envisageant l'assainissement de la monnaie, la commission examine trois propositions, consistant :

a) à déclarer inconvertibles les billets de banque en circulation et à les baser non pas sur l'or, mais sur des billets du Trésor ;

b) à déclarer inconvertibles les billets de banque en circulation et à les couvrir entièrement par l'or sauf une petite émission fiduciaire qui serait soumise à une taxe ;

c) à maintenir l'inconvertibilité des billets de banque déjà en circulation en attendant leur substitution par les billets d'une banque centrale d'émission, y compris la substitution simultanée de l'or en circulation par des certificats entièrement couverts : ces certificats seraient temporairement inconvertibles jusqu'au moment de la restauration de l'étalon d'or.

La proposition *a)* cependant, n'était pas sans désavantages. Sa réalisation eût attaché le cours de la devise sud-africaine au système monétaire britannique. Elle aurait aussi pu causer une inflation, dans le cas où les fonds des banques se seraient accumulés à Londres, sans nécessité, car les banques eussent été amenées alors à augmenter l'émission de leurs billets de banque dans l'Afrique du Sud.

Quant à la proposition *b*), la commission la considère comme trop stricte. Aussi aurait-elle pour conséquence de limiter les facilités que les banques doivent procurer à l'industrie et au commerce.

Les conclusions de la commission relatives à la proposition *c*) sont celles-ci : elle protégerait le mieux les réserves en espèces, et au point de vue de la création d'une banque centrale d'émission l'adoption de cette réorganisation constituerait la meilleure méthode pour régler l'accroissement ou la réduction des moyens de paiement en harmonie avec les besoins du pays.

Afin d'arriver à une organisation du crédit assurant ce dernier dans toutes les circonstances, la commission propose de compléter le système bancaire en vigueur par la création d'un établissement central de banque n'entrant pas en compétition avec les autres banques, mais :

- 1) ayant le monopole de l'émission des billets de banque ;
- 2) centralisant les réserves d'or des banques du pays ;
- 3) exerçant le contrôle général sur les opérations bancaires en fixant le taux de l'escompte ;
- 4) susceptible de régler l'augmentation ou la diminution des moyens de paiement conformément aux besoins de la vie économique du pays.

La couverture des billets de la banque centrale d'émission devrait consister en or pour le 40 0/0 et pour le 60 0/0 en lettres de change commerciales, c'est-à-dire représentant des marchandises.

Si nous résumons les conclusions de son rapport, nous voyons que l'opinion de la commission est celle-ci :

a) la suppression de l'embargo priverait le pays de ses réserves de numéraire ;

b) la hausse immédiate du cours du change au taux de l'or porterait un préjudice sérieux aux industries de l'Union, elle favoriserait la fuite du capital à l'étranger, et découragerait l'importation de fonds dans l'Union ;

c) la monnaie de l'Union doit être restaurée graduellement, mais définitivement sur la base véritable de l'or ;

d) la création d'une banque centrale de réserve est désirable.

2. L'influence de Mr. Henry Strakosch.

Si l'on considère attentivement les arguments émis dans le rapport de la commission, il n'est pas difficile de constater que les opinions de Mr. Strakosch, telles qu'il les a formulées dans la brochure que nous avons analysée plus haut et présentées oralement dans plusieurs séances de la commission, n'ont pas manqué d'exercer une grande influence sur les résolutions de cette dernière. Au cours de son enquête, la commission a entendu vingt et une personnes.

Les déclarations de Mr. Strakosch ne prennent pas moins de 187 pages sur les 619 pages que renferme le procès-verbal de la commission. Il formula de nouveau emphatiquement cette théorie que l'adoption de l'étalon d'or dans l'Afrique du Sud rebuterait le capitaliste anglais à engager son argent dans l'Union et que le créancier sud-africain serait amené à placer ses fonds dans le Royaume-Uni. Et

cela dans l'expectative que les « Bradburies » (1) subiraient dans l'espace de quelques années une hausse qui porterait leur valeur au taux de 113 « grains » d'or.

Mr. Strakosch ignorait évidemment que cette attente du monde des prêteurs faiblissait déjà et qu'au contraire, la tendance du capital se manifestait déjà à cause de la chute de plusieurs devises européennes, de chercher des placements dans les pays dont le système monétaire était fondé sur l'étalon d'or.

Il oubliait en outre de considérer que tout changement futur dans la puissance d'achat d'une monnaie exerce ses effets sur l'offre qui est faite au prêteur comme aussi sur les conditions que ce dernier est disposé à accepter.

A supposer que la livre sud-africaine ait une valeur de 113 « grains » et se maintienne à ce taux, tandis que les « Bradburies » ne valent que 82 « grains », mais ont la tendance à une hausse prochaine, il est évident alors que les capitalistes préféreront prêter leur argent en « Bradburies » à long terme à un certain taux plutôt qu'en livres sud-africaines au même taux. Mais il est aussi compréhensible que l'emprunteur sera disposé à payer un intérêt plus élevé si l'emprunt est contracté en monnaie sud-africaine. A la vérité, en contractant l'emprunt en livres anglaises, il ne recevra que 82/113 de livre sud-africaine pour chaque « Bradbury », tandis qu'il devra payer bientôt la valeur intégrale comme s'il avait reçu en livres sud-africaines le montant de l'emprunt.

1. Bons du Trésor au nominal de £ 1 et 10 sh. qui fonctionnaient comme des « currency notes ».

Mais la commission fut en tous points acquise à la théorie des changes de Mr. Strakosch, théorie néo-mercantiliste, ignorant la doctrine orthodoxe des changes, laquelle est basée :

a) sur le fait que la valeur de l'unité de compte est déterminée par les richesses que l'on peut acquérir avec cette monnaie, en d'autres termes, ce que l'on peut acheter en marchandises ou en services ;

b) sur le principe que la puissance d'achat d'un article est influencée par les modifications qui se produisent dans l'offre de cet article (1), règle à laquelle la monnaie ne fait pas exception.

Le fait mentionné en *a)*, qui est un truisme, et le principe visé en *b)* permettent de maintenir les changes des monnaies plus ou moins à un certain « cours » au moyen de la juste réglementation de leur offre.

Cette réglementation peut se produire automatiquement ou sciemment. La fonction de cette dernière est moins difficile à comprendre que celle de la première. La réglementation automatique exige des monnaies composées d'une matière que l'on peut employer toujours pour faire des achats dans n'importe quel pays commerçant. L'or est cette matière de beaucoup la plus préférable. Avant la guerre, la valeur du franc suisse et du florin hollandais fut cotée en or ; c'étaient en partie des pièces d'or, légalement exportables d'un pays à l'autre et convertibles l'un dans l'autre à peu de frais. Il ne se produisait pas de grandes fluctuations dans les changes entre pareils pays.

1. Impliquant l'élément « confiance » dont l'unité de compte jouit.

C'était là une impossibilité. En effet, quand la puissance d'achat de l'unité de monnaie baisse dans un pays, tandis qu'elle hausse, demeure constante ou baisse moins dans un autre pays, en d'autres termes, quand le prix des marchandises augmente dans l'un des pays, tandis qu'il baisse dans l'autre ou y reste stable ou y baisse moins, il devient immédiatement lucratif d'envoyer de la monnaie d'or du premier pays dans le second pays pour y acheter des marchandises. Pareille opération ramène les changes au cours original.

Pour preuve de cette affirmation, citons un exemple concret. L'envoi d'or de Suisse en Hollande et l'exportation de marchandises hollandaises en Suisse font que l'or devient immédiatement plus rare en Suisse et plus abondant en Hollande, tandis que simultanément la quantité des marchandises diminue en Hollande pour augmenter en Suisse.

Avant la guerre, cette action corrective de l'opération fut encore renforcée par le fait que dans la plupart des pays économiquement civilisés, la monnaie d'or ne constituait qu'une partie de la monnaie en circulation, car on ne suppléa pas à la quantité de monnaie exportée sous forme d'or par une augmentation correspondante de billets de banque.

Au contraire, la circulation entière demeurait diminuée et cela généralement d'un montant plus élevé que celui de l'or exporté, car cette mesure dépendait des principes que le pays en cause appliquait à la couverture.

Cependant, Mr. Henry Strakosch donnait du phénomène de la stabilité des changes avant la guerre une explication

absolument différente. Dans la commission qui l'entendit, il exposa cette doctrine que la stabilité des changes provenait de la « balance parfaite » (équilibre parfait) des transactions économiques entre les pays principaux. La guerre a déséquilibré cette « balance parfaite », mais temporairement seulement, car à la longue, ces transactions devront s'équilibrer de nouveau.

Pour expliquer cette balance, Mr. Strakosch établit le bilan du commerce extérieur de l'Union pendant l'année 1918. Il y comprit les importations visibles et invisibles, d'une part, et les exportations visibles et invisibles de l'autre (1).

Néanmoins, il omit d'expliquer comment se produisit la rupture d'équilibre de cette balance, puisque le bilan implique toutes les transactions, à savoir aussi bien les exportations et importations visibles que les exportations et importations invisibles, l'exportation visible et invisible doit donc compenser (balancer) l'importation visible et invisible.

Il est permis de penser que Mr. Strakosch et la commission admirent que la différence consiste en des dettes à courte échéance. Or, les dettes contractées à courte échéance figuraient déjà sous la rubrique des importations et des exportations invisibles.

D'autre part, Mr. Strakosch effraya la commission en brandissant le fantôme oriental, puisqu'il affirma que les bazars continueraient à acheter de l'or à tout prix.

Si l'Union adoptait l'étalon d'or, il va sans dire que les

1. Voyez page 134.

souverains sud-africains auraient alors au moins la même valeur que 113 grains d'or produit par les mines. De sorte que l'Inde n'aurait pas de raison particulière de se procurer précisément l'or en circulation dans l'Union. Un autre avertissement consiste dans le fait que les Etats-Unis — le seul pays du monde où l'exportation de l'or soit demeurée libre pendant la guerre — accusèrent un excédent des exportations sur les importations d'or, excédent qui s'éleva à \$ 136.000.000 environ pendant la période du 17 mars au 8 décembre 1919 et même à \$ 450.000.000 pendant la période de juin 1919 à mars 1920.

A cause de cet excédent, Mr. Strakosch pensait que les Etats-Unis seraient contraints de rétablir l'embargo sur l'or, évidemment, parce qu'il considérait cet excédent comme un désavantage et non pas comme un avantage. Car les Etats-Unis avaient amassé pendant la guerre un stock énorme d'or, comme conséquence des paiements effectués par les pays européens. Or, ce stock provoqua la hausse des prix et restreignit dans la suite l'exportation des produits industriels.

La commission fit aussi sien un autre argument que Mr. Strakosch avança contre le retour au pair de l'or. Il s'agit de la présomption que le retour aurait des conséquences défavorables pour les exportateurs de l'Union, tandis que les importateurs n'accorderaient pas aux consommateurs tout le bénéfice réalisé sur les cours du change, mais probablement seulement une petite portion.

Il est vrai que des cours du change favorables à l'Afrique du Sud constitueraient un obstacle pour les importateurs anglais, qui achèteraient peu ou point de produits

sud-africains, mais, d'autre part, l'importateur sud-africain pourrait acheter plus avantageusement en Angleterre. Ce dernier état de choses aurait les conséquences suivantes :

1° Puisque l'exportateur sud-africain est aussi consommateur d'articles importés d'Angleterre, il est certain qu'il profitera aussi des importations avantageuses.

2° La tendance se manifesterait dans l'Afrique du Sud de faire des importations trop considérables. Il en résulterait une sur-importation, qui corrigerait les changes entre l'Union et l'Angleterre. Car la prime sur la devise sud-africaine diminuerait, soit à cause de la demande intense de la livre sterling anglaise, soit — dans le cas où les lettres de change sur Londres deviendraient trop chères — à cause des envois d'or à Londres par les banques pour le compte de leurs clients, c'est-à-dire les importateurs sud-africains.

Les conséquences défavorables que la hausse des cours du change de l'Union auraient pour les exportateurs sud-africains seraient corrigées toutefois par la nature même des articles d'exportation sud-africains. Classés d'après leur valeur, ces articles d'exportation sont les diamants, l'or et la laine.

a) Or, en ce qui touche la production des diamants, l'Union jouit pour ainsi dire du monopole absolu.

b) D'autre part, la production d'or sud-africain s'élève approchant au 60 0/0 de l'ensemble de la production mondiale, ce qui veut dire que l'Union détient le monopole partiel de cet article. D'abord, il y aura encore pendant longtemps une demande continue d'or, notamment

à des fins monétaires. La dette de guerre que le Royaume-Uni a contractée aux Etats-Unis s'élève à \$ 800.000.000 environ ; le pays créateur ne tient pas à être payé en marchandises, services ou fonds. Aussi la méthode que l'Angleterre suivra le plus avantageusement pour se libérer de sa dette, sera de diriger sur la république nord-américaine la production hebdomadaire d'or sud-africain.

La conséquence économique de ces paiements en or sera la saturation excessive du marché américain, saturation qui provoquera la hausse des prix et mettra un obstacle à l'exportation nord-américaine au profit de l'Angleterre. Cette dernière saisira l'occasion pour reconquérir les marchés qu'elle a perdus partiellement aux Etats-Unis pendant la guerre.

c) En ce qui regarde la laine, la position de l'Union, en tant que producteur, est très forte, à cause du prix et de la qualité de ce produit. En 1921, l'exportation de laine sud-africaine s'éleva à Lst. 8.236.685.

Suivant les statistiques officielles, les exportations de ces trois articles principaux s'élevaient, en 1921, à Lst. 3.100.000 pour les diamants, à Lst. 43.000.000 pour l'or et à Lst. 8.250.000 pour la laine, ce qui fait un total de 62 1/2 millions de livres sterling, les trois articles susdits constituaient donc approchant le 87 pour cent de l'ensemble des exportations sud-africaines. Aussi la majeure partie de ces exportations sud-africaines ont-elles un caractère de monopole. Grâce à cet état de choses, il n'est pas du tout probable que l'exportation sud-africaine aurait à supporter seule la différence du change au cas où la devise sud-africaine serait élevée au taux de l'or ;

cette différence, c'est plutôt l'importateur anglais qui en supporterait la majeure partie.

Selon Mr. Strakosch, retourner aux « changes naturels » ce serait paralyser les relations commerciales avec le Royaume-Uni et comme le 75 0/0 du commerce extérieur de l'Union est réalisé par l'intermédiaire de Londres, le but auquel il faudrait viser serait de maintenir la monnaie sud-africaine au pair de la livre sterling anglaise.

Mr. Strakosch croyait que si on admettait un système dans lequel les billets de banque ne seraient plus convertibles en or, ce fait stabiliserait le cours du change sur Londres. Il oublia évidemment de tenir compte de l'influence que le facteur « balance du commerce » exerce sur les changes. Au mois de janvier 1920, la devise sud-africaine fut cotée à une prime de 7 pour cent contre la livre sterling anglaise.

Cependant, au mois de juin de la même année, le gouvernement décidait de maintenir l'embargo sur l'or. Il accepta aussi les autres propositions de la commission de 1920, ce qui revient à dire qu'il reconnut officiellement la monnaie-papier inconvertible comme base de la monnaie sud-africaine.

Six mois plus tard, les changes entre l'Union et l'Angleterre n'étaient pas encore stabilisés. La monnaie sud-africaine fut cotée à une perte de 3 1/2 pour cent contre les « Bradburies ». Comment s'expliquer ce fait ? C'est que le cours favorable de la livre sud-africaine, au commencement de 1920, avait stimulé énormément les importations de provenance anglaise.

A cette occasion, les adversaires de M. Strakosch et de

la majorité de la commission formulèrent de nouveau comme suit leurs arguments en faveur de l'adoption de l'étalon d'or :

Les changes des deux devises basées sur le papier-monnaie sont exposés à plusieurs fluctuations, parce que la valeur de ces monnaies oscille non seulement en fonction de l'or et en fonction de la balance commerciale, mais encore en fonction combinée de l'un et de l'autre. Si le système de l'une des monnaies était basé sur l'or — celui de l'Union par exemple — les modifications des cours du change se réduiraient aux fluctuations de la valeur de la livre sterling en or et aux fluctuations résultant de la balance du commerce.

Au surplus, la tendance de niveler les changes entre l'Union et le Royaume-Uni, due aux importations considérables de provenance anglaise, aidera à les stabiliser. Désormais, il sera aussi plus favorable, pour la monnaie anglaise, de rétablir une des deux devises sur le pied de l'or, plutôt que de les laisser l'une et l'autre sur la base du papier-monnaie inconvertible.

Mais cette augmentation ne modifie en rien le fait que le 75 0/0 des exportations sud-africaines vont à Londres, lors même que toutes ces transactions se termineraient à Londres. Il faut aussi considérer que l'augmentation du pouvoir d'achat de la monnaie sud-africaine se manifesterait avantageusement au regard des importations et que le 37 0/0 des importations concerne des pays étrangers hors de l'Empire britannique et le 50 0/0 pour ainsi dire des pays hors du Royaume-Uni de Grande-Bretagne.

Quant à l'opposition de Mr. Strakosch et de la commis-

sion contre la suppression de l'embargo sur l'or, parce qu'elle occasionnerait la disparition de la prime sur l'or contre la livre de papier et par conséquent l'arrêt des « Low grade mines », il convient de faire remarquer que l'industrie minière sud-africaine tout entière a éprouvé les conséquences défavorables de la diminution du pouvoir d'achat de l'or, en partie aussi à cause de la non-utilisation de leur produit à des fins monétaires dans les principaux pays d'Europe.

L'Union sud-africaine, en ne rétablissant pas l'étalon d'or, donnerait sans doute un mauvais exemple, puisque sa production d'or annuelle dépasse de beaucoup la quantité d'or en circulation dans ce pays avant la guerre. Si même le producteur principal de l'or ne peut pas se permettre de baser sa monnaie sur l'or, pourquoi s'étonner alors que les autres pays soient peu enclins à risquer l'expérience. Puisqu'il stimulerait la demande mondiale de l'or, le retour de la monnaie sud-africaine au standard d'or serait donc, à la longue, dans l'intérêt des propriétaires comme des ouvriers des mines.

Cependant, les propriétaires, excepté Mr. Samuel Evans ne furent nullement sympathiques à l'idée de la restauration de l'étalon d'or dans l'Afrique du Sud. Quoique de ce retour à l'étalon d'or, ils eussent pu attendre une réduction des frais de production à cause de la diminution de la circulation monétaire, ils partageaient l'opinion que cette diminution ne compenserait pas la perte que les mines subiraient si elles devaient fournir une plus grande quantité de leur produit pour une certaine somme de monnaie sud-africaine de papier.

La valeur d'une livre sud-africaine s'élevait à 82 grains d'or seulement. Par conséquent, chaque livre du salaire des ouvriers des mines coûtait au propriétaire 82 grains augmentés de frais de ventes modestes. Mais si, au contraire, la valeur de la livre sud-africaine était augmentée jusqu'à concurrence de 113 grains, c'est-à-dire jusqu'au pair de l'or, les propriétaires considéraient comme improbable que les ouvriers se fussent contentés de recevoir seulement $82/113$ de livre, soit 14 s. 6 d.

Il va sans dire que l'industrie minière subirait temporairement des pertes, mais celles-ci seraient compensées par les bénéfices de la restauration générale de l'étalon d'or.

Mr. Samuel Evans, « Chairman » et « Managing Director » de la grande compagnie minière, « Crown Mines Limited », prononça, le 26 mai 1921 à Johannesburg, à l'occasion de l'assemblée générale de cette compagnie, un discours très intéressant dans lequel il insistait sur la nécessité, pour l'Union sud-africaine, de retourner à l'étalon d'or. « Il me paraît certain, dit-il, que les conditions chaotiques actuelles continueront nécessairement jusqu'au rétablissement du standard d'or ou jusqu'à la découverte d'un autre article d'échange ayant une valeur intrinsèque indépendante du contrôle des gouvernements ou des banquiers, ce qui est fort improbable ».

Et dans la péroraison de son discours, Mr. Evans se prononçait comme suit : « Pourquoi traiter si amplement le problème monétaire à nos assemblées annuelles ? Mon excuse est que ce problème a été pendant plusieurs années et est encore aujourd'hui un point capital pour

l'industrie minière aurifère, et, à dire vrai, aussi pour toutes les autres catégories de producteurs sud-africains, et en particulier ceux qui dépendent du marché d'exportation. Notre prospérité et la prospérité du pays tout entier dépend maintenant et pour toujours de résolutions et de l'application de lois sages concernant les questions monétaires ».

« J'ai parfaitement conscience du fait que prêcher l'évangile de la monnaie saine, alors que les politiciens et les banquiers ont si intimement épousé la cause du papier-monnaie, a été jusqu'ici une tâche ingrate et impopulaire dans l'Afrique du Sud ; mais l'heure viendra, et je crains seulement qu'elle ne soit le résultat d'une expérience amère et ruineuse, où le Gouvernement et le Parlement seront amenés de force à cette conclusion : que l'on ne peut pas restaurer la prospérité à la satisfaction de tous, avant que les producteurs aient la possibilité d'échanger leurs produits sur une base juste, une base procurant une compensation raisonnable et équitable au capital et au travail de chaque industrie. Car l'on ne saurait attendre une situation bien équilibrée et équitable des industries sans l'asseoir sur une monnaie saine, sans une mesure des valeurs contenant de la valeur, et l'astuce humaine, quelque ingénieuse qu'elle soit, ne réussira jamais à faire du papier une monnaie saine. »

3. Les propositions de la minorité de la commission.

Au cours des délibérations relatives au rapport à présenter au Gouvernement, Mr. Creswell présenta un projet

important assez complet. Ce projet préluait par un exposé de la nature de l'étalon d'or et de son fonctionnement avant la guerre mondiale ; il indiquait aussi les conditions indispensables pour maintenir ce système monétaire.

Mr. Creswell était de ceux qui, dans l'Afrique du Sud, partageaient l'opinion que les banques sont responsables, dans une large mesure, des difficultés économiques du pays. « Le fait, expose-t-il, que chaque billet de banque émis constituait une promesse de la banque d'émission, exerça une pression manifeste et continue sur chaque tendance d'émettre des quantités de billets supérieures aux besoins légitimes du commerce national ».

Mais il ne faut pas oublier, dans cet ordre d'idées, Mr. Samuel Evans l'a déjà fait remarquer, que les banques sont en premier lieu des institutions qui profitent des opérations financières du public. Or, plus la circulation d'argent est grande et plus grands sont les bénéfices. En l'absence d'une répression automatique, une tendance naturelle à la surémission de billets de banque en est la conséquence ».

Dans son projet, Mr. Creswell relève tous les changements qui se sont produits depuis 1914 dans les moyens de paiement de l'Union et les conséquences qu'ils ont eues pour le système monétaire du pays. Il conclut que l'inflation doit être attribuée à l'embargo sur l'exportation de l'or, parce qu'il a provoqué la disproportion entre la valeur réelle et la puissance d'achat de la monnaie aux mains du public et la valeur concrète des marchandises.

Le projet de rapport critique ensuite les diverses pro-

positions qui ont été soumises à l'appréciation de la commission. Il semble en ressortir que Mr. Creswell considère comme la meilleure la proposition préconisant l'inconvertibilité des émissions de billets de banque déjà existantes et pour ces derniers une couverture en or pur pour leur valeur nominale tout entière, sauf une petite émission fiduciaire qui serait grevée d'un impôt; celle-ci comme mesure transitoire qui permettra d'établir l'étalon d'or le plus rapidement possible, avant de supprimer l'embargo.

Il attend de cette mesure la répression de l'inflation causée par des émissions de billets trop fortes; en outre, en ce qui regarde son pouvoir d'achat, l'argent en circulation s'approcherait de la valeur de l'or qu'il est censé représenter.

Considérant l'objection qui est faite à cette proposition, à savoir que les banques seraient chargées d'une obligation fort onéreuse qui conduirait inévitablement à une restriction des facilités bancaires pour le commerce national, Mr. Creswell répond qu'il ne faut pas oublier que chaque billet de banque émis est une promesse de le changer en or au porteur. De sorte qu'il ne serait pas injuste de prendre des mesures pour assurer l'accomplissement de cet engagement.

Quant à l'assainissement des moyens de paiement, il juge absolument indispensable de restreindre les facilités de crédit. Et pour rétablir la monnaie sur une base solide, la suppression de l'embargo sur l'exportation de l'or s'impose selon lui. Aussi Mr. Creswell passe-t-il en revue les objections qui ont été formulées contre la

restauration de l'étalon d'or. Ces objections les voici :

a) Il est à craindre que la monnaie d'or disparaisse de la circulation, si l'on supprime l'embargo. Mr. Creswell estime que cette crainte n'est pas fondée. Si les souverains ont disparu de la circulation, il faut l'attribuer directement au fait que leur pouvoir d'achat n'est pas plus élevé que celui de la livre papier, dont la valeur était inférieure au prix de l'or sur le marché mondial, à cause de l'extension malsaine de l'émission de billets de banque. « La disparition de l'or de la circulation est en réalité la conséquence directe de l'embargo dont la suppression amènerait la restauration de tous les moyens de paiement à leur valeur réelle en or. Elle permettrait aussi de relever (adapter) le cours du change et ferait cesser tout intérêt à amasser et exporter clandestinement la monnaie d'or ».

b) La restauration de l'étalon d'or exercera une influence défavorable aux industries. Mr. Creswell s'exprime comme suit à cet égard : « La hausse des prix de l'industrie due à l'inflation a conduit à une activité économiquement malsaine. Et comme la suppression de l'embargo arrêterait l'inflation, elle exercerait une influence salubre sur la vie industrielle de l'Union. D'autre part, pareilles hausses des prix provoquent des troubles sociaux, tels les grèves des ouvriers blancs groupés en syndicats. L'abaissement du niveau d'existence des ouvriers noirs non organisés crée aussi une atmosphère de mécontentement dans l'industrie tout entière. L'effet de l'abolition de l'embargo serait réel pour l'industrie en général, c'est-à-dire dans son ensemble, et au lieu des prix en termes d'argent pour les marchandises exportées,

lesquels accusent une baisse directe, l'on obtiendrait un pouvoir d'achat équivalent en terme d'or ».

c) Concernant la fuite des capitaux, Mr. Creswell ne pense pas que les inconvénients que l'on a prédits sous ce titre puissent être grands. « Dans l'Afrique du Sud, le capital est investi principalement dans des immeubles et des machines. D'ailleurs, les prêteurs ne considèrent pas le seul taux de l'intérêt. Lorsqu'ils cherchent de bons placements pour leurs fonds, ils tiennent encore compte du taux des impôts et des conditions industrielles et autres. A cet égard, l'Afrique du Sud se trouve dans une position plus favorable que maints autres pays. L'opposition contre la suppression de l'embargo repose principalement sur la tendance d'éviter les inconvénients pécuniaires que quelques groupes économiques auraient à supporter si l'on décidait d'en finir enfin avec la situation malsaine dans laquelle notre système monétaire se débat actuellement. »

Dans cet ordre d'idées, Mr. Creswell propose finalement des dispositions légales dont voici les principes :

1) Une fraction des émissions de billets de banque reconnues et autorisées en vertu de la loi devra être couverte par des fonds déposés à la Trésorerie de l'Etat et sera productive d'un taux annuel de 5 0/0 sur leur valeur nominale.

2) Tous les autres billets de banque seront couverts entièrement par des réserves en or.

3) Après l'entrée en vigueur de la loi, l'embargo sur l'or sera supprimé le plus tôt possible, et en tout cas pas ultérieurement au 30 juin 1921.

Les dispositions 1 et 2 visaient à déclencher la déflation des moyens de paiement et à limiter les inconvénients qui résulteraient éventuellement de la suppression de l'embargo. La disposition 3 avait pour but de laisser aux institutions intéressées le temps nécessaire pour préparer la situation future, pendant que le gouvernement prenait des mesures pour soulager temporairement certaines industries, celle du Witwatersrand, par exemple, jusqu'à l'assainissement du système monétaire.

Pour terminer, l'auteur du projet laisse échapper une observation concernant la politique des banques et la nécessité d'une institution centrale de banque pour contrôler et diminuer la puissance « étonnante » que les banques sud-africaines exercent sur la vie industrielle de l'Union. Cet établissement central d'émission serait une banque d'Etat appartenant à l'Union et qui serait soumise à son contrôle.

Lors de la votation en commission, le projet de Mr. Creswell fut rejeté par huit voix contre deux.

Le porte-parole de la minorité de la commission, Mr. Langenhoven, présenta deux autres propositions formulant entre autres de graves reproches à l'adresse du gouvernement et des banques sud-africaines, propositions où la note politique ne fait pas défaut. Il dénonce comme une erreur grave la proclamation gouvernementale de l'embargo sur l'exportation de l'or, et cela à cause de l'impossibilité qu'il y a de prévoir les conséquences que pareille mesure entraînera pour la vie économique. Cette mesure n'était pas du tout nécessaire, puisque l'Afrique du

Sud est le plus grand producteur d'or et que son exportation excède considérablement l'importation.

En imposant l'embargo, on a déprécié sciemment notre devise, déclara-t-il. Puis il reprocha aux banques et au gouvernement de l'Union d'avoir servi les intérêts britanniques plus que ceux de l'Afrique du Sud, même aux dépens de la prospérité de celle-ci.

Cette dernière opinion a été l'arrière-pensée de nombreux experts que la commission a entendus, bien que quelques-uns seulement aient fait allusion à ce facteur comme l'une des causes déterminantes de la situation dans laquelle se trouva le système bancaire et monétaire de l'Union sud-africaine.

Mr. Langenhoven formula ses opinions avec un minimum d'équivoque, en se prononçant comme suit : « ... Elles (c'est-à-dire les banques) se servirent de l'appui pécuniaire à notre exportation aux fins d'aider financièrement les besoins de guerre britanniques, et cela aux dépens des populations sud-africaines. Du côté sud-africain elles provoquèrent la hausse des prix par une multiplicité abondante de la circulation de leurs billets de banque. Du côté britannique, au contraire, elles accumulèrent à Londres, par le moyen d'effets, des balances de crédit énormes. L'avantage que ces opérations procurèrent à l'Angleterre, qui importait plus qu'elle n'exportait dans l'Afrique du Sud, fut de déterminer la baisse des « Bradburies » contre la devise sud-africaine, à tel point que l'Angleterre réussit à éviter les pertes sur le change en payant la différence du cours du change non pas en or, mais en papier-monnaie ».

La commission rejeta les deux propositions de la minorité.

4. L'attitude des banques.

Pendant la guerre mondiale, les banques sud-africaines réalisèrent des bénéfices considérables, en partie grâce à l'expansion que la hausse générale dans l'Union donna à leurs opérations. Mais ce fut dans une mesure beaucoup plus considérable encore le fait de leurs augmentations des moyens de paiement, tantôt sous la forme de billets de banque, tantôt sous la forme de crédit.

Tableau des engagements des banques en 1913 et en 1920.

Désignation	Au 31 déc. 1913 (en milliers de liv. sterl.)	Au 31 mars 1920 (en milliers de liv. sterl.)	Index
Billets de banque en circulation :			
Moyens de paiement légaux.	1.136	3.174	279
Autres moyens de paiement.	1.166	6.111	524
Total . . .	<u>2.302</u>	<u>9.285</u>	<u>403</u>
Dépôts :			
Immédiatement exigibles. . .	22.594	57.933	256
Exigibles après avis	21.581	36.243	168
Total	<u>44.175</u>	<u>94.148</u>	<u>213</u>
Or monnayé et non monnayé dans les banques et en route	8.149	7.644	94
Pourcentage de l'or en regard des billets de banque et des dépôts	17,5	7,4	42

Le tableau ci-dessus montre clairement l'accroissement de leurs engagements. Il indique les chiffres de l'avant-

guerre et ceux qui ont été recensés à l'époque où le gouvernement résolut — c'était en mars 1920 — d'instituer la commission d'enquête que l'on sait. L'index est calculé sur la base des chiffres du 31 mars 1913 au nombre 100.

Quant à la rubrique « Moyens de paiements légaux », elle concerne les billets de banque émis sous le régime du « Cape Colony Act N° 6 of 1891 ». Cette loi prescrivait aux banques de déposer à la Trésorerie de l'Etat, comme couverture des billets de banque des fonds publics d'un montant égal à celui des émissions. Tous les autres billets de banque émis dans le Cap (et la Rhodésia) n'étaient pas reconnus comme monnaie légale et l'on pouvait refuser de les accepter comme moyen de libération de dettes.

Les banques sud-africaines avaient une émission de billets s'élevant à environ £ 9.000.000, comme d'autre part elles faisaient des avances à leurs clients pour lesquelles elles exigeaient un taux minimum de 7 0/0, elles réalisaient déjà de ce fait un bénéfice annuel d'à peu près £ 600.000. Lorsque les banques ne purent plus transférer les grandes balances qu'elles avaient accumulées à Londres — nous l'avons vu au chapitre précédent — elles durent restreindre leurs facilités de crédit. Leurs faits et gestes furent alors vivement critiqués, voire même condamnés par l'opinion publique. Les reproches à l'adresse des banques d'avoir provoqué des troubles économiques redoublèrent à partir du moment où, en l'absence de réserves suffisantes dans l'Afrique du Sud, les banques refusèrent d'escompter les grandes lettres de change des exportateurs de laine, fait qui détermina une crise grave de l'industrie lainière pourtant si importante.

Invité par la commission de 1920 à se prononcer sur le problème monétaire et bancaire, Mr. E. C. Reynolds, directeur général de la Banque nationale de l'Afrique du Sud, saisit l'occasion pour défendre la politique des banques sud-africaines. Il exposa qu'il ne fallait pas accuser ces institutions à cause de l'accumulation des balances de crédit à Londres. Pendant les années d'hostilités, la Banque nationale de l'Afrique du Sud saisit toute occasion pour importer de l'or de Londres ou de l'Australie. Mais comme les belligérants, et en particulier l'Angleterre, augmentèrent considérablement leurs importations, c'est l'excédent des exportations de l'Union sur ses importations qui provoqua, pour les banques, les énormes balances de crédit à Londres. « Le gouvernement nous demanda avec insistance de réduire autant que possible nos opérations d'or. Le commerce d'exportation avait besoin d'être soutenu financièrement et le gouvernement insista à cet égard pour que nous lui donnions tout l'appui de nos forces. Il en résulta une augmentation de nos balances de crédit à Londres ».

« En face de l'impossibilité absolue d'importer de la monnaie d'or, la seule alternative des banques fut alors de refuser leur appui financier au commerce national. En agissant comme elles l'ont fait, les banques ont rendu un excellent service à toute la communauté ».

Après ces explications, où il fit l'éloge des banques, Mr. Reynolds développa les objections que ces institutions avaient à formuler contre le projet de loi présenté par la commission de 1920, projet que nous analyserons dans le prochain paragraphe. Les banques considéraient comme

superflue la création d'une Banque centrale de réserve, parce que, à leur sens, l'Afrique du Sud n'est pas encore suffisamment développée, économiquement parlant, pour introduire pareille « machinerie financière ».

Comme le projet élaboré se fondait principalement sur les dispositions du « Federal Reserve Act » des Etats-Unis, Mr. Reynolds indiqua les différences essentielles qui distinguent l'organisation bancaire de la grande République nord-américaine de celle de l'Union sud-africaine. « Les Etats-Unis se composent d'Etats autonomes dont chacun a sa « Banque d'Etat » et ses « Banques nationales ». On y compte pas moins de 8.000 établissements de banque. Ce grand nombre s'explique par les restrictions en vigueur dans ce pays en ce qui regarde la création de succursales. Le système de la réserve fédérale fut créé pour mettre le gouvernement fédéral à même de contrôler les organisations bancaires et monétaires des divers Etats et pour assurer aussi une protection plus efficace des intérêts fédéraux ».

« Dans l'Afrique du Sud, au contraire, les affaires de banque sont traitées pour ainsi dire toutes par quatre banques seulement et principalement par deux établissements : la « Standard Bank of South Africa Ltd » et la « National Bank of South Africa Ltd ». L'organisation bancaire sud-africaine est semblable à celle du Royaume-Uni de Grande-Bretagne ; elle se distingue par un grand nombre de succursales et un nombre restreint de grandes banques principales ».

« Dans la vie économique de l'Afrique du Sud une centralisation bancaire se produisit qui assura une bonne

protection des intérêts du pays par les banques. Une banque centrale est superflue dans l'Union ; ce serait dans les circonstances actuelles une création injuste à l'égard des banques privées, et d'ailleurs un instrument coûteux. Car le projet de loi prévoit pour ces institutions, en ce qui concerne leurs billets de banque en circulation, une couverture en or qu'elles ne peuvent pas fournir, parce que leurs réserves d'or ont considérablement diminué. Et d'autre part, les importations d'or ne sont possibles qu'à des prix ruineux, à cause de la prime sur l'or ».

« La véritable difficulté consiste dans le déficit de l'or, c'est-à-dire de la monnaie légale du pays. Or, aucune Banque d'Etat ou Banque centrale de réserve ne pourra remédier à pareille situation. La solution qui s'impose c'est de payer les hauts prix de l'or qui doit être importé pour compléter les réserves d'or du pays ».

« C'est la fonction de l'Etat, exposa Mr. Reynolds, de veiller à maintenir une monnaie saine et c'est à lui de supporter les charges que l'exercice de ses fonctions lui occasionne.

Pour arrêter la fuite de l'or, Mr. Reynolds proposa de ne plus légiférer en la matière. Les banques conserveraient leur droit d'émission de billets de banque, avec l'obligation d'accumuler des réserves dont le 40 0/0 serait constitué par de l'or — à déposer éventuellement à la Trésorerie de l'Etat — et le 60 0/0 par des titres à déposer à la Trésorerie de l'Etat. La valeur de l'ensemble des billets supérieure à la circulation au 31 décembre 1909, devrait être couverte entièrement en or. « Je ne pense pas que

dans les circonstances anormales actuelles, on puisse exiger davantage des banques ».

A ces déclarations, Mr. Reynolds ajouta ce qui suit : « Mais si on le considérait comme indispensable, je propose que les banques déposent à la Trésorerie de l'État le 10 0/0 en titres comme couverture des dépôts immédiatement exigibles et le 3 0/0 comme couverture des dépôts fixes. Je ne propose là que des mesures temporaires, c'est-à-dire seulement applicables jusqu'à l'abolition de la prime sur l'or ou jusqu'au moment où celle-ci deviendra une prime plus normale. A cette date, on pourra de nouveau discuter la question de la création d'une Banque centrale ».

De tous les banquiers entendus par la Commission de 1920, un seul fut partisan de la restauration de l'étalon d'or par la suppression de l'embargo. Ce fut l'inspecteur général de la Banque néerlandaise pour l'Afrique du Sud, Mr. J. Postmus, aujourd'hui General Manager de la dite banque. Le sympathique exposé qu'il fit devant la Commission captiva l'attention de ses membres par son objectivité résolue et le désintéressement avec lequel il développa sa manière de voir. Mr. Postmus recommanda fortement la création d'une Banque centrale de réserve. Il ne voyait pas, à l'instar des autres banquiers, dans cette institution, une concurrente. Dans cet ordre d'idées, il rappela que la Banque de Java a été pendant de longues années la banque centrale de cette colonie, où une quinzaine de banques commerciales étaient établies. Et cette institution favorisa le développement de la Colonie.

Dans le « Journal of the Institute of Bankers in South

Africa » (n° de janvier 1921, p. 418), on pouvait d'ailleurs lire que Mr. Postmus a eu, le premier, l'idée de la création d'une banque centrale dans l'Union sud-africaine (1).

5. The Currency and Banking Act of 1920.

Immédiatement après le dépôt du rapport de la Commission de 1920, le Gouvernement saisit le Parlement d'un projet de loi qui s'inspirait des conclusions de la Commission.

Le Gouvernement se heurta à une forte opposition à cause de la disposition du projet concernant les certificats d'or. Nombreux furent ceux qui craignaient que pareille mesure n'augmentât encore l'inflation déjà existante. Cependant, après des débats vifs, la loi fut votée, pour ainsi dire sans modification, en juillet 1920. Elle entra en vigueur au mois de décembre de la même année, et dans ce mois aussi, la Banque centrale de réserve fut fondée. Son Gouverneur fut nommé en la personne de M. W. H. Clegg. Il est intéressant de noter qu'on fit appel pour ce poste à un haut fonctionnaire de la Banque d'Angleterre qui était arrivé, après 34 ans d'activité dans cette Institution, au poste de « Chief Accountant », contrôleur principal.

L'économie de la loi est la suivante : elle comprend

1. Dans une conférence sur les « Banques et Banquiers » qu'il fit, en avril 1913, devant les membres de la Chambre commerciale néerlandaise à Prétoria.

35 articles qui sont groupés en trois chapitres. Le chapitre I^{er} renferme les dispositions relatives aux certificats et à leur émission ; le chapitre II concerne la constitution de la Banque centrale de réserve ; le chapitre III enfin renferme les dispositions diverses.

Nous faisons ci-après une analyse succincte des dispositions principales de la loi.

Les certificats d'or.

La loi ne supprime pas l'embargo sur l'exportation de l'or. Cependant, en vue de régler la situation relative à la prime sur l'or, d'améliorer cette situation graduellement et préparer le retour à l'étalon d'or, la loi (articles 1 et 2) autorise la Trésorerie de l'Etat à recevoir des dépôts en or monnayé ou de l'or non-monnayé au prix de Lst. 3.17.10 1/2 l'once standard, déduction faite des frais de monnayage, et à délivrer des certificats d'or en échange de ces dépôts. Aux termes des articles 2 et 3, ces certificats sont réputés moyens légaux de paiement et amortissables après demande faite à la Trésorerie.

L'article 7 prévoit toutefois les restrictions ci-après, qui soulevèrent au Parlement des débats très vifs : « Lorsque le prix courant du marché de l'or dans l'Union excède Lst. 3.17.10 1/2 l'once standard, le gouvernement peut prescrire par voie d'ordonnance publiée au *Journal officiel*, la suspension de l'amortissement pendant les périodes de paiement de la prime. Les dispositions de l'article 3 ne sont pas applicables pendant cette suspension ».

Pendant les périodes d'octroi d'une prime sur l'or, le

Trésorier de l'Etat peut toujours exiger des banques de déposer à la Trésorerie tout ou partie de leur or et d'accepter des certificats d'or en échange. Les adversaires de la loi réussirent cependant à y faire insérer une disposition prescrivant que les ordonnances relatives à la suspension de l'amortissement des certificats seront abrogées à la date du 30 juin 1923 (1).

Institution de la Banque centrale de réserve.

La loi de 1920 prévoit l'institution d'une Banque centrale de réserve, dotée d'un capital de Lst. 1.000.000. Ce capital est susceptible d'être augmenté par le conseil d'administration avec l'approbation du Trésorier de l'Etat. Les banques établies dans l'Union sont tenues de fournir la moitié du capital en question, proportionnellement à leurs propres capitaux versés, y compris les fonds de réserve. L'autre moitié sera offerte en souscription publique, au pair, et si les souscriptions publiques ne sont pas couvertes entièrement, le Trésorier de l'Etat acquerra le solde au pair; ces actions, il peut les garder ou les céder ultérieurement. La responsabilité de chaque actionnaire est limitée au montant de ses actions non libérées. Tout actionnaire qui ne fait pas partie des banques participantes, n'est pas autorisé à disposer d'actions de la Banque centrale dépassant en tout Lst. 10.000.

1. En 1923, ce délai a été prolongé jusqu'au 30 juin 1923, par la « Loi portant modification de la loi monétaire et bancaire de 1920 ».

La Banque est gouvernée par un conseil d'administration de onze membres dont trois doivent être des experts en matière bancaire et financière. Ces trois membres, le Gouverneur général les nomme sur la présentation des banques actionnaires. Trois autres membres qui doivent être, lors de leur nomination, soit dans le commerce, soit dans l'agriculture ou encore dans une autre industrie, sont nommés par le Gouverneur général sur la présentation des actionnaires qui ne font pas partie du groupe des banques. Le Gouverneur général nomme en outre trois représentants du gouvernement. Il nomme enfin pour la durée de cinq ans, le gouverneur et le gouverneur-adjoint de la Banque, qui doivent être des hommes de la banque ayant une expérience bancaire éprouvée et consacrant toute leur activité à la banque.

Les trois représentants des banques exceptés, aucun des membres du conseil ne peut être directeur ou employé d'une autre banque ou membre d'une des chambres du Parlement ou d'un conseil provincial. Le gouverneur et le vice-gouverneur de la Banque exceptés, tous les membres du conseil sont nommés pour une période de trois ans. Tous doivent être sujets britanniques et habiter l'Union.

Touchant la constitution de la direction de la Banque centrale de réserve, les banques sud-africaines avaient émis, antérieurement, à la Commission de 1920, les considérations suivantes : Un conseil de onze membres serait trop coûteux, neuf membres suffisent. Puisque les banques doivent fournir la moitié du capital, il est équitable qu'elles aient le droit de présenter quatre membres du conseil ; le gouvernement nommerait quatre autres mem-

bres. La nomination du gouverneur et du vice-gouverneur de la Banque appartiendra au conseil d'administration, sauf l'approbation du gouvernement. Le gouverneur sera membre et président du conseil d'administration.

Quant à la répartition des bénéfices de la banque, la loi prescrit qu'après avoir accumulé des réserves pour parer aux créances inexigibles et douteuses, pour parer aussi aux dépréciations et pour alimenter le fonds de retraite du personnel et tous autres objets pour lesquels les banques accumulent généralement des réserves, les bénéfices que la banque aura réalisés seront partagés comme suit : il sera prélevé d'abord un dividende cumulatif de 6 0/0 sur le capital versé, et un excédent versé au fonds de réserve jusqu'à ce qu'il ait atteint le 25 0/0 du capital versé ; ensuite, la moitié du solde sera versée au fonds de réserve, un quart au gouvernement et le dernier quart aux actionnaires, mais ce dernier ne doit pas excéder le 4 0/0 du capital versé ; tout surplus sera acquis au gouvernement.

Dès que le fonds de réserve aura atteint le 10 0/0, il sera payé aux actionnaires un dividende de 10 0/0 maximum ; le surplus sera acquis au gouvernement. Cependant, aussi longtemps que l'exportation de l'or ou la convertibilité des certificats d'or seront restreintes, le dividende total ne devra pas dépasser le 6 0/0 et l'excédent du bénéfice devra être versé à un fonds spécial aux fins d'augmenter la réserve d'or de la Banque centrale.

Attributions de la Banque centrale.

La loi autorise la Banque :

a) A nommer des agents et des correspondants ; à fonder des succursales dans toute l'étendue de l'Union et aussi à l'étranger, sauf l'approbation de la Trésorerie de l'Etat ;

b) A agir comme banquier et financier du gouvernement ainsi que de ses institutions ;

c) A fixer périodiquement le taux de l'escompte pour les différentes sortes de lettres de change.

La Banque peut aussi étendre ses opérations à l'émission de billets de banque ; à la réception de dépôts ; à l'encaissement pour le compte d'institutions publiques et de particuliers et autres branches d'activité encore. Elle est aussi autorisée à acheter, vendre ou réescompter des lettres de change, des billets à ordre ou tous autres effets de commerce portant au moins deux signatures et dont le terme n'excède pas 90 jours ; les effets concernant le commerce de bétail ou l'agriculture en général ne doivent pas dépasser le 20 0/0 de l'ensemble des valeurs escomptées, ni l'échéance de six mois ; enfin des effets de commerce portant l'endossement d'une banque, tirés ou émis pour faire le commerce de fonds publics de l'Union et dont le terme n'excède pas 90 jours. La Banque peut finalement acheter et vendre des traites à vue, des acceptations de commerce, des acceptations de banque et des lettres de change tirées à l'intérieur ou sur l'étranger, et effectuer des transferts de crédits par lettres ou télégrammes.

L'institution centrale a, d'autre part, la compétence de faire des prêts ou consentir des avances de fonds moyennant l'engagement d'actions, d'obligations ou encore de traites dont l'échéance ne dépasse pas six mois et provenant du gouvernement ou d'autorités locales; d'autre part, aussi moyennant l'engagement d'or monnayé ou non monnayé ou autres documents les concernant, et enfin tels autres billets, traites, lettres de change et acceptations de banque qu'elle jugera utile d'acheter.

Quant aux affaires de placement, la Banque est autorisée à investir en fonds publics de l'Union ou d'autres gouvernements une somme ne dépassant pas son propre capital, y compris les réserves, pour tout terme n'excédant pas deux ans, et à placer le fonds de retraites du personnel en fonds publics de l'Union, quelle qu'en soit l'échéance.

Il lui est loisible aussi d'acheter et de vendre des fonds pour ses clients; de faire le commerce des métaux précieux; de garder et gérer des fonds, titres et autres valeurs; de faire des paiements en qualité de correspondant ou agent d'une banque du pays ou étrangère.

Par contre, il lui est interdit, entre autres, de placer des fonds en biens immobiliers, d'acheter des actions de banques ou de faire à ces dernières des prêts moyennant des dépôts. Elle doit s'abstenir en outre de participer à des entreprises industrielles quelconques; de faire des prêts ou consentir des avances sans couverture; de tirer ou d'accepter des lettres de change non payables à la présentation; d'accepter des dépôts à échéance fixe ou de payer des intérêts sur comptes courants.

Quoique le législateur, lors de l'élaboration de la loi de 1920, se soit largement inspiré des dispositions du « Federal Reserve Act » des Etats-Unis, si l'on examine de plus près les attributions de la Banque centrale de réserve, il devient évident que, à cet égard, l'exemple anglais l'a emporté. Les banques fédérales de réserve aux Etats-Unis sont pour ainsi dire exclusivement des « Bankers Banks » et banques du gouvernement, la loi apportant des restrictions à leurs opérations sur le marché. La Banque centrale de réserve de l'Afrique du Sud, au contraire, est autorisée, à l'instar de la Banque d'Angleterre, à conclure des affaires directement avec le public. Elle n'est donc pas exclusivement une banque pour les banquiers et le gouvernement.

C'est pourquoi les banques commerciales de l'Afrique du Sud furent parmi les adversaires de la création d'une Banque centrale dans l'Union, car elles craignaient la concurrence de cet établissement.

La Monnaie.

La loi confère à la Banque centrale le monopole de l'émission de billets de banque pour une période de 25 ans. Toutefois, aussi longtemps qu'elle ne sera pas à même de substituer par ses propres billets la circulation des billets des autres banques, celles-ci pourront continuer leurs émissions aux conditions ci-après : obligation de garder une réserve en or égale au 40 0/0 des billets en circulation; paiement, outre l'impôt du timbre, en vertu de la loi de 1911, d'une taxe égale au 3 0/0 du montant

des billets en circulation excédant la circulation au 31 décembre 1919.

Dès que la Banque centrale sera à même d'émettre des billets, la Trésorerie fixera la date à laquelle les autres banques devront cesser l'émission ou la réémission de leurs billets. A partir de cette date, seront rapportées toutes les dispositions légales antérieures concernant l'émission de billets de banque et chaque banque devra verser mensuellement, pendant deux ans, une taxe égale au 4 0/0 de ses billets en circulation. Passé ce délai, les banques devront verser à la Banque centrale le montant de leurs billets encore en circulation. Désormais, la Banque centrale se chargera de la garantie de leur remboursement.

Touchant la réforme de sa monnaie, l'Union sud-africaine se différencie encore des Etats-Unis. La loi sud-africaine de 1920, en ce qui concerne l'émission des billets de banque, a un caractère plus uniforme et plus centralisateur que le « Federal Reserve Act » des Etats-Unis. Cette loi-là a une grande affinité avec la loi anglaise de 1844 portant règlement du transfert éventuel à une banque centrale des émissions de billets de banque d'institutions privées. Quoique la loi anglaise ait prévu une période transitoire plus longue que la loi de 1920, les fins et les méthodes de la réforme sont les mêmes et ont été aussi efficaces. Tandis que, dans l'Union sud-africaine les banques privées doivent céder à la Banque centrale leur droit d'émettre des billets, le « Federal Reserve Act » prescrit uniquement que les banques nationales peuvent transférer leur droit, et cela après une période plus longue.

En ce qui concerne ses émissions de billets, la Banque centrale doit les couvrir par une réserve en or s'élevant au 40 0/0 au moins de l'émission ; les autres 60 0/0 seront couverts par dépôts des banques consistant en traites commerciales, et enfin par un droit de nantissement en premier rang sur toute la fortune de la Banque, l'or et l'argent consignés à la Banque et en cours de route sont considérés comme couverture en dépôt. Elle est autorisée, sauf l'approbation de la Trésorerie de l'Etat, à avoir à l'étranger des soldes en or ne dépassant pas le quart de la réserve totale.

Les billets de banque sont convertibles en or ou en certificats d'or à vue, au lieu de leur émission et acceptés comme moyen de paiement des impôts, droits d'entrée, etc.

Réserve concernant les dépôts.

Outre la réserve relative aux billets de banque, la Banque centrale doit aussi constituer une réserve en or, en or monnayé ou en certificats d'or, égale au 40 0/0 au moins de ses dépôts et des lettres de change exigibles. Toutefois, le 20 0/0 de cette réserve peut être constitué par des espèces en argent. Par contre, un quart seulement de cette réserve pourra être conservé à l'étranger avec l'approbation de la Trésorerie de l'Etat, à moins que pareille réserve ne soit inscrite à un compte spécial au nom de la Banque.

Indépendamment de la constitution d'une réserve concernant leurs billets de banque, toutes les banques établies dans l'Union doivent créer à la Banque centrale une réserve

égale au 13 0/0 de leurs engagements immédiatement exigibles et au 3 0/0 de leurs engagements à long terme. Le montant de cette réserve a été fixé au 10 0/0 pour la période transitoire de trois ans qui suivra immédiatement l'entrée en vigueur de la loi.

Cette dernière prévoit des sanctions sévères en ce qui regarde les banques qui se trouvent en défaut au sujet de la constitution de leurs réserves ; et entre autres des amendes annuelles égales au 10 0/0 du déficit ; la défense de contracter de nouveaux emprunts ou de répartir un dividende antérieurement à la constitution des réserves conformément aux dispositions légales.

Les banques, lorsqu'elles se prononcèrent sur le projet de loi devant la Commission de 1920, protestèrent aussi fortement contre les dispositions relatives aux réserves. Elles estimaient que la proportion de 40 0/0 prévue pour la constitution des réserves de la Banque centrale est trop élevée dans les conditions économiques actuelles du pays et en face du prix de l'or monnayé. Enfin, elles trouvaient beaucoup trop sévères les conditions concernant les soldes en caisse et les réserves que les banques doivent constituer à la Banque centrale. Pareille mesure, affirmaient-elles, arrêterait subitement le commerce du pays. Les banques citèrent, à cet égard, les pourcentages correspondants, mais inférieurs des Etats-Unis, où les institutions financières n'ont généralement qu'une seule succursale, ce qui leur facilite l'organisation de leurs réserves. Les banques sud-africaines, au contraire, ont de nombreuses succursales qui doivent avoir toutes des réserves et des encaisses.

Elles demandèrent alors que la réserve concernant les

dépôts exigibles immédiatement soit fixée au 7 0/0, comme c'est le cas aux Etats-Unis pour les « Country Banks », c'est-à-dire les banques rurales, et au 3 0/0 pour les dépôts à long terme. A l'appui de leur demande, les banques sud-africaines avancèrent cet argument ; la plupart des dépôts sud-africains sont constitués par des placements ruraux et l'exigence d'une réserve plus élevée que celle de la République nord-américaine empêcherait les banques d'accorder des facilités au commerce et de contribuer au développement économique du pays ; d'autre part, les banques sud-africaines sont tenues de constituer elles-mêmes des réserves importantes, à cause de leur système de succursales.

Publicité.

La loi autorise au surplus, la Trésorerie de l'Etat, à contrôler en tout temps la comptabilité de la Banque centrale. Cette dernière doit fournir, au Trésorier, hebdomadairement un relevé de situation dont la formule est la suivante :

Actif	Lst. s. d.	Passif	Lst. s. d.
Or monnayé et non-monnayé.		Capital	
Certificats d'or.		Réserves	
Monnaie divisionnaire		Billets de banque en	
Lettres de change es-		circulation	
comptées.		Dépôts de	
de l'intérieur.		Banquiers.	
de l'étranger.		Autres dépôts	
Titres et avances au		Autres engagements	
gouvernement		Total.	_____
Autres titres et avances			
Actifs divers	_____		
Total.	_____		

Proportion des réserves (en espèces) relativement aux engagements envers le public... pour cent.

La proportion de la couverture générale est calculée comme suit : les billets de banque et les dépôts sont additionnés, d'une part ; l'or, les certificats d'or et la monnaie divisionnaire de l'autre.

La Banque centrale doit fournir à la Trésorerie des extraits de comptes annuels. Tous ces relevés, la Trésorerie les publie au *Journal officiel*.

Les autres banques établies dans l'Union sont tenues de présenter à la Trésorerie des aperçus mensuels indiquant : le montant des billets émis ou payables dans l'Union ainsi que des billets en circulation ; le montant des engagements à vue et des engagements fermes concernant le public sud-africain ; le montant de l'or, de la monnaie divisionnaire et des certificats d'or gardés dans l'Union, ainsi que les soldes de leurs réserves à la Banque centrale. La Trésorerie publie au *Journal officiel* un résumé de ces aperçus mensuels.

Nous l'avons déjà dit, le système de crédit, dans l'Afrique du Sud, est basé sur l'ouverture de comptes courants. Les banques commerciales qui ont le droit d'émettre des billets de banque accordent à leurs clients — la même personne étant fort souvent la cliente de plusieurs banques — des crédits en compte courant.

Puisque la loi de 1920 confère à la Banque centrale le monopole de l'émission de billets, pensaient d'aucuns, les banques commerciales seront forcées de restreindre l'octroi de crédits et de recourir aux services de la Banque centrale. Cette dernière accordera alors aux banques des crédits en réescomptant les lettres de change, et désormais les banques seront obligées de modifier leur système

en substituant les crédits sur lettres de change aux crédits en compte courant. De telle sorte, le système de crédit reposera sur une base plus saine.

Mais les banques alléguèrent à cet égard que l'ancienne méthode des comptes courants serait plus économique et qu'il était difficile d'obtenir la coopération du commerce pour introduire généralement l'usage de la lettre de change comme instrument de crédit universel.

La création de la Banque centrale de réserve en vertu de la « Loi bancaire et monétaire de 1920 » constitue sans nul doute l'événement le plus marquant du développement financier de l'Union sud-africaine. Il est curieux cependant, de constater que cette loi consacre le principe de l'inconvertibilité du billet de banque, en d'autres termes, l'abandon de l'étalon d'or, à titre temporaire. Le fait est particulièrement frappant. En effet, ne s'agit-il pas d'un pays qui est le plus grand producteur d'or du monde entier, et cette Institution n'est-elle pas la première banque centrale d'émission fondée dans les dominions britanniques ?

Cette banque a commencé son activité le 1^{er} juillet 1921, et il sera intéressant d'étudier l'influence qu'elle exercera sur les conditions bancaires et monétaires, et sur la vie économique générale dans l'Afrique du Sud.

SORTI DES PRESSES DE
L'IMPRIMERIE BARNÉOUD
A LAVAL (MAYENNE)
= FRANCE =